3 1761 07829574 8

COMTE CHARLES DE GERMINY

La Politique de Léon XIII

Préface de M. FRANÇOIS COPPÉE de l'Académie française.

BX
1374
G47
1902
c. 1
ROBA

VELUT ÆVO
ARBOR

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

**MULTICULTURAL
HISTORY SOCIETY
OF ONTARIO**

La
Politique de Léon XIII

COMTE CHARLES DE GERMINY

La Politique de Léon XIII

PRÉFACE

DE M. FRANÇOIS COPPÉE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1902

Tous droits réservés

LIBRARY
JAN 27 1998
UNIVERSITY OF TORONTO

DÉDICACE

A Monsieur François Coppée
(De l'Académie française)

Cher et bon Maitre,

A vous qui, parvenu au sommet de la gloire littéraire, avez, exempt de toute ambition personnelle, sacrifié le repos mérité par une carrière si bien remplie, à l'amour de notre chère France, je veux dédier cette modeste étude de politique extérieure, qui n'a d'autre mérite que d'être marquée au coin de la sincérité, et inspirée par le seul souci de la grandeur nationale.

Heureux et payé d'avance, si j'ai pu, moi aussi, apporter mon humble pierre à l'édifice de la Patrie française, c'est à son président

d'honneur que j'en veux faire hommage, au vaillant architecte de ce monument national qui, mieux que tout autre, saura apprécier mon effort et peut-être l'utiliser.

CHARLES DE GERMINY.

LETTRE-PRÉFACE
DE M. FRANÇOIS COPPÉE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

D'abord et avant tout, cher Monsieur, je vous remercie de m'avoir dédié — en termes élogieux dont je suis fort indigne — ce livre plein de savoir, de renseignements, d'aperçus. Il m'a beaucoup intéressé, encore plus instruit; car, en ces graves matières de politique générale, je ne suis qu'un ignorant.

J'ai admiré avec vous l'imposante et sainte physionomie du pape Léon XIII et son infatigable effort pour maintenir la Foi et la Charité dans un siècle enivré par l'orgueil scientifique et troublé par l'esprit de révolte.

Sera-t-il un jour réalisé le beau rêve que vous évoquez, c'est-à-dire l'union des races latines, la réconciliation du schisme slave avec Rome,

la conquête du Nouveau Monde par la vérité catholique? Ces immenses et longs projets sont permis à l'Eglise, qui est éternelle, comme vous nous le rappelez dans le beau chapitre où vous avez retracé, comme en une large fresque, son histoire près de vingt fois séculaire.

Quant à nous, dans cette vie si brève, nous ne pouvons guère nourrir que des espoirs à plus courte échéance; mais, du moins, notre devoir est aussi simple qu'évident. C'est de combattre, comme vous le faites avec tant de courage, les sectaires athées, dont l'audace est, à l'heure qu'il est, vraiment diabolique. Dans cette lutte pour la défense du christianisme, les meilleurs soldats — vous en donnez la preuve — seront encore ceux de France, de cette France que l'Eglise appelle si tendrement sa fille aînée et qui peut montrer dans son passé, en sentinelle au pied de la croix et l'épée à la main, les figures surhumaines de saint Louis et de Jeanne d'Arc.

Cordiaux sentiments,

FRANÇOIS COPPÉE.

Montgeron, 11 septembre 1901.

à Mr Roger Mainez
affectueux hommage
de l'auteur
M. de Germiny
21 juillet 1913

PRÉFACE

LA

POLITIQUE DE LÉON XIII

PRÉFACE

Ce livre s'adresse à tous les Français mes compatriotes, et principalement à la majorité des Français telle que les temps présents l'ont faite à ce jour.

Si j'en crois les scrutins exprimés par la nation, et les programmes sur lesquels il convient de se présenter lorsqu'on brigue les suffrages de nos concitoyens, la majorité du pays est attachée à la forme républicaine du Gouvernement.

Si je me réfère aux statistiques, je constate que la religion catholique, pieusement pratiquée par la plupart des femmes et des enfants, laisse un grand nombre d'hommes indifférents pour eux-mêmes, bien que ces mêmes hommes, s'ils sont de bonne foi, soient les premiers à reconnaître l'utilité qu'ils retirent du catholicisme qui leur rend les femmes plus fidèles et les enfants plus soumis.

C'est donc pour les républicains, indifférents en matière religieuse, que je veux écrire; et je veux leur prouver à eux qui sont peut-être la majorité du pays, que la politique suivie depuis ces dernières années, par le Saint-Siège, est la meilleure à suivre pour les bons Français qu'ils sont tous, et pour la plus grande gloire de notre patrie; afin que, s'ils ont cessé d'être catholiques de croyance, ils reconnaissent, en connaissance de cause, qu'il suffit d'aimer la France, de la vouloir respectée et influente à l'extérieur, pacifiée et prospère à l'intérieur pour être catholique d'opinion.

Mon livre est donc patriote, égalitaire et antisectaire, il ne traite pas de religion, mais seule-de politique... Pour en saisir l'utilité, il faut s'être bien pénétré de la tendance générale de la politique européenne actuelle, qui, de jour en jour davantage, tend à grouper les peuples par races originelles.

L'avenir est inéluctablement au panslavisme et au pangermanisme, ce qui nous crée l'obligation étroite d'en arriver le plus tôt possible et n'importe comment à constituer le panlatinisme comme contrepoids nécessaire à l'équilibre européen.

Ceci posé, les Français seront d'accord avec moi pour reconnaître comme indispensable que la France marche à la tête de ce « Zollverein » latin, puisque nos ressources, tant intellectuelles que militaires et financières, nous donnent de droit la première place et le rôle dominant dans

l'entente qui s'impose entre nous et nos frères latins d'Italie et d'Espagne.

Quant au panslavisme, sa tâche nous apparaît éminemment belle et brillante.

Le tsar, dans sa toute-puissance, règne sur des terres immenses au sol fertile, au sous-sol plus riche encore, et presque nulle part exploré ; cent millions d'hommes lui obéissent, des hommes de foi et d'action, pas des raisonneurs ; quelle richesse !

Avec beaucoup d'argent que nous lui avons prêté, il a sillonné son empire de voies ferrées, rapprochant des distances qui semblaient infinies ; il tient pour nous les clefs des greniers de l'Asie qu'il civilise par ses conquêtes avec une étonnante rapidité. Les Slaves du Sud sont un fruit mûr qu'il peut cueillir au premier jour en étendant la main, ceux du Nord lui viendront sans doute lors de la succession d'Autriche, et plus sûrement encore s'il recourt à une entente que Léon XIII n'a cessé de rêver depuis son avènement.

C'est lui le Slave désigné pour délivrer l'Europe du Croissant qui nous blesse comme un anachronisme, il a droit de cité en Méditerranée, à lui la côte jusqu'à l'Adriatique, à lui la Terre-Sainte, à lui les conquêtes en Asie, qu'il enserre déjà de la Mandchourie au golfe Persique.

C'est cette immensité, cette force imposante, cette réserve incalculable d'hommes et de richesses en tous genres, qui, une fois mise au point, doit dominer le vieux monde, et permettre aux races

latines de subsister entre les appétits voraces du Germain et de l'Anglo-Saxon.

Puis, reste le pape, âme de la vieille Europe, que nous, latins, méconnaissons à plaisir.

Mais voyez donc ! le Germain luthérien qu'est l'empereur allemand lui rend hommage en sollicitant son arbitrage dans l'affaire des Carolines, le Slave orthodoxe qu'est le tsar réclame sa présence au Congrès de La Haye, et lui marque par sa déférence son rôle magnifique dans le monde de demain, celui de perpétuel arbitre et de pacificateur des peuples, d'apôtre perpétuel de la paix, comme il est déjà le consolateur des affligés et le père des déshérités.

Français ! ce peut-il que l'aberration de quelques sectaires, nous fasse repousser les avances d'un tel homme, alors que dans sa prédilection pour notre patrie, il lui confie le rôle si important et si honorable de protectrice officielle de ses œuvres en Orient et Extrême-Orient, où les prêtres catholiques sont, en somme, les seuls agents sérieux de la civilisation?

Puisque j'ai parlé du pangermanisme, traitons de suite la question :

Peuple victorieux, maître jeune et actif aux visées arrêtées, nation croyante, laborieuse, et disciplinée, industrie bien développée, marine en progrès constants, armée imposante, tout est réuni, tout est prêt pour le grand effort dont le pangermanisme a lui même fixé la date.

Celle-ci est plus lointaine que les chancelleries ne le donnent à entendre, attendu qu'un empereur de soixante-dix ans, bien portant et adoré de ses peuples, n'est pas pour disparaître du nombre des vivants, uniquement parce que des appétits sont tout prêts qui guettent son héritage.

Or, bien des événements doivent surgir à mon sens, qui remueront l'échiquier européen, avant que cette succession ne s'ouvre, mais pourtant la durée moyenne des existences humaines, nous dit qu'elle s'ouvrira dans un temps qui se peut mesurer.

Ce jour-là, le pangermanisme, quoiqu'on fasse, doit naturellement s'étendre de l'Adriatique aux bouches du Rhin, et ni Slaves ni Latins ne pourront rien empêcher de ce débordement de haut en bas, tout leur effort devra tendre à éviter qu'il ne s'étende aussi dans le sens de la largeur. C'est ce jour-là que la Russie pourra choisir pour s'annexer bien des Slaves; il sera aussi pour nous le seul espoir d'une rectification de frontière qui nous soit consolante.

Aussi, pour l'obtenir, faut-il jouer serré, évitant les conflits, recherchant les ententes, car nos gouvernants sectaires ont tellement sapé notre effort militaire de trente années, en trois ans de guerre à l'armée nationale, qu'on ne sait vraiment plus ce qu'ils nous ont laissé pour justifier les espérances que nous avons longtemps gardées au cœur.

Oui, le Germain prendra les ports de la Hollande

et Trieste aussi ; allié aujourd'hui de la puissante marine anglaise, il doit avec le temps devenir son rival. Ses colonies de demain sont toutes ces belles conquêtes néerlandaises dans toutes les parties du monde; son ennemi futur, c'est l'Anglo-Saxon à qui, dès qu'il aura construit les vaisseaux nécessaires, il disputera la royauté des mers et le commerce du monde.

Et la France qui n'a pas les moyens d'avoir deux ennemis doit savoir choisir :

De l'Anglais ou de l'Allemand, c'est certainement l'Allemand qui nous est le moins hostile, d'abord parce qu'il ne convoite rien de ce qui nous reste, sauf notre situation de protecteurs des chrétiens en Orient et Extrême-Orient, puis parce que, ennemi désigné de l'Angleterre, sa seule vraie rivale dans un temps qui se peut mesurer à la rapidité de ses constructions navales, il doit souhaiter trouver dans la France sa plus utile alliée contre Albion, quand le temps des luttes prochaines sera venu.

Le tsar, entretenant des rapports de bon voisinage avec l'empire allemand, nous sera, si nous voulons, le trait d'union indispensable à toute entente, car cette question d'Alsace-Lorraine, qui nous sépare depuis trente ans, doit à tout prix se vider pacifiquement par l'habileté des chancelleries, avec l'aide et le concours des événements à venir; et nul Français aimant son pays et ayant le sentiment exact de notre situation actuelle, ne

peut souhaiter à cette question pénible une solution qu'il faudrait attendre des hasards de nouveaux champs de bataille.

Le moment prédestiné à ce règlement pacifique est évidemment celui où l'Allemagne marquera ses ambitions, lors de la succession de Sa Majesté Apostolique; c'est alors qu'il nous faudra être avec l'Allemagne en relations suffisamment bonnes, pour que nous puissions réclamer notre part du gâteau.

Déjà nos hommes d'Etat et nos généraux ont envisagé la question. Si, militairement parlant, la ligne du Rhin n'est pas souhaitable au point de vue stratégique, celle des Vosges est absolument nécessaire pour nous rendre le sentiment de sécurité nationale indispensable au grand pays que nous sommes.

Restera ensuite à débattre, si, pour éviter à jamais des incidents de frontière, il vaudra mieux établir ou maintenir une série d'Etats tampons depuis la Suisse jusqu'à Anvers en neutralisant l'Alsace-Lorraine, le Luxembourg et une tranche de la Belgique; ou bien si, considérant que tout Etat neutre entre deux grands pays doit forcément devenir le dépotoir des deux races et un dangereux foyer d'infection pouvant servir à les contaminer davantage, il sera procédé, d'un commun accord, à un règlement de frontières entre les deux pays, au détriment des neutres actuels. Et, de ce côté aussi, l'Allemagne est mieux que

nous préparée aux éventualités qui peuvent se produire. Elle réunira, quand elle voudra, jusqu'à 400.000 hommes, s'il le faut, au camp de Malmedy, à vingt minutes de la frontière belge, tandis que nous n'avons pas, que je sache, pris les précautions correspondantes.

La France étant en République, et la majorité des Français républicains, la contagion de nos idées doit forcément s'exercer en pays latin, et y modifier la forme des Gouvernements existants dans un temps donné.

L'Espagne connut déjà la République, sa nature éminemment chevaleresque la retient de créer trop de difficultés à la régente parce que femme, au roi d'Espagne parce que mineur.

Pourtant chaque jour le pays donne de plus en plus des marques d'impatience, et la tâche d'Alphonse XIII, devenu homme et responsable, semble devoir être aussi pénible qu'éphémère.

Quant à l'Italie, c'est un pays que j'affectionne, y ayant des parents et des propriétés ; je le voudrais heureux, c'est-à-dire prospère, et la connaissance que j'ai de ses besoins, comme de ses aspirations, me fait lui souhaiter une République fédérale, copiée sur celle de la Suisse, et cela le plus tôt possible. Cette unité conquise, dont bien des Italiens depuis trente ans ont appris à connaître les mauvais côtés, ne transporte plus la nation comme au lendemain de la conquête de Rome. Les jalousies, les mésintelligences, les inté-

rêts divers de province à province s'accommoderaient bien mieux d'administrations distinctes dans chaque région.

Pour nous, Français, les alliés naturels de leur fédération future, nous n'entendrions jamais leur demander, en échange de notre alliance et des bienfaits qui en résulteraient pour leur commerce, des participations militaires effectives, comparables à celles auxquelles les astreint la Triple-Alliance.

Le cadeau pour la France serait assez beau, d'avoir l'assurance qu'aucun vaisseau italien ne viendra, en temps de conflagration européenne, menacer les ports de sa côte méditerranéenne; et la libre disposition des 300.000 soldats français que la politique actuelle nous force, en temps de guerre, d'immobiliser sur nos frontières des Alpes, nous rendrait un plus grand service que le concours effectif d'une armée alliée.

En somme, les Etats confédérés d'Italie, alliés à la France, pourraient désarmer sans crainte, diminuer leurs impôts et doubler leur commerce. Seulement tout cela n'est réalisable que de République à République, et le Gouvernement actuel de la France peut coqueter à l'infini avec la maison de Savoie, sans que rien de bon en puisse jamais résulter pour nous.

Comme, des deux peuples, nous sommes le plus riche, tous pourparlers auront toujours pour but de nous faire consentir des avantages financiers

ou commerciaux au moins fortuné; et comme, d'autre part, la maison de Savoie n'a et ne peut avoir d'autre politique que le renouvellement de la Triple-Alliance, tout ce que nous ferons jamais pour elle ne servira qu'à fournir à la péninsule les moyens dont elle manque pour continuer sa même politique, qui nous est hostile au premier chef; et c'est vraiment choquant de voir nos gouvernants accorder à l'Italie la remise des droits de timbre sur la rente italienne, pendant que les Allemands et les Anglais, leurs alliés officiels, leur refusent sans hésiter cette faveur.

Une des principales clauses de la Triple-Alliance est de reconnaître Rome intangible à l'Italie unifiée. C'est ce qui fait du pape l'adversaire irréconciliable de la Triple-Alliance et de la Maison de Savoie, usurpatrice des biens pontificaux. Au contraire, l'Italie, une fois fractionnée en provinces confédérées, verrait, sans révolte aucune, la reconstitution possible d'un semblant de puissance temporelle.

En somme, tout en gardant Rome, la chose est réalisable à bon compte; il suffirait de rendre au Saint-Siège ce que l'on nomme la cité léonine, sur la rive droite du Tibre, avec une bande de territoire allant jusqu'à la mer et comprenant un port. Car un accès direct dans son semblant d'Etat, serait pour le pape le grand point, et l'emblème même de l'indépendance, en lui permettant de recevoir des visites ou des correspondances, sans avoir

l'obligation absolue de rester, pour ce faire, tributaire des postes ou des chemins de fer italiens.

Bien que cette concession à faire au Saint-Siège soit bien plus difficile à obtenir de la Monarchie de Savoie que d'une République fédérale, je ne vais pas jusqu'à dire que la chose serait impossible, et bien des Italiens, dont le rêve constant est l'entente finale entre le pape et le roi, ont basé sur cette combinaison la réalisation de leurs espérances; seulement cette entente ne peut devenir possible entre le Vatican et le Quirinal que si le roi a abandonné la Triple Alliance, ou si le pape y a adhéré, or les deux éventualités sont aussi irréalisables l'une que l'autre dans l'état actuel des choses en Europe.

Certainement si la forme de notre Gouvernement se trouvait modifiée en France, l'Italie pourrait jouir des bienfaits de notre alliance, sans avoir besoin de modifier la forme de son Gouvernement; le panlatinisme nécessaire pourrait être une entente entre souverains au lieu d'une alliance entre républiques. Est-ce l'empire ou la royauté que nous préparent les coquetteries vagues de nos ministres avec la Monarchie de Savoie? Est-ce la monarchie ou l'empire l'issue inéluctable de notre République en proie, depuis vingt ans, aux sectaires internationaux, dont chacun des actes semble un défi porté aux droits de l'homme et du citoyen? Est-ce sur un changement de régime que compte la haute finance pour enrayer le

mouvement socialiste qu'elle a si imprudemment déchaîné et subventionné ces dernières années, quand elle se verra sur le point d'en devenir la première victime?

Voilà des questions auxquelles seuls les événements se chargeront de répondre. Quant à moi, je crois toujours parler à une majorité de Français républicains; mais, étant donné le péril où les sectaires ont mis notre pays, il ne me semble pas que nous soyons en situation de faire grise mine au salut d'où qu'il vienne, et que « la meilleure des Républiques » s'appelle comme elle voudra, nous qui souffrons de la pire, nous devons saluer l'aube de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité reconquises, sous quelque forme qu'on nous les présente.

Que les humanitaires amis du prolétaire ne s'effrayent pas, la cause des travailleurs est bien trop partout à l'ordre du jour, pour qu'un Gouvernement, quel qu'il soit, ose jamais se présenter à nos suffrages sans avoir inscrit l'amélioration du sort des ouvriers en première page de son programme.

C'est une nécessité inéluctable de notre temps de voir chaque jour diminuer le taux de l'argent, en même temps qu'augmente le prix de la main-d'œuvre; personne n'y contredit, même dans les partis les plus réactionnaires.

Le seul devoir qui incombe en la matière à tout bon Français est de sauvegarder en même temps

les intérêts du patronat de façon suffisante pour que la grève des patrons ne vienne pas, en ruinant l'industrie nationale, rendre forcée la grève du travailleur lui-même.

L'utopie de l'Etat-Patron, préconisée dans certains milieux socialistes, est irréalisable et grosse de désillusions, si l'on tentait jamais de l'appliquer; l'exemple de la prospérité industrielle en Amérique, due tout entière à l'émulation des initiatives privées, nous est un exemple autrement profitable à suivre.

En somme, tout le monde en France est un peu socialiste, mais le bien du pays réclame qu'on le soit légalement et patiemment pour que les revendications sociales ne viennent pas par des grèves générales ou des manifestations violentes paralyser la prospérité nationale et dégoûter à jamais les patrons des industries qui, jusqu'à présent, ont fait vivre tant de travailleurs.

Pour nous résumer, si, comme d'aucuns le disent, les sectaires qui nous gouvernent nous mènent tout droit à un changement de régime, espérons que le nouveau souverain saura tôt s'affranchir de leur parrainage, pour donner à tous les Français un Gouvernement qui leur représentera la plus grande somme possible de libertés reconquises.

Mais, si la France doit garder la forme républicaine à laquelle elle semble sincèrement attachée, qu'elle sache bien que son sort et sa grandeur

demeurent en ses mains. A elle d'aiguiller sa barque aux mieux des vents lors de la prochaine consultation nationale, pour reconquérir, et rouvrir à tous les Français son Gouvernement devenu la proie d'une secte aussi nocive que peu nombreuse et antinationale.

Quant à sa politique extérieure, elle ne donne matière à aucune hésitation ; la ligne à suivre est l'alliance russe, seule capable de contrebalancer et contenir en Europe la puissance formidable et toujours grandissante du pangermanisme qui s'est fixé lui-même l'ouverture de la succession d'Autriche comme la date fatidique où il lui plaira de nous énoncer ses appétits, que ses préparatifs militaires considérables, sont, d'ores et déjà, en mesure d'appuyer.

Ce qu'il faut bien redire, pour que nul n'en ignore, c'est que la politique des loges maçonniques préconisée par nos gouvernants actuels est éminemment antifrançaise.

Elle se résume toute dans notre asservissement aux moindres désir de la Monarchie de Savoie et de l'Angleterre, uniquement parce que ces deux Gouvernements sont les protégés officiels de la franc-maçonnerie, dont le chef suprême réside à Rome, et qui reconnut jusqu'à son avènement Edouard VII pour le chef des maçons d'Angleterre.

Eh bien, ces raisons-là ne sont pas suffisantes pour décider de la politique d'un grand pays

comme la France, dont les intérêts véritables sont patents, et le rôle à jouer dans les prochains événements européens considérable ; et c'est seulement parce qu'à ce tournant de l'histoire la politique du Saint-Siège se trouve précisément résumer le mieux les grandes lignes de la politique européenne, que, choisissant la colline vaticane comme observatoire, je veux montrer à mes lecteurs les deux seules grandes combinaisons politiques véritables qui se partagent l'Europe, à savoir, l'alliance franco-russe et la Triple-Alliance, secondant ou paralysant dans notre continent la vie religieuse dont le centre est au Vatican.

Ce nous sera la révélation de l'importance qu'a le Saint-Siège dans la politique contemporaine, et de son rôle capital et salutaire, au point de vue des rapports des Etats entre eux. Ce nous sera aussi un cours de saine et bonne politique extérieure exaltant l'alliance franco-russe, établissant la nécessité de l'union entre Latins et Slaves, pour l'entente à venir avec le pangermanisme si puissant, et le partage équitable d'influence qui reste à établir entre ces puissants facteurs de l'Europe politique de demain.

PROLOGUE

HISTORIQUE DE LA POLITIQUE PONTIFICALE

I

Quand Simon le Galiléen que Jésus son maître avait baptisé Céphas, nom qui en syriaque signifie Pierre, débarqua à Naples, puis vint à Rome vers l'an 42 du calendrier Julien, il appportait au vieux monde, avec la doctrine nouvelle, sa foi, l'espérance, la charité et tout ce programme d'idées neuves pour l'époque, et consolantes, que résument les trois grands mots « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Il vint dans ce monde romain, grisé de sa force et de sa puissance, pénétré de sa suprématie de race sur tous les peuples de la terre successivement vaincus.

Il aborda cette société déjà vieille et décadente, où les maximes épicuriennes dirigeaient la vie des gens qui ne croyaient plus en leurs dieux de marbre.

Il affronta ces tout-puissants qui ne reconnaissaient comme règle dans la vie que le droit du plus fort, et là, au milieu de tant d'abus et d'excès de toutes sortes, il parla à tous, esclaves ou potentats, mais principalement aux innombrables

malheureux, il leur parla d'un Dieu mort sur un gibet infâme pour les racheter du malheur. Il les consola de leurs peines présentes par la promesse de félicités au-delà de la mort ; aux esclaves, il fit entrevoir la liberté, à tous ces hommes d'origines si diverses il annonça le règne de l'Egalité et cela, dans cette Rome divisée en castes aux échelons presque infranchissables, où chacun, sauf César, qu'il fût esclave ou augustan, vivait dans la crainte d'un maître au pouvoir despotique.

Enfin aux riches comme aux pauvres, aux puissants comme aux humbles, il enseigna la fraternité qu'on peut indifféremment appeler charité, car ces deux mots expriment également le sentiment de solidarité des êtres dans la vie et d'assistance mutuelle pour en supporter le fardeau.

Et pendant sept ans, qu'il habitât la pauvre demeure du Transtévère ou le somptueux palais du sénateur Pudens sur le mont Viminal, il catéchisa la capitale du monde, prêchant chaque nuit, dans les cacatombes qui n'étaient alors que de simples carrières, sa nouvelle doctrine de liberté, d'espérance et d'amour.

Tandis qu'il relevait et consolait l'humanité, Pierre fit la part de la femme ; son maître l'avait voulue l'égale de l'homme, situation qu'aucune religion ni aucune civilisation ne lui avait accordée jusque-là, et les nouvelles doctrines devaient bientôt parvenir à ce but en faisant des rapports naturels des sexes un péché, pour ceux qui s'y livraient en dehors des loi du mariage, élevé lui-même à la dignité de sacrement.

Exilé par l'empereur Claude, Pierre retourna à Jérusalem. Il y tint avec ses évêques, un concile que l'Eglise considère comme le troisième. Les décisions de cette assemblée furent envoyées à Antioche et libellées pour la première fois dans la forme suivante, qui depuis fut toujours employée par les conciles généraux : *Visum est Spiritui sancto et nobis* (l'Esprit Saint et nous sommes d'avis que...)

Vers l'an 56, l'empereur Claude étant mort, Pierre retourna à Rome ; c'était le temps où Simon le Magicien étonnait la capitale du monde par ses prodiges. Ce Samaritain avait déjà jadis à Samarie fait assaut d'éloquence avec l'apôtre, qui, dans une controverse célèbre, avait eu gain de cause sur le thaumaturge. La lutte reprit entre eux, et l'histoire nous garde le récit de la façon dont Pierre triompha des prestiges de son adversaire qui, devant Rome assemblée, tomba du haut des airs et se brisa les membres.

Sur ces entrefaites, les chrétiens de Rome étant avisés que Néron méditait de nouvelles persécutions contre les sectateurs du Christ, conseillèrent à leur Pasteur de s'y dérober en quittant la ville. Il suivit cet avis, et, guidé par un enfant, partit un soir par la porte appelée aujourd'hui « Sainte-Marie-ad-Passus » et qui donne sur la Voie Appienne.

Le touriste qui, visitant Rome, sort de la ville par la porte Saint-Sébastien, peut encore voir aujourd'hui un petit temple en rotonde que l'on édifia pour commémorer la vision que saint Pierre

eut, dit-on, de son maître. Il aborda Jésus par cette question : « Domine, quo vadis? » Ces mots demeurent gravés au frontispice du temple.

Toujours est-il que l'apôtre n'alla pas plus loin et rentra dans Rome. Il avait eu la perception que sa tâche de semeur était terminée et que sa mort féconderait désormais la moisson mieux que tout effort nouveau. Il avait compris qu'il ne pouvait mieux affermir sa doctrine dans les esprits qu'en sacrifiant sa vie pour elle, il souhaita finir à l'image de Jésus son maître suivant ainsi jusqu'au bout l'exemple et l'enseignement du Golgotha.

Sitôt rentré dans Rome, Pierre fut arrêté et conduit à la prison Mamertine. Il y resta, dit-on, neuf mois chargé de chaînes que l'on peut voir encore dans l'église de Saint-Pierre-aux-liens.

En prison il retrouva l'apôtre Paul à qui sa qualité de citoyen romain valut d'être décapité au lieu de souffrir le supplice de la croix. Cette croix qui attendait Pierre le Galiléen, il la subit comme son maître Jésus de Nazareth, mais quand le bourreau le conduisit un soir sur la colline vaticane où l'arrêt du féroce Néron devait s'accomplir, Pierre, humble vicaire de Jésus se jugeant indigne de mourir d'un supplice identique à celui qu'avait souffert son Dieu, obtint de l'exécuteur qu'il le crucifiât la tête en bas.

Le Diario qui nous donne la liste officielle des pontifes romains, nous dit que Pierre fut pape pendant vingt-cinq ans. Comme il fait partir sa première année de pontificat de l'an 42, l'année 67 serait donc celle de son crucifiement. En tous cas

c'est le 30 juin de l'an 67 qu'on lui donna un successeur.

Sur l'emplacement de son supplice s'élève maintenant la plus grande basilique du monde, les successeurs de Pierre y ont élevé leur palais, et Rome qui garde son tombeau demeure, malgré tout, la capitale intangible de la chrétienté.

Apôtre de Rome, Pierre avait par sa vie, son apostolat et sa mort, fondé au sein du vieux monde un monde nouveau qui devait s'implanter et grandir jusqu'à dominer un jour l'ancienne civilisation et finir par l'absorber complètement.

II

Il n'entre pas dans le cadre de ce prologue d'étudier ici un à un les 260 papes dont le Diario donne la nomenclature, l'intéressant pour nous est de retracer le but qu'ils poursuivirent et les résultats qu'ils obtinrent; aussi pour résumer plus brièvement leur politique les diviserons-nous par périodes suivant les situations successives que le cours des temps impartit aux pontifes et au catholicisme lui-même.

Après Pierre nous trouvons une suite non interrompue de 58 papes canonisés. Les 30 premiers subissent le martyr. Jusqu'à l'an 300, ce ne sont que persécutions constantes : les chrétiens, traités en ennemis de l'Etat, forcés de se cacher pour se livrer aux pratiques de leur culte, martyrisés

chaque fois qu'ils confessent leur foi, progressent pourtant de façon constante et dans d'énormes proportions. Toutes les parties du vieux monde ont peu à peu leurs évêques qui évangélisent jusqu'aux régions les plus barbares et payent de leur vie sans hésiter la gloire de répandre plus loin les nouvelles doctrines. Dès le IIIe siècle, l'Eglise, outre les persécutions, doit lutter contre les hérésies enseignées dans les différents pays par des évêques désireux de se créer des situations indépendantes en se faisant fondateurs de sectes, et les persécutions vont se propageant partout en même temps que la doctrine.

Là se place le massacre de la Légion Thébaine par ordre de l'empereur Maximien, puis vient la terrible persécution de Dioclétien qui dépeuple presque Nicomédie, Tyr, Antioche, Ancyre et l'Arabie, et cette première période de luttes sanglantes prend fin seulement sous l'empereur Constantin, qui le premier autorise le culte de la religion nouvelle dans l'Empire, met fin aux persécutions, triomphe de Maxence en arborant la croix au lieu et place des anciens étendards romains (312) et meurt en 337 après avoir reçu le baptême.

Sous son règne apparut Arius, prêtre poète et musicien qui composait des cantiques où il mettait en vers ses erreurs de doctrines qu'il faisait ensuite chanter par les chemins. Il fit par ce moyen plus de prosélytes que par ses écrits.

Depuis le 10 mai 330, Byzance avait été déclarée capitale de l'Orient, le pape résidait à Rome exerçant librement son autorité au point de vue reli-

gieux tandis que l'autorité politique était conservée à l'empereur et à ses délégués. Les successeurs de Constantin reprirent les persécutions, mais désormais le catholicisme avait conquis sa place. Les papes commencent à s'immiscer peu à peu dans les événements politiques, nous voyons Léon le Grand, obtenant par la persuasion qu'Attila retirât ses hordes tartares d'Italie, le même pontife parvient à limiter les déprédations de Genséric, roi des Vandales, qui mettait Rome au pillage.

L'Empire romain d'Occident s'éteint dans la personne d'Augustule soumis par Odoacre, roi des Hérules. A cette époque, l'Italie était aux pouvoirs de ces barbares, ariens de croyance; la Gaule obéissait aux Bourguignons. Les Goths étaient également ariens et les Francs encore païens. En Espagne, les Goths et les Suèves pratiquaient l'arianisme et en Angleterre, les Saxons demeuraient païens tandis que les Vandales, maîtres de l'Afrique, étaient ariens obstinés.

Ceci donne une idée de la vigueur et de l'habileté que les papes durent alors dépenser pour maintenir la doctrine intacte, et leur autorité si menacée de toutes parts.

Sous le pontificat d'Anastase II, en 496, Clovis, roi des Francs, reçut le baptême ; ce fut pour les papes le premier présage de l'appui que l'Occident devait leur prêter par la suite, appui que l'Orient leur déniait chaque jour davantage.

Maintenant ce sont les Goths qui dominent en Italie, et les papes qui se succèdent pendant soixante-dix ans doivent jouer un jeu fort délicat

entre tous les conquérants de l'Italie et l'Empire d'Orient qui, tous deux, les oppriment à l'envi.

En 568 commence en Italie la domination des Lombards. De cet instant l'Empire d'Orient confie le reste de ses possessions italiennes à un gouverneur qui réside à Ravenne avec le titre d'exarque. Vers cette époque, les Lombards prirent Rome et la pillèrent sans que l'exarque assiégé dans Ravenne pût rien faire pour la secourir.

La prospérité revint à l'Eglise vers 590 avec l'avènement de Grégoire le Grand. Sous son règne le catholicisme répandit de plus en plus loin sa doctrine, le Saint-Siège commença à posséder de grands biens en tous pays, dont les revenus affluaient dans ses coffres.

Les successeurs de ce pape recommencèrent les luttes avec Byzance pour le maintien du dogme; et, dans le but de s'affranchir chaque jour davantage de cette suzeraineté de l'Orient, firent alliance avec les Lombards. Les empereurs alors devinrent assassins; les violences se succédèrent pendant plusieurs règnes, papes séquestrés, enlevés, massacrés, rien n'y manqua, mais pendant que les empereurs de Byzance luttaient pour reprendre l'Italie aux Lombards un homme naissait en Asie qui devait révolutionner le monde. J'ai nommé Mahomet.

III

Orphelin recueilli par Abd-el-Mottaleb, son grand-père, Mohammed (dont le nom en arabe signifie « le loué ») fut d'abord conducteur de chameaux. Vers 583 Abou-Taleb, son oncle l'emmena, à Bosra en Syrie où il fit la connaissance d'un moine nestorien nommé Félix chassé de Constantinople à cause de ses erreurs de doctrines, qui lui enseigna le christianisme comme il le comprenait lui-même.

Telle est l'origine du Coran manifestement inspiré par une connaissance erronée des dogmes catholiques. Ce Coran, recueil de maximes que l'on apprenait pour les psalmodier, mais qu'on ne discutait jamais, était certes le mode d'enseignement le mieux approprié aux peuples orientaux pour lesquels il rééditait le mode de propagande par le cantique, qui avait déjà si bien réussi en Afrique pour la diffusion de l'hérésie arienne.

A vingt-cinq ans Mahomet épousa une riche veuve (Khadidjah) dont il eut sept enfants. Ce fut seulement à quarante et un ans vers 611, qu'il se déclara l'envoyé de Dieu. A sa voix la Mecque se divisa en deux camps et les premiers musulmans persécutés s'enfuirent en Abyssinie en 615. Le prophète ne revint en Arabie que vers 620 et recommença à faire des prosélytes. Il épousa alors, en deuxième noce, Aïescha, fille d'Abou-Beckr.

Parmi les tribus ayant embrassé l'islamisme Mahomet, par réminiscence des douze apôtres, choisit douze Kakib ou délégués chargés de répandre sa doctrine ; la Mecque, devenant de plus en plus hostile aux sectateurs du prophète, celui-ci leur ordonna de se retirer à Yathreb où peu après il alla les rejoindre.

Sa fuite (hédjra, d'où hégire) eut lieu le 16 juillet 622, c'est d'elle que part le calendrier musulman, désormais Yathreb s'appellera Médine (Medinet-al-nabi, cité du prophète). Mahomet se transforme alors en conquérant, il convertit par la force des armes. En 624 il bat les Koreischites à Beber, il soumet les juifs de Khaibar et quoique battu par les Grecs à Mouta en 629, il parvient en 630 à s'emparer de la Mecque où il détruit les idoles de la Kaaba.

Dès la dixième année de l'hégire il avait soumis toutes les tribus de l'Yemen et du Nedjed, quand il mourut en 631 toute l'Arabie était conquise et lui avait envoyé des ambassades solennelles.

Mahomet avait toutes les qualités propres à le faire réussir parmi les Orientaux ; imagination vive, énergie entraînante, gravité qui en impose, esprit vif et patient.

Connaissant bien les populations d'Arabie qu'il voulait faire servir à ses desseins, il sut s'adresser à leurs penchants belliqueux, à leur goût de conquête et de domination.

Il annonçait l'empire du monde à ces pauvres errants du désert ; son paradis, plus près de terre que celui des chrétiens, promettait aux vaillants

qui tombaient face à l'ennemi des félicités sans limite que la vie leur refusait le plus souvent ; son plus grand miracle fut qu'il leur donna la victoire.

Cette digression sur Mahomet m'a parue nécessaire, car la naissance de l'Islam fut dans l'histoire des papes un facteur nouveau de grande importance. Revenons maintenant aux pontifes romains et suivons-les dans les transformations que le temps fait subir à leur situation.

Sous le règne de l'empereur Constantin Pogonat, Agathon étant pape, eut lieu le sixième concile général, le troisième tenu à Constantinople, l'empereur y fit preuve d'un catholicisme irréprochable et fit remise au Saint-Siège des trois mille sous d'or qui devaient être payés aux empereurs à chaque nouvelle élection pontificale. C'est la suppression du dernier vestige de tutelle imposée jadis à l'Eglise par Athalaric, et continuée sous quelques empereurs d'Orient.

Sous le pape Benoist II élu en 684, l'empereur Constantin IV décréta que dorénavant l'élection du pontife de Rome n'aurait plus besoin de l'homologation ni de l'empereur ni de l'exarque de Ravenne.

Des empereurs vinrent ensuite qui, de nouveau, en mésintelligence avec Rome, tentèrent d'opprimer les pontifes et d'attenter à leurs jours pour les punir de leur résistance, mais déjà l'habitude était prise en Italie de défendre les armes à la main le pontife romain contre les tentatives criminelles de Byzance, dès cette époque le pouvoir des exarques

de Ravenne allait en diminuant, et celui des papes s'accroissait chaque jour.

Sous le pape Jean VII en l'an 707, Aribert II, roi des Lombards, rendit au Saint-Siège les Alpes Cotiennes, province administrée jadis par les papes avant la venue des Lombards, c'est en quelque sorte le commencement des Etats pontificaux et de la puissance temporelle, mais ce ne fut que sous l'empereur Anastase II que la paix se trouva rétablie dans l'Eglise sur des bases solides.

La papauté était désormais un Etat constitué, la sagesse des pontifes et l'accession au pontificat d'élus des pays les plus divers donnaient dès lors au siège de Pierre un tel ascendant moral sur tous les souverains du monde qu'il ne faut pas se demander comment les papes sont parvenus à la souveraineté des pays qui les environnaient, mais bien plutôt comment il eût été possible qu'ils n'y parvinssent pas dans les circonstances où ils se trouvaient.

Il est vrai qu'à présent il n'en est plus de même, cela prouve simplement que les actes d'habileté et de sagesse qui servent à établir et fonder, ne sont pas ceux à employer pour qui veut conserver.

C'est sur ces entrefaites que l'empereur Léon, attiré par le rôle de réformateur, alluma cette malheureuse guerre des images qui devait durer 118 ans. Sa doctrine qui touchait de près au mahométisme interdisait, comme le Coran, la reproduction du visage humain, et taxant d'idolâtrie les honneurs rendus aux images de la Vierge et des saints, en ordonnait la destruction dans tous les sanctuaires.

Le pape Grégoire II, en ayant appelé à tout l'Occident, Léon chargea d'abord de sa vengeance Marin son écuyer et l'exarque de Ravenne nommé Paul. Ils furent repoussés par les soldats de Rome, Florence et Spolète.

L'exarque s'unit alors à Luitprand, roi des Lombards, pour marcher sur Rome. Ils étaient déjà au pied du mausolée d'Adrien quand apparaît Grégoire suivi d'un nombreux clergé ; il démontre au roi que les malheurs de Rome réjouiront surtout les Sarrasins, et Luitprand, vaincu par sa parole implore un pardon solennel et reprend la route de Pavie.

On sent combien de tels événements donnaient de force morale à l'Eglise, tout l'Occident s'inclinait devant elle à l'exemple du plus puissant souverain d'Italie, qui, parti à la conquête de Rome, demandait pardon au lieu de combattre.

A cette époque Rome était gouvernée par des ducs, Marin d'abord, puis Pierre, tous deux iconoclastes ; le peuple les ayant successivement renversés se soumit volontairement à l'autorité temporelle du pape Grégoire II. C'est de cette époque que date le domaine temporel positif des souverains pontifes qui comprenait alors 16 villes dans le duché romain et 7 en Campanie.

IV

Sous Grégoire III, successeur de Grégoire II, la guerre aux images se poursuivant, le nouveau

pape soutenu par toute l'Italie passionnée d'art surtout depuis la conquête de la Grèce, et fière à juste titre des artistes qu'elle possédait, pria Charles Martel d'intervenir pour que les Lombards, de nouveau en armes, respectassent les territoires pontificaux.

C'est à cette occasion que le souverain franc reçut pour la première fois l'appellation de « Roi très chrétien » qui devint héréditaire chez les rois de France.

L'ambassade pontificale envoyée à Charles Martel, marque l'origine des nonces en Occident, c'était le pendant des apocrisiaires accrédités par les papes à Byzance avec cette différence en plus que les nonces étaient reconnus comme représentants d'un état temporel existant.

En 732 les Sarrasins maîtres de l'Afrique et de l'Espagne, suivant vers l'Italie la route tracée jadis par Annibal, ne voulaient pourtant pas s'avancer dans la Gaule narbonnaise, sans avoir d'abord triomphé de Charles Martel et de ses Francs qui, sans cela, eussent pu les prendre à revers. Grégoire III fit alors un nouvel appel au puissant chef de l'Occident. La Gaule était déjà en partie envahie, les deux armées se rencontrèrent à Poitiers, et les Sarrasins vaincus reprirent le chemin de l'Espagne.

La bataille de Poitiers marque un tournant décisif de l'histoire, des actions de grâces célébrèrent la grande victoire dans toutes les églises de Gaule et d'Italie, les légats rentrèrent à Rome chargés par Martel de proclamer qu'il tiendrait pour injure personnelle toute offense qui pourrait désormais

être faite au Saint-Siège. Les Lombards baissèrent le front devant cette puissance nouvelle, les empereurs d'Orient sentirent qu'un nouvel empire surgissait en Occident. Et Grégoire III étant mort le 27 novembre 741, le Saint-Siège ne vaqua que deux jours, car désormais la confirmation de l'exarque de Ravenne était définitivement abolie.

De cet instant les pontifes romains, forts de l'appui des Francs, n'hésitent plus à réclamer contre les usurpations des Lombards. Le pape Zacharie se fait rendre quatre villes par Luitprand ainsi que la province de Sabine, c'est ensuite à Ravenne que le pape exige des restitutions.

Mais, quelques années plus tard, Astolphe, roi des Lombards, recommença des incursions dans le domaine pontifical, le pape Etienne III (Orsini), ayant d'abord imploré l'assistance de l'empereur Constantin Copronyme, c'est ce dernier qui engagé dans d'autres guerres, conseilla au pape de mettre l'Eglise sous la protection de Pépin, que le pape Zacharie avait à Saint-Denis, le 20 juillet 746, sacré patrice romain et protecteur du Saint-Siège.

Pépin vint donc à la tête d'une armée cerner Astolphe dans Pavie et exiger de lui la restitution de Ravenne. C'est de cet instant que les pontifes cessent d'être de grands propriétaires terriens pour devenir de véritables souverains. Pépin fit donner ou rendre au Saint-Siège vingt-trois villes, le pape, mis à la tête de ce véritable Etat, fit administrer Ravenne par son archevêque qui prit le titre d'exarque.

A la mort d'Astolphe, en 756, le Saint-Siège avec l'appui des troupes franques fit reconnaître pour roi des Lombards Didier qui régnait déjà en Toscane, il devait en échange de ce bienfait abandonner sept villes au Saint-Siège, il donna seulement Faenza et Ferrare, et régna paisiblement sur le reste des Lombards.

Ce fut en somme en cette époque troublée un grand bonheur pour le Saint-Siège qu'il fût parvenu à se créer un Etat indépendant. Cette puissance temporelle, inutile tant que l'Empire romain commandait encore au monde, devenait indispensable alors que des royaumes divers s'étaient fondés un peu partout, et il n'est pas douteux que si le Saint-Siège fut demeuré alors soumis à un souverain, les autres peuples, peu soucieux de reconnaître son autorité, n'eussent bientôt formé autant de schismes que de nations.

Les papes devenus plus puissants songeaient toujours à mettre fin à l'hérésie des iconoclastes. Paul Ier s'efforça sans succès d'y faire renoncer l'empereur Constantin. La lutte du Saint-Siège contre les briseurs d'images avait bien son importance en ce temps d'ignorance et de semi-barbarie. Si les peuples restaient étrangers aux discussions dogmatiques, ils étaient profondément frappés par le fait de ces hommes qui, violant les sanctuaires, venaient détruire et briser ces tableaux et ces marbres leur retraçant et leur enseignant les belles actions des plus illustres chrétiens. Ces œuvres étaient un moyen de propagande par les yeux, indispensable pour l'époque, le peuple tenait

à ces souvenirs et à ces modèles en qui pour lui s'incarnait sa religion.

Didier, roi des Lombards, supportait avec peine les agrandissements du Saint-Siège ; en 769, venu à Rome sous un prétexte pieux, il avait vainement tenté de s'emparer de la personne du pape.

En 770, Bertrade, femme de Pépin, étant venue en Italie, il la reçut magnifiquement à Pavie dans l'espoir de brouiller les Francs avec le Saint-Siège, de façon à dominer ensuite sans conteste dans la Péninsule. A cet effet il demanda à la reine la main de sa fille Giselle pour son fils Adalgise, et offrit sa fille à Bertrade pour un de ses fils.

Dès que le pape Etienne connut ces projets, il s'y opposa de tout son pouvoir. Il écrivit à Charles et à Carloman une lettre confiée à deux légats avec mission de dire que quiconque contreviendrait à ses mandements serait excommunié. La menace n'était point un moyen qu'il convînt d'employer avec Charlemagne qui épousa quand même la fille de Didier, mais le mal ne fut pas grand, car, un an après, il la répudiait pour épouser Indelgarde, princesse de Souabe.

Sous le pape Adrien Ier, Didier ayant encore une fois voulu s'emparer de Rome, Charlemagne vint assiéger Pavie en 773 et emmena Didier prisonnier au monastère de Corbie. Ceci mit fin à la domination lombarde qui avait duré deux cent six ans.

Le jour de Noël de l'an 800, Charlemagne fut couronné empereur des Romains, le pape rétablissait en son honneur l'Empire d'Occident resté sans

chef pendant trois cent vingt-cinq ans depuis la mort d'Augustule.

Pendant ce temps Byzance poursuivait son triste destin gouvernée par Irène et son fils Constantin VI. Mais voulant régner seule, Irène fit périr son fils d'un supplice affreux, cette nouvelle parvenue à Rome souleva l'indignation générale et chacun fut d'accord que le Saint-Siège avait eu cent fois raison de repousser à tout jamais la suzeraineté de cette Byzance à la fois si criminelle et si débile, pour adopter celle de Charlemagne, si magnanime et si fort.

Désormais les papes sacrent les empereurs. Etienne V sacre à Reims Louis, fils de Charlemagne, en 816, Pascal Ier couronne empereur Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire, le jour de Pâques 823. A cette époque la tiare était sous la protection immédiate des empereurs qui lui assuraient le maintien de ses possessions, l'empereur Louis y joignit même la Sicile et la Sardaigne. En 829 des dissensions étant survenues entre l'empereur Louis et ses fils, ceux-ci déposèrent leur père et se partagèrent ses Etats. Lothaire s'attribua de son autorité privée le titre d'empereur. Le pape n'eut qu'à casser la sentence qui avait enlevé le sceptre à Louis, pour que ce prince fut aussitôt rétabli sur son trône.

Peu d'années après, en 842, l'impératrice Théodora, régente de l'Empire d'Orient pendant la minorité de son fils Michel, rétablit à Byzance le culte des images. Ce fut une grande joie dans toute l'Eglise; l'hérésie des iconoclastes avait duré

cent vingt ans, sa fin fut pour Rome un triomphe.

En 847, lors de la consécration du pape Léon IV, Rome était sous le coup d'un retour offensif des Sarrasins. Aidé de l'empereur Lothaire, le pape édifia en quatre ans la cité Léonine, répara les murailles de Rome et éleva deux tours pour défendre le cours du Tibre.

Sur ces entrefaites, les Sarrasins étant débarqués à Ostie, le pontife, aidé des habitants de Naples, de Gaëte et d'Amalfi, alla à leur rencontre et leur infligea une sanglante défaite. Ce fut comme une seconde bataille de Poitiers, que Raphaël à immortalisée en la peignant dans une des chambres du Vatican.

Le 24 avril 858, on élut et consacra pape Nicolas Ier. Il fut le premier pontife que l'on couronna de la tiare. C'est sous son règne qu'apparut l'eunuque Photius qu'il excommunia dans le concile tenu en 863. Ce père du schisme grec actuel commençait à répandre un peu partout ses hérésies : il prétendait, entre autres, qu'en même temps que l'empire avait été transféré de Rome à Byzance le pape de Rome avait perdu sa suprématie religieuse qui devait revenir au patriarche de Constantinople. Le pape sut mettre à temps les évêques d'Occident en garde contre de telles doctrines.

Sous le pontificat de Jean VIII en 875, Charles le Chauve, roi de France, fut couronné empereur, et son élection confirmée par un concile tenu à Pavie. Les Sarrasins ayant à ce moment envahi le royaume de Naples et menaçant Rome, le pape, faute d'être secouru à temps par les troupes im-

périales, dut demander la paix aux infidèles et s'engager à leur payer tribut.

Peu après, des ambassadeurs de Basile, empereur d'Orient qui avait rétabli Photius comme patriarche de Constantinople, vinrent à Rome solliciter l'approbation du pontife. Le pape la donna croyant ainsi assurer la paix de l'Eglise, mais bientôt après, reconnaissant qu'il avait fait fausse route, il condamna de nouveau Photius et ses erreurs.

En cinq années Jean VIII donna la couronne impériale à trois rois de France, à Charles le Chauve en 875, à Louis le Bègue en 878 et à Charles le Gros en 880. Il mourut en 882.

Marin Ier, son successeur, qui par trois fois avait été légat à Constantinople et savait à quel point les hérésies de Photius étaient condamnables, inaugura son pontificat en excommuniant ce fauteur de schisme.

V

Il nous serait aisé de suivre ainsi chronologiquement la série des papes en mentionnant, à mesure, les événements qui eurent lieu sous leur règne, mais ce serait fatiguer le lecteur sans beaucoup l'instruire ; nous avons vu déjà l'Eglise catéchisant le vieux monde au prix du sang de ses premiers disciples, nous l'avons vue, triomphant des anciens cultes, s'imposer comme croyance à la majorité des Romains, puis la nouvelle foi, rayon-

nant par le monde, pénétrer peu à peu chez les peuples barbares. Mais voilà qu'aussitôt surgissent des schismes qui viennent, pour des raisons de pure politique, mettre en péril l'unité de croyance. Rome lutte contre Byzance et successivement contre différentes formes d'hérésies.

Puis, survient le facteur mahométan. Le pontife romain est la tête de la résistance, c'est en son nom que Charles-Martel triomphe à Poitiers, et, de là, date la puissance temporelle du Saint-Siège et les Etats pontificaux.

De cet instant Rome prend dans le monde le rôle d'instaurateur de la civilisation nouvelle. Si le glaive conquiert les Etats, le moine le suit de près qui les imprègne, au nom du Christ, de cette civilisation chrétienne, antipode des anciennes civilisations païennes disparues.

Mais les triomphes mêmes de l'Eglise lui créent des ennemis. Toujours un schisme nouveau succède à l'autre. En Orient, après Photius c'est Michel Cérulaire, en Occident c'est Bérenger et puis tant d'autres. L'Eglise lutte toujours et c'est de cette époque que date la fondation des principaux ordres monacaux. Mais la richesse dont ils jouissent bientôt, du fait même de la piété et de la générosité des fidèles, a tôt fait d'exciter la convoitise des féodaux conquérants de la veille, et dans ce monde encore imparfaitement policé, des batailles quotidiennes se livrent entre seigneurs rapaces pour qui le droit du plus fort prime encore la force du droit.

C'est alors que l'Eglise sauve en quelque sorte

les peuples et son œuvre de la destruction finale en instituant « la Trêve de Dieu » (1041) qui interdisait les guerres privées du mercredi soir au lundi matin de chaque semaine ainsi que pendant l'avent, le carême, les jours de vigile et de fête. De plus elle garantissait de toute agression les Eglises, les couvents, les prêtres, les pèlerins, les marchands, les laboureurs, les femmes et les enfants.

Les milices diocésaines, les chevaliers et les tribunaux de paix présidés par les évêques assistés des seigneurs assurèrent l'observance de la « Trêve de Dieu » qui fut le grand bienfait que le moyen âge dut à l'Eglise. Elle adoucit la rudesse des mœurs, donna aux campagnes un peu de paix et permit au commerce et à l'industrie de se développer.

C'est ici que se place ce qu'on a appelé la querelle des investitures ; les seigneurs, par un abus de pouvoir, avaient pris l'habitude de disposer des charges et biens ecclésiastiques de leurs régions sans l'agrément du Saint-Siège ; le cardinal Hildebrand remédia à ce déplorable abus par un décret frappant d'excommunication tout laïque conférant une investiture ecclésiastique, et tout clerc consentant à la recevoir des mains d'un laïque. L'Occident entier se soumit à cette loi sauf l'empereur Henri IV qui, frappé d'anathème, vint en 1077 à Canossa faire amende honorable aux pieds du pontife.

L'Eglise profita de cette nouvelle victoire pour s'employer davantage à l'affranchissement des

esclaves, fonder des écoles, des universités, soulager les misères publiques et envoyer des apôtres jusqu'aux confins du monde connu.

Ces événements nous conduisent à l'époque des croisades : Les Turcs, de victoires en victoires, menaçaient l'Empire d'Orient d'une ruine imminente, et, dans ce même temps, Pierre l'Hermite, de retour des Saints Lieux, apportait à Rome la supplique du patriarche de Jérusalem réclamant protection pour les pèlerins de Terre Sainte. — Le pape Urbain II lui fit bon accueil, et, se souvenant que les Francs avaient déjà sauvé l'Eglise à Poitiers et à Pavie, voulut qu'ils fussent les premiers associés à ses desseins belliqueux. C'est pour cela qu'il décida de réunir un concile à Clermont (1095).

Sous la chaude parole de Pierre l'Hermite et d'Urbain II la première croisade y fut décidée aux cris de « Dieu le veut ». L'expédition, conduite par Godefroy de Bouillon duc de Lorraine, Hugues de Vermandois, Raymond de Toulouse, Robert de Normandie, Bohémond de Tarente, partit en 1096. Jérusalem tomba au pouvoir des croisés, après cinq semaines de siège, en 1099 et Godefroy de Bouillon fut nommé roi avec mission de protéger une telle conquête. Il mourut l'année suivante 1100 et son royaume succomba sous l'effort des Turcs en 1187.

La seconde croisade (il y en eut huit), prêchée par saint Bernard, fut conduite par Louis VII, roi de France, et Conrad III, empereur d'Allemagne. Elle n'aboutit qu'à une défaite lamentable (1147). La troisième (1189), entreprise à la fois par

Philippe-Auguste, Frédéric Barberousse et Richard Cœur de Lion, ne réussit qu'à obtenir pour les chrétiens le libre accès de la ville sainte. La quatrième (1202), commandée par Baudoin de Flandre et Boniface de Monferrat, détournée de son but par les Vénitiens, n'eut d'autre résultat que la fondation de l'Empire latin de Constantinople qui dura 57 ans.

La cinquième (1217), entreprise par Jean de Brienne et André II, roi de Hongrie, remporta quelques succès en Egypte, mais la désunion empêcha les chrétiens de profiter de leurs victoires.

La sixième croisade (1228), conduite par l'empereur Frédéric II, n'eut aucun résultat.

Les septième et huitième furent l'œuvre de Louis IX, roi de France.

A la prière du pape Innocent IV, le saint roi partit pour l'Egypte en 1248. Fait prisonnier par les infidèles il dut leur payer rançon, étant de là passé en Palestine, où il demeura quatre ans (1250), il put obtenir quelques avantages pour les chrétiens.

De nouveau en 1270 il fit voile pour Tunis avec l'intention de passer ensuite en Egypte, mais pendant qu'il assiégeait la ville, la fièvre et la dysenterie s'étant déclarées dans son armée, le roi atteint par la contagion expira sous sa tente.

Ce fut la fin des croisades, et les chrétiens d'Orient, privés des secours de l'Occident, achevèrent de perdre leurs dernières possessions, malgré le concours héroïque que leur prêtèrent les Templiers et les Hospitaliers.

Si les croisades n'atteignirent pas leur but immédiat, à savoir la conquête des Saints Lieux, ces expéditions portèrent néanmoins des fruits précieux ; elles entretinrent parmi les nations les sentiments de foi, témoignèrent que Rome était véritablement la tête de la catholicité puisqu'à la voix du pape la chrétienté entière se levait ; elles affaiblirent la puissance musulmane et retardèrent de plusieurs siècles la chute de Constantinople.

Elles suspendirent les guerres privées, car la Trêve de Dieu régna toujours pendant ces différentes expéditions, elles furent pour différentes races et différentes castes une occasion de se mieux connaître et de s'apprécier, elles diminuèrent l'esclavage en rendant la liberté à de nombreux captifs, développèrent la navigation, le commerce et l'industrie et furent enfin l'origine de la chevalerie qui, vouant son épée à la défense de l'opprimé, de la veuve et de l'orphelin, contribua à adoucir les mœurs du moyen âge et apprit au monde d'alors la générosité, la loyauté et une délicatesse de sentiments inconnue de l'antiquité païenne et des barbares.

Même à cette époque de foi ardente, il y eut dans l'Eglise de nouveaux troubles qui susciterent de nouvelles hérésies... En Angleterre, Thomas Becket (1170) est persécuté par Henri II et Jean sans Terre. En Allemagne, Frédéric Barberousse et Frédéric II s'efforcent d'établir sur Rome leur suprématie. En France, les Albigeois et les Vaudois, au nord de l'Italie, répandent leurs doctrines hérétiques.

Contre les Albigeois le pape Innocent III suscita la croisade de Simon de Montfort, qui, à la tête d'une puissante armée s'empara des villes du Midi de la France, arrêta les progrès de cette hérésie et prépara du même coup la réunion du Midi à la couronne, c'est-à-dire à l'unité française.

Quant aux Vaudois, ils ne résistèrent pas à l'excommunication lancée contre eux par le pape Lucius III dans le concile qu'il tint à Vérone en 1184.

VI

Nous arrivons aux démêlés entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel qui furent l'origine de l'établissement des papes à Avignon.

Le pape avait décidé de rétablir pour l'an 1300 le Jubilé institué jadis par Innocent III. C'était un moyen de maintenir l'unité de l'Eglise et de rallier autour du Saint-Siège des fidèles de tous pays. Il y eut, à cette occasion, à Rome un concours immense de peuples venus des quatre coins de l'univers, pour la plus grande gloire de l'Eglise. Mais à ce triomphe de la papauté correspondait, chez les différents peuples, le premier sentiment des nationalités diverses. Les autocrates Anglais, Français, etc., faisaient en somme trop peu de cas de l'autorité pontificale, Philippe le Bel le premier s'insurgea contre elle.

En guerre avec l'Angleterre et les Flandres et

pressé par le besoin d'argent, il mit la main sur la dîme saladine et les revenus des évêchés vacants. Réprimandé de ce chef par le Saint-Père, il convoqua les Etats Généraux en 1302 ; y fit donner une lecture falsifiée de la bulle du pape et les Etats abusés se déclarèrent pour le roi contre le Saint-Siège.

Philippe le Bel, non content de ce succès, donna mission à son chancelier de s'emparer de la personne du pontife. Ce malfaiteur pénétra à Anagni, résidence du pape, à la tête de 300 bandits. Boniface VIII passa trois jours en prison sans nourriture, le peuple vint alors le délivrer, mais un mois après, âgé de quatre-vingt six ans, il mourait à Rome des mauvais traitements qu'il venait de subir (1303).

Philippe usa alors de tout son crédit pour faire élire un pape français. Ce fut l'archevêque de Bordeaux qui prit le nom de Clément V. Vu les désordres qui désolaient alors l'Italie il s'installa provisoirement à Avignon (1309). Les circonstances firent durer cette étape soixante-douze ans ; c'est ce que les Italiens ont appelé la captivité de Babylone.

Clément V, qu'on eut pu croire soumis aux volontés de Philippe le Bel, lui résista pourtant au concile qu'il tint à Vienne en 1311. Il rendit hommage à la mémoire de Boniface VIII, et s'efforça de protéger les Templiers. Mais déjà depuis 1307 Philippe les avait fait emprisonner dans tout le royaume et retenait leurs biens sous séquestre. L'Ordre étant absolument discrédité, le concile prononça néan-

moins sa suppression en 1312, et transféra ses biens aux chevaliers de Rhodes.

Philippe, avide de tant de richesses, prétexta des frais de procédure qui restaient à couvrir, pour confisquer tout ce que l'Ordre possédait en France et, comme cela ne suffisait point à sa haine, il fit, à l'insu du pape, brûler vif Jacques de Molay, le grand-maître, et trois de ses lieutenants qui avaient publiquement protesté de leur innocence (1313).

Philippe mourut l'année suivante, et les successeurs de Clément V, au nombre de six, continuèrent de résider à Avignon. Ce furent : Jean XXII, 1316 à 1334, qui laissa un trésor énorme, destiné à une nouvelle croisade ; Benoît XII (1334-1342), puis Clément VI (1342-1352), qui acheta à Jeanne, reine de Naples, Avignon et son territoire, et l'ajouta au Comtat Venaissin, déjà propriété du Saint-Siège depuis 1229.

Innocent VI régna ensuite de 1352 à 1362, suivi d'Urbain V (1362-1370), qui se rendit à Rome, malgré tous les obstacles. Il dut bientôt revenir à Avignon et y mourut.

Son successeur, Grégoire XI (1370-1378), neveu de Clément VI, excommunia les Florentins qui poussaient à la révolte les villes des États pontificaux. Les cités italiennes étaient devenues autant de champs de batailles, Rome tombait en ruines, sa population était réduite à 16.000 habitants, on y souhaitait ardemment le retour du pape. Grégoire XI se décida à y revenir. Il y rentra en 1377, au milieu des manifestations de la joie la plus vive, mais aussitôt les factions se réveil-

lèrent; pour y échapper, le pape se retira à Anagni, où la mort vint le surprendre en 1378. Ce fut le dernier pape français.

A sa mort, les cardinaux présents, sollicités par le peuple de nommer un Italien, offrirent la tiare au Napolitain Urbain VI qui, malheureusement, manqua vis-à-vis d'eux de prudence et de modération : alors, les cardinaux français se séparèrent de lui, et, alléguant que leur choix n'avait pas été libre, ils proclamèrent Robert de Genève, sous le nom de Clément VII, qui choisit Avignon pour résidence (1378).

La catholicité se trouva alors partagée entre deux papes qui, tous deux, eurent des successeurs. Cette division se prolongea pendant quarante ans, c'est ce qu'on a appelé le grand schisme d'Occident.

Il prit fin au concile de Constance, qui dura de 1414 à 1418. Les papes qui régnaient alors à Rome et à Avignon abdiquèrent ou furent déposés, et Othon Colonna fut nommé chef unique de l'Eglise, sous le nom de Martin V (1417). Le schisme avait vécu.

Ici se place chronologiquement, du 24 février 1429 au 30 mai 1431, la mission de Jeanne d'Arc, notre héroïne nationale. Je m'en serais voulu de ne la point mentionner.

Puis, en 1439, au concile de Florence, le schisme grec manqua prendre fin. Les représentants de l'Eglise d'Orient étaient tombés d'accord avec les évêques catholiques, sur tous les points en litige, malheureusement étant rentrés dans leur pays, ils trouvèrent leurs peuples fort peu

disposés à l'union avec Rome, et durent, pour leur complaire, annuler tout ce qu'ils avaient signé à Florence. Ce fut la dernière tentative officielle de conciliation.

En 1453, Mahomet II, à la tête de 300.000 Turcs, prit d'assaut Constantinople. Le dernier empereur grec, Constantin XII, mourut les armes à la main, les habitants furent massacrés ou réduits en esclavage. Ainsi périt l'Empire byzantin, qui avait duré onze cent vingt-quatre ans depuis Constantin.

A la suite de ce grand événement, le pape Calixte III décida une croisade, que prêcha le franciscain Jean Campistran. Jean Huniade, général hongrois, battit les Turcs, sous les murs de Belgrade (1456), et, sous le pontificat de Pie II (1457 à 1464), Scanderberg, duc d'Albanie, les fit plusieurs fois reculer.

Enfin, pendant le règne de Sixte IV, Pierre d'Aubusson, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, soutint à Rhodes un siège fameux contre 100.000 Turcs, qui durent se retirer après avoir subi des pertes considérables (1480).

En Espagne la cause catholique est plus prospère, Ferdinand d'Aragon, époux d'Isabelle de Castille, affranchit la péninsule de la domination des Maures et s'empare de Grenade en 1492.

L'année même de la prise de Grenade, Christophe Colomb découvrait un nouveau continent. Génois au service de l'Espagne, il partit de Palos avec trois caravelles, le 3 août 1492, et aborda le 12 octobre dans une île qu'il baptisa « San-Salvador ». Dans un

second voyage il reconnut la plupart des Antilles; dans un troisième il longea l'Amérique méridionale de l'Orénoque à Caracas, et dans un quatrième découvrit l'Amérique centrale.

Vers le même temps, le Portugais Vasco de Gama parvenait aux Indes orientales (1498), après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance. Les missionnaires se lancèrent immédiatement sur les traces de ces hardis navigateurs et l'Eglise trouva, dans les prosélytes qu'elle fit dans ces pays nouveaux, la compensation des déboires que les Turcs venaient de lui infliger.

Pendant ces heureux événements, le siège de saint Pierre était occupé à Rome par Alexandre VI Borgia (1492 à 1503), dont les débordements et l'impiété furent si souvent invoqués comme excuses des hérésies qui devaient bientôt diviser la chrétienté.

L'histoire des différentes hérésies protestantes et guerres religieuses feront la matière du chapitre suivant.

VII

A cette orée du XVIe siècle un vif besoin de réformes se faisait sentir dans l'Eglise catholique. Les meilleurs esprits eussent souhaité la voir y procéder elle-même, mais l'autorité du pape était bien diminuée depuis le schisme d'Occident, le clergé et les ordres monastiques étaient certes

devenus plus riches que pieux, c'est à ce moment que des hommes, possédés de l'esprit d'insubordination, surent profiter des excès de l'Eglise pour soulever les peuples contre elle en éveillant au cœur des hommes la convoitise des biens immenses qu'elle possédait alors.

Martin Luther (1483-1546), moine aux Augustins d'Erfurt et professeur à l'université de Vittemberg (Saxe), leva l'étendard de la révolte à propos de la publication des indulgences accordées par le pape Léon X à ceux qui, par leurs aumônes, contribuaient à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre à Rome.

Il partit de là pour enseigner que tout chrétien participe, sans le secours des indulgences, à tous les biens spirituels et que, depuis la tache originelle, l'homme ne jouit plus de son libre arbitre. Condamné comme hérétique en 1520 par Léon X, il osa brûler publiquement la bulle lancée contre lui.

A la diète de Worms il soutint ses erreurs devant Charles-Quint et fut mis au ban de l'empire, mais Frédéric de Saxe, son protecteur, lui donna asile dans son château de Wartbourg, en Thuringe.

Alors, sûr de l'impunité, Luther perdit toute mesure, il écrivit contre le pape, les conciles, la messe et la confession, contre le célibat des prêtres et les vœux monastiques, et enfin contre l'autorité de l'Eglise en matière de foi. Il érigea en principe que le libre examen ou droit pour chaque fidèle d'interpréter l'Evangile à sa façon devait servir de base à sa nouvelle doctrine qu'il qualifia du nom de « Réforme ».

Pour se faire des partisans Luther exploita les instincts les plus bas. Il encouragea les barons allemands à mettre la main sur les biens du clergé tant séculier que régulier. Ces spoliations que l'on nommait des sécularisations lui attirèrent de nombreux néophytes, entre autres Albert de Brandebourg, grand maître des chevaliers Teutoniques, qui, ayant apostasié, se déclara duc héréditaire des domaines appartenant à son ordre (1525). Ainsi fut fondée la maison de Prusse.

De même, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Mecklembourg, celui de Poméranie, les rois de Suède, de Danemark et de Norvège, s'emparèrent des biens ecclésiastiques situés sur leur territoire.

Le réformateur alla jusqu'à autoriser le divorce et même la polygamie. Lui-même se maria et finit par se suicider à Eisleben en 1546.

La Réforme avait soulevé la guerre civile en Allemagne, des hordes de paysans ruinèrent et brûlèrent plus de 1.000 abbayes ou châteaux, tellement que les seigneurs terrorisés massacrèrent à leur tour plus de 100.000 de ces malheureux (1526). Les catholiques luttèrent successivement contre différentes sectes protestantes : la guerre contre les anabaptistes fut parmi les plus cruelles, Charles-Quint parvint à grand'peine à empêcher le protestantisme de tout envahir.

En Suisse, Zwingle (1484-1531) fut le digne émule de Luther. Ancien soldat, puis curé d'Einsiedeln d'où il fut chassé pour son inconduite, il propagea ses hérésies et promena ses violences

dans plusieurs cantons. Ayant suscité la guerre civile dans ce paisible pays, il périt les armes à la main sur le champ de bataille de Cappel (1531). Ses idées lui survécurent que Calvin se chargea de développer.

Ce dernier (1509-1564) originaire de Picardie, banni de France à cause de ses croyances luthériennes, s'en fut à Bâle où il publia son livre de l'*Institution chrétienne*, en 1535. Quelque temps après il s'établissait à Genève, dont il fit le centre de la secte appelée, de son nom, calvinisme.

Pendant vingt ans il fut dans cette ville à la fois prédicateur, professeur de théologie et gouverneur civil. Il régnait sur la cité d'une façon si despotique qu'en neuf ans il condamna à mort plus de 150 individus. Le contredire méritait le dernier supplice. Cet étrange apôtre mourut en 1564 atteint de folie furieuse.

En Angleterre, Henri VIII (1509-1547) rompit avec Rome qui lui avait refusé son divorce. Il se fit déclarer par le Parlement protecteur et chef suprême de l'Eglise anglicane (1534), et rejeta une partie des dogmes catholiques.

Les persécutions qu'il exerça dès lors contre ceux de ses sujets demeurés bons catholiques coûtèrent la vie à plus de 70.000 Anglais. Le catholicisme refleurit après lui en Angleterre, pendant quelques années sous le règne de Marie Tudor.

Mais la reine Elisabeth (1558-1603) replongea le royaume dans l'hérésie et organisa définitivement, en 1562, l'Eglise nationale. Protestante de dogme, elle différa des autres sectes en ce qu'elle a con-

servé la hiérarchie de l'Eglise catholique et quelques débris du culte extérieur.

Elisabeth, digne fille de Henri VIII, persécuta les papistes avec la dernière rigueur, la peine de mort était édictée pour tout acte inférant chez son auteur des convictions catholiques; la plus grande ignominie de son règne fut l'exécution de la malheureuse Marie Stuart (1587), qu'elle avait au préalable fait choir du trône d'Ecosse par ses intrigues.

En France, la Réforme partagea le pays en deux camps : catholiques et huguenots.

Sous les derniers Valois, les huguenots étaient commandés par deux princes du sang, Antoine de Bourbon et Condé que secondaient les deux Coligny, des magistrats et des gentilshommes pauvres, qui comptaient sur les spoliations de biens d'église pour refaire leur fortune.

Les huguenots commencèrent par solliciter le secours de l'étranger. Ils s'adressèrent à Genève, à la Navarre, à l'Angleterre, et, dès qu'ils eurent constitué une armée, ils tentèrent d'enlever le roi, de massacrer les Guise, et de proclamer le calvinisme (conspiration d'Amboise, 1560) ; ils échouèrent.

Aidés en sous main par la reine-mère, Catherine de Médicis, ils tournèrent alors leur effort vers Paris où chaque jour ils s'assemblaient plus nombreux.

En 1562 eut lieu à Vassy, entre les huguenots et les gens du duc de Guise, une bagarre où périrent une soixantaine de personnes et qui

inaugura ce qu'on est convenu d'appeler les guerres de religion.

Dans le seul Dauphiné, les huguenots massacrèrent 256 prêtres et brûlèrent 500 villes ou villages. Ils saccagèrent en France près de 20.000 églises, et, de l'aveu du protestant Sismondi, « se conduisirent partout en brigands fanatiques ».

Lorsqu'en 1572 Henri de Navarre, leur chef, épousa la sœur de Charles IX, l'exaspération devint extrême. Alors Catherine de Médicis, au lieu de prévenir le conflit, poussa elle-même son fils dans les voies violentes, qui aboutirent, le 24 août 1572, à l'odieux massacre de la Saint-Barthélemy.

A la première nouvelle qu'il en reçut, Grégoire XIII, croyant que le roi de France venait d'échapper à un complot, fit chanter un *Te Deum*. Mais, dès qu'il sut la vérité, il flétrit avec indignation cet horrible guet-apens.

La Saint-Barthélemy n'arrêta pas l'effort des huguenots qui firent appel aux luthériens d'Allemagne. De leur côté les catholiques formèrent la Sainte-Ligue (en 1576) pour défendre leur foi et les abords du trône à un prince hérétique, bien qu'il fût l'héritier légitime d'Henri III.

Leur énergie sauva la religion catholique en France; Henri IV trouva que Paris valait une messe et ne ceignit la couronne qu'après avoir abjuré le protestantisme (1593).

Ce prince fit du reste honneur à ses engagements, il rétablit le culte catholique dans tous les lieux dont les huguenots l'avaient banni, puis pour

mettre un terme aux guerres de religion, il promulgua l'édit de Nantes (1598), qui accordait aux protestants l'exercice de leur culte, l'égalité des droit civils, et leur laissait pour huit ans les places fortes qu'ils occupaient, entre autres Montauban et la Rochelle.

C'était trop leur accorder, les huguenots devaient abuser de ce nouveau privilège, il fut la cause des repressions qu'on dut encore exercer contre eux sous Louis XIII et plus tard sous Louis XIV.

En résumé le protestantisme déchira l'Allemagne, bouleversa la Suisse, la Suè le, le Danemark, l'Irlande, suscita en France des guerres civiles qui la désolèrent pendant plus de trente ans, fut en Angleterre la cause d'une révolution qui donna au monde le spectacle du premier régicide et souleva dans les Pays-Bas une insurrection qui dura près de cinquante ans. Il lança l'Europe entière dans la guerre de trente ans qui eut un caractère d'acharnement inouï, pour aboutir, en 1648, au traité de Westphalie en consacrant la division religieuse, la liberté des cultes, et l'abandon aux princes luthériens ou calvinistes des biens dérobés à l'Eglise.

Le pape Innocent X ne manqua pas de protester contre de pareilles clauses, mais sa voix ne fut pas écoutée.

Il faut ici faire mention de la réunion du concile de Trente (1545-1563) qui avait été rendue nécessaire, tant par les attaques furieuses du protestantisme, que par le besoin de réformes qui se faisait sentir dans la catholicité elle-même. Les

protestants y furent conviés avec pleine liberté de discussion, mais aucun d'eux n'y parut.

Le concile fit toutes les déclarations et prit toutes les dispositions nécessaires à fortifier l'orthodoxie catholique, proclama l'infaillibilité de l'Eglise, la suprématie du pape et la nécessité des sacrements; il rendit aussi de nombreux décrets qui introduisirent de sages réformes dans les usages du clergé et des fidèles.

Le concile avait à peine fermé ses portes que le pape Pie V, qui venait d'instituer la congrégation de l'Index, sauva l'Europe de nouveau mise en péril par les Turcs, en négociant une alliance entre l'Espagne, Venise et les chevaliers de Malte.

Le Croissant menaçait la Hongrie et les îles de la Méditerranée, la victoire navale de Lépante remportée par don Juan d'Autriche, commandant la flotte chrétienne, coûta aux infidèles 30.000 hommes 200 vaisseaux et brisa les fers de 10.000 captifs (1571).

En 1582, le pape Grégoire XIII fit subir au calendrier des corrections qui constituèrent le calendrier grégorien encore en usage aujourd'hui.

Dans le même temps, les missions se multipliaient de plus en plus dans toutes les parties du monde, portant partout aux peuples sauvages, avec la foi chrétienne, les premières notions de notre civilisation.

VIII

Michel Baïus, professeur à l'université de Louvain (1589), avait enseigné, sur la grâce et le libre arbitre, ces doctrines désespérantes dont Luther et Calvin avaient été les premiers protagonistes. En 1638, Jansénius, évêque d'Ypres, les réédita dans son *Augustinus*. On y lisait, entre autres choses, que l'homme obéit *forcément* à l'impulsion de la grâce de la nature, qu'il y a des préceptes impossibles à pratiquer et que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour ceux qu'il a prédestinés.

Bien que cet écrit eût été condamné par le clergé de France et le pape Urbain VIII, les jansénistes (Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, Antoine Arnaud, Nicole, Lancelot, Lemaistre de Sacy, Le Nain de Tillemont, Pascal), connus sous le nom de solitaires de Port-Royal, s'obstinèrent à propager en France ces erreurs par leurs écrits. Comme les Jésuites leur faisaient la guerre Pascal écrivit contre eux ses « Provinciales ».

Vers le même temps, Louis XIV, grisé de sa toute-puissance, voulut, par un édit qu'il promulgua en 1673, étendre à tous les diocèses du royaume le droit, nommé régale, concédé aux souverains depuis 1274, de s'approprier les revenus de certains évêchés vacants.

Innocent XI écrivit au roi pour lui faire des

remontrances, le monarque y répondit en convoquant, en 1682, à Paris, une assemblée du clergé qui, sous l'inspiration du souverain, rédigea un acte sur les libertés de l'Eglise gallicane, connu sous le nom de Déclaration des quatre articles. Le pape le condamna et eut grand mal à en obtenir la rétractation qui se fit en 1693. Mais les jansénistes et les partisans des quatre articles n'en continuèrent pas moins à s'appeler gallicans et à traiter d'ultramontains les défenseurs de l'autorité pontificale.

En Espagne, Michel Molinos donnait, sur ces entrefaites, naissance à l'hérésie du quiétisme, qui fut condamnée par Innocent XI en 1685.

En France, Mme Guyon propageait un quiétisme un peu mitigé, sous le nom de doctrine du « Pur amour ». Ses écrits furent censurés par une commision de théologiens, en 1695. Fénelon, qui voulut prendre sa défense, fut dénoncé à Rome par Bossuet, et, condamné par le Saint-Siège, se soumit humblement à la décision du Pape (1699).

Clément II mit fin au jansénisme, en tant que secte, par sa bulle *Unigenitus* (1713), et malgré les prétendus miracles accomplis au cimetière Saint-Médard sur la tombe du diacre Pâris, les jansénistes disparurent. Mais leur esprit survécut longtemps en France, qui se manifesta jusqu'à la Révolution par une résistance haineuse aux décisions du Saint-Siège.

L'incrédulité, presque générale en Europe au XVIIIe siècle, fut la résultante obligée des doctrines protestantes, jansénistes et rationalistes. Le pro-

testantisme avait prêché la révolte contre Rome et accordé à chacun le droit d'interpréter à sa guise les évangiles; le jansénisme avait défiguré les dogmes, travesti la morale, et détourné les fidèles de la pratique des sacrements; le rationalisme, en exagérant les droits de la raison et en séparant la philosophie de la religion, ébranla la foi jusque dans ses fondements et prépara les voies à l'impiété militante.

Les incrédules furent plus nombreux tout d'abord et plus audacieux en Allemagne, en Angleterre et en Hollande où le protestantisme demeurait triomphant, puis leurs théories pénétrèrent en France après la mort de Louis XIV, où les désordres et la licence de la Cour du régent étaient de nature à les encourager et à les propager.

Préciser la doctrine des incroyants du XVIIIe siècle est chose peu aisée, par la raison qu'ils n'en avaient aucune.

Ceux qui refusaient de croire ce qu'ils ne comprenaient pas, on les appela rationalistes; d'autres qui se bornaient à croire en un Dieu vague, peu préoccupé des humains, furent appelés déistes, quant à ceux qui niaient l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, mécontents du nom de matérialistes qu'on leur avait appliqué et qui sonnait mal, ils s'intitulèrent philosophes.

Longtemps leur « philosophie » ne contamina que les grands et les riches, mais, à partir de 1750, les écrits de Voltaire, de Rousseau, d'Alembert, Diderot, etc., pénétrèrent jusqu'au bas peuple, lui enlevant ce qui lui restait de foi.

Voltaire (1694-1778) fut en France le chef des esprits forts. Détestant la religion catholique, il consacra sa vie et ses nombreux écrits à la détruire en raillant ses ministres ou ses cérémonies. Il savait que chez nous le ridicule tue plus sûrement qu'aucune autre arme, ayant beaucoup d'esprit, il joua de l'ironie de la façon la plus meurtrière.

Ses associés pour cette triste tâche sont appelés les philosophes de l' « Encyclopédie », je les ai nommés plus haut. Voltaire mourut en 1778; son agonie, dit-on, fut atroce.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), quoique détestant Voltaire, combattit le même combat, mais avec d'autres procédés.

Né à Genève de parents français et protestants qu'il quitta de bonne heure, il fut successivement laquais, séminariste, maître de chant, copiste, caissier chassé pour vol, etc.; il se fit catholique puis redevint protestant. Banni de Genève, il erra en Suisse, en Angleterre et en France, où, après une vie de désordres et d'aventures, il finit misérablement.

Rejetant sur la société ses malheurs qu'il n'eût dû attribuer qu'à son inconduite, il déclamait sans trêve contre les institutions tant civiles que politiques et religieuses, il demeura déiste sincère, mais ses erreurs n'en furent pas moins aussi graves que funestes.

C'est en sapant ainsi les bases de la société et de la religion, que les sophistes du XVIIIe siècle, puissamment aidés par les francs-maçons, préparèrent, plus encore que ne l'avaient fait les fautes des

derniers règnes, les révolutions, les persécutions, les guerres, les attentats si souvent renouvelés depuis lors, pour le plus grand préjudice des intérêts tant spirituels que temporels des nations.

Malgré tous les efforts des papes et du clergé, l'hostilité contre l'Eglise s'accentua de plus en plus par toute l'Europe : des ministres, des souverains, embrassèrent le parti des philosophes et se coalisèrent contre les Jésuites justement regardés comme les plus fermes champions du catholicisme. On s'attaqua à leurs doctrines, à leurs livres, à leurs enseignements, et on finit par les expulser de Portugal, de France, d'Espagne, des deux Siciles, du duché de Parme et d'Autriche. Le Parlement de Paris, de sentiments jansénistes, sécularisa même la Compagnie et confisqua ses biens.

Clément XIII leur donna asile en ses Etats, mais Clément XIV, son successeur (1763-1774), cédant, après quatre ans de résistance, aux menaces des Cours de France, d'Espagne et de Naples, finit par supprimer la Compagnie de Jésus par un bref daté de l'an 1773.

Pendant ce temps la Prusse et la Russie s'entendaient pour partager la catholique Pologne; Georges II et Georges III d'Angleterre poursuivaient, dans leurs Etats, les catholiques de vexations de toutes sortes ; l'empereur d'Allemagne, Joseph II, multipliait les lois pour entraver dans ses Etats l'action du Saint-Siège : c'est en cet instant difficile que fut élu Pie VI (1775-1799).

En 1782, le pape fit le voyage de Vienne sans que sa démarche pût rien obtenir de l'entêtement de

Joseph II; et, en 1789, Louis XVI, ayant réuni à Versailles les Etats Généraux de France pour étudier les réformes que l'on jugeait indispensables au bien du pays, l'Assemblée entra tout de suite en lutte avec l'Eglise.

Elle supprima les ordres religieux et les vœux monastiques, fit main basse sur les biens ecclésiastiques et vota la constitution civile du clergé (juillet 1790), par laquelle les 135 évêchés de France étaient réduits à 83. Les prêtres et les évêques devaient être désormais nommés à l'élection, et les prélats élus n'avaient plus à demander la confirmation du pape. C'était un véritable schisme.

Pie VI le condamna et le clergé ne voulut point s'y soumettre. Alors (1791-1792) l'Assemblée législative, irritée, imposa aux évêques et aux prêtres le serment de fidélité. — Dans toute la France, quatre évêques sur 135 et 10.000 prêtres sur 60.000 prêtèrent le serment demandé; tous les autres refusèrent.

On les condamna au bannissement, à la prison et même à mort pour mieux décatholiciser la France. Du 2 au 6 septembre 1792 on massacra à Paris 3 archevêques et 300 prêtres. Carrier commença ses exploits à Nantes par une noyade de 80 prêtres; on en guillotina 40 à Laval, on agit de même pour les religieuses de Valence, Compiègne et Orange.

La Convention (1792-1795) acheva l'œuvre commencée. Louis XVI subit l'échafaud en 1793 et avec lui des milliers d'innocents presque tous con-

damnés comme « fanatiques », c'est-à-dire comme chrétiens. Un décret de novembre 1793 proscrivit le culte catholique, les églises furent pillées, démolies ou profanées, les dimanches même furent supprimés et remplacés par les décadis.

La Terreur prit fin à la mort de Robespierre (27 juillet 1794), mais les rigueurs contre le clergé continuèrent sous le Directoire (1795-1799) qui s'attaqua au pape. Une émeute fomentée par les Directeurs ayant éclaté à Rome, le général Duphot, qui s'était joint aux insurgés, fut tué par les soldats du pape. Aussitôt le général Berthier reçut l'ordre de marcher sur Rome et d'y proclamer la République (1798).

Pie VI, âgé de quatre-vingt deux ans, fut amené prisonnier; on le traîna de ville en ville jusqu'à Valence (Drôme), où il mourut en 1799.

L'athéisme triomphant pensait que Pie VI n'aurait pas de successeur, mais les cardinaux chassés de Rome se réunirent à Venise, et élurent un nouveau pape qui prit le nom de Pie VII (1800).

Déjà une fois pendant dix ans, la France a donc vu sa religion abolie, ses églises fermées, et du jour au lendemain le catholicisme n'y est pas moins redevenu prospère et florissant, à la grande stupeur de ses ennemis qui l'avaient cru à tout jamais détruit.

C'est que pour un homme de Gouvernement la première vérité qui s'impose est qu'un peuple sans religion est ingouvernable.

IX

Aussi, dès qu'au régime anarchique du Directoire eut succédé le Consulat (1799-1804), ou plutôt Bonaparte qui, comme premier consul, exerçait le pouvoir, cet homme de génie se hâta-t-il de conclure avec Pie VII l'arrangement ou Concordat de 1801, qui fut publié le jour de Pâques 1802.

Les églises furent alors rouvertes, les évêques et les prêtres rentrerent d'exil, les congrégations reprirent leur œuvre d'éducation et de charité.

« La religion catholique, était-il dit dans le Concordat, s'exercera librement en France. Le chef de l'Etat nommera aux évêchés vacants, le pape aura le droit de confirmer ou de rejeter ces nominations.

« Le Saint-Siège s'engage à ne pas inquiéter les acquéreurs de biens ecclésiastiques, vendus comme biens nationaux ; par contre, le Gouvernement assure au clergé séculier des traitements annuels convenables, comme indemnités des biens qui furent confisqués à l'Eglise. » (Telle est l'origine du budget des cultes.) C'était la paix assurée ; malheureusement les articles organiques ajoutés au Concordat, sans le consentement du pape, vinrent porter atteinte aux libertés rendues d'abord à l'Eglise, et lui susciter de nouvelles difficultés.

Nommé consul à vie en 1802, Bonaparte se fit proclamer empereur en 1804. Il voulut être sacré par le pape qui y consentit, en vue du bien qu'il en espérait pour la religion. La cérémonie eut lieu à Paris, le 2 décembre 1804.

Pie VII était à peine de retour à Rome que Napoléon le pria d'annuler le mariage de son frère Jérôme avec miss Paterson; le pape s'y refusa. Aussitôt les troupes françaises occupèrent Ancône et une partie des Etats romains. Napoléon alla plus loin : il voulut contraindre le pape à chasser de ses Etats les Russes, les Anglais et les Suédois, et le forcer à prendre part au blocus continental. Sur le refus de Pie VII, il décréta la réunion des Etats pontificaux à l'Empire français, et Rome devint chef-lieu de département (1809).

Le pontife protesta et excommunia l'empereur qui le fit alors enlever de nuit, et le tint captif à Savone durant trois ans, de 1809 à 1812, puis deux ans à Fontainebleau de 1812 à 1814. Un moment, effrayé des maux qui menaçaient l'Eglise, Pie VII, en 1813, signa bien le « concordat de Fontainebleau », mais il se rétracta presque aussitôt pour se renfermer dans une résistance passive.

L'empereur, furieux de cette obstination, ne parlait de rien moins que de faire déposer le pontife, mais ses revers ne lui en laissèrent pas le temps et il dut signer son abdication dans ce château de Fontainebleau que Pie VII venait de quitter pour rentrer en possession de ses Etats (1814).

Après Waterloo (1815), Pie VII accueillit généreusement à Rome la famille de Napoléon, et, quand l'empereur mourut à Sainte-Hélène (1821), le pape pria pour lui et lui envoya une dernière bénédiction.

Avant de terminer sa douloureuse carrière, Pie VII reconstitua la Compagnie de Jésus, conclut des « concordats » avec plusieurs Etats, et condamna le carbonarisme, rameau de la franc-maçonnerie, qui menacait la tranquillité de l'Italie ; il mourut en 1823.

L'incrédulité du XVIIIe siècle ne disparut pas lors de la Restauration. Elle gagna, au contraire, peu à peu toute l'Europe, et passa dans les mœurs comme dans les lois. Depuis lors, l'Eglise ne cessa pas un jour la lutte contre ce dangereux ennemi si puissamment secondé par la franc-maçonnerie et par la mauvaise presse. Elle combattit successivement le positivisme, le libéralisme, le socialisme et le communisme.

Les successeurs de Pie VII : Léon XII (1823-1829), Pie VIII (1829-1830) et Grégoire XVI (1831-1846), s'y employèrent de leur mieux, sans parvenir à triompher de l'esprit révolutionnaire. Il eût fallu d'abord contenir les sociétés secrètes, empêcher la diffusion des mauvais livres et des mauvais journaux ; la chose était irréalisable sans le concours des Gouvernements, ce concours fit défaut et la révolution de juillet 1830 vint encore une fois ébranler l'Europe.

A Paris, Charles X fut détrôné, des églises dévastées et le clergé menacé de mort. Des soulève-

ments contre la religion se produisirent en Italie, en Espagne et en Portugal; les catholiques de Prusse et de Pologne subirent une recrudescence de persécution; la guerre civile éclata en Suisse et dans les Pays-Bas.

En 1846, Jean-Marie Mastaï, cardinal-évêque d'Imola, fut élu pape, sous le nom de Pie IX. Malgré son esprit conciliant et les précieuses libertés qu'il accorda tout d'abord à son peuple, les sociétés secrètes n'en continuèrent pas moins à conspirer la ruine de l'Eglise. La chute de Louis-Philippe février 1848 redoubla d'autant plus leur audace, et la même année, après avoir fait assassiner le comte Rossi, premier ministre de Pie IX, ils fomentèrent une émeute à Rome, pendant laquelle le Quirinal fut investi par les sectaires aux cris de : « Mort au Pape ! »

Pie IX ne se sentant plus en sécurité quitta Rome pour Gaëte, où Ferdinand II, roi de Naples l'accueillit avec respect et lui donna asile. Après son départ, Rome tomba aux mains des révolutionnaires et la République y fut proclamée.

En France, l'ordre avait triomphé des révolutionnaires, mais au prix de combien de sang ! Nombre de généraux et de soldats avaient péri en réprimant la terrible insurrection de juin 1848. Mgr Affre, archevêque de Paris, avait trouvé la mort sur les barricades du faubourg Saint-Antoine, tandis qu'il s'efforçait de faire entendre des paroles de conciliation aux deux partis.

Pour donner satisfaction aux catholiques, Louis-Napoléon, alors Président de la République fran-

çaise, chargea le général Oudinot d'aller rétablir à Rome l'autorité du souverain pontife (1849). Au printemps de 1850, Pie IX rentra solennellement dans ses Etats et s'employa de son mieux à réparer les dommages causés à son peuple par la révolution.

Cependant l'ère des épreuves n'était pas fermée pour lui. Avec l'assentiment de Napoléon III, Victor-Emmanuel, roi de Piémont, s'agrandit de la province des Romagnes, qui appartenait au Saint-Siège (1860), et, sans déclaration de guerre, il lança 45.000 hommes contre les 8.000 braves que le général français Lamoricière avait recrutés tant en France qu'en Belgique, en Suisse, en Irlande et au Canada, pour organiser la défense des Etats pontificaux. Cette petite armée fut écrasée en 1860, à Castelfidardo, et le pape perdit de ce fait la plus grande partie de ses Etats.

Enfin, le 20 septembre 1870, Victor-Emmanuel profita des désastres de la France pour s'emparer de Rome et de tout ce qui restait au Saint-Siège. De ce jour le pouvoir temporel des Papes avait vécu, et l'unité italienne était enfin créée avec Rome pour capitale.

Trois grands actes dominent le long pontificat de Pie IX : la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854 ; la promulgation du « Syllabus » en 1864, où le Pape condamnait les principales erreurs contemporaines, sources des maux qu'endure l'Eglise moderne, et enfin le Concile du Vatican (1869-1870), qui fut le xxe concile œcuménique, s'ouvrit le 8 décembre 1869,

réunit 743 évêques et définit, le 18 juillet 1870, le dogme de l'infaillibilité pontificale en ces termes : « Le pape est infaillible, chaque fois que, « ex cathedra », il décide que telle vérité concernant la foi doit être crue par tous les chrétiens.

Voici le très bref résumé historique, indispensable comme entrée en matière, à l'étude plus approfondie que j'ai voulu tenter de la politique pontificale actuelle. Pie IX avait été surtout un bon prêtre, il s'éteignit le 7 février 1878 ; son successeur Léon XIII qui fait le sujet de ce livre devait être, en outre, un grand politique : puisse cet ouvrage en convaincre mes lecteurs.

PREMIÈRE PARTIE

LE SAINT-SIÈGE

CHAPITRE PREMIER

UNE VISITE AU VATICAN EN 1901

I

En 1901, le Vatican, bien que, depuis trente ans, forcément un peu déchu de sa splendeur du temps du pouvoir temporel, conserve toujours grande allure, et la porte de bronze franchie, le visiteur se sent pénétré de cette admiration recueillie qu'inspire l'œuvre de l'homme quand elle est à la fois gigantesque, belle et conçue dans cet esprit de recueillement et d'infini qui caractérise la plupart des constructions religieuses de la Renaissance.

Cette galerie immense, où les suisses montent la garde, immuables dans leur costume que dessina jadis Michel-Ange, surprend par ses proportions; terminée tout au fond par l'escalier Royal menant à la salle de ce nom, à la salle Ducale et à la chapelle Sixtine, c'est la partie du palais qui s'ouvre au public lors des cérémonies officielles ou *fonctions*. C'est par là que viennent les invités les jours où le pape tient chapelle à la Sixtine; c'est par là que viennent les nouveaux

évêques ou cardinaux, les jours de Consistoire, que le pape tient d'ordinaire dans la salle Royale; c'est l'escalier Royal que descend le pape et son pompeux cortège lorsqu'il se rend à Saint-Pierre.

Si, dans la grande galerie d'entrée, passé le corps de garde des suisses, le visiteur, au lieu de s'enfoncer tout droit jusqu'à l'escalier Royal, tourne de suite à droite, il trouve le grand escalier de marbre qui monte à la cour Saint-Damase. C'est la cour d'honneur du Vatican à laquelle on peut accéder en voiture (on laisse seulement pénétrer les voitures à deux chevaux), à la condition de faire tout le tour de la basilique Saint-Pierre, et de pénétrer dans le palais par une porte de derrière. Par ce chemin à travers plusieurs cours et en gravissant des plans inclinés habilement compris, les équipages parviennent, comme j'ai dit, jusqu'à la cour d'honneur.

La cour de Saint-Damase est entourée de trois côtés par le palais pontifical proprement dit, et du quatrième par une colonnade où la garde est montée par les gendarmes pontificaux. Ceux-ci se retrouvent, du reste, à tous les étages du palais, veillant dans les loges, gardant les appartements des dignitaires logés au Vatican, la bibliothèque et les appartements non habités, lesquels, transformés en musées ou décorés de fresques précieuses, sont ouverts, à certains jours fixes, aux visiteurs.

Quant au grand escalier qui, partant de la cour Saint-Damase dessert les appartements habités par le souverain pontife, il est confié à la garde des

suisses qui ont un poste important dans la grande salle des Gardes par laquelle on accède aux susdits appartements.

Nous prendrons la description du palais par étages.

Au rez-de-chaussée, juste au haut de l'escalier de marbre, se trouvent les appartement du majordome; c'est, après le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, le premier personnage du Vatican, et, de fait, le cardinal ayant tout son temps pris par les affaires de l'extérieur, c'est le majordome qui commande en maître pour tout ce qui concerne l'intérieur du Vatican.

Au premier étage, dans la partie du palais située au-dessous des appartements pontificaux, habite le maître de la chambre, et les quatre Monsignori camériers participants. Ces dignitaires constituent l'état-major intime du pape qui a toujours un des quatre camériers participants de service auprès de sa personne.

Au consistoire que le pape tint le 15 avril, Mgr de la Volpe fut élevé aux honneurs cardinalices. Ce sont les invalides obligatoires de la haute fonction de majordome qu'il a si longemps remplie à cette occasion, on le nomma cardinal-archevêque de Ferrare. Mgr Caggiano lui succéda au majordomat à la grande satisfaction du corps diplomatique et des fonctionnaires du Vatican et fut lui-même remplacé comme maître de chambre par Mgr Michaletti.

Le reste du premier étage du palais est occupé : 1° Par la bibliothèque et ses dépendances compre-

nant une antichambre, une salle d'étude, l'immense salle décorée par le Primatice, et 300 mètres de galeries ou pièces successives s'étendant le long de la cour de la « Pomme de pin » jusqu'à l'entrée réservée au musée ; au-dessus d'une semblable galerie remplie de fragments d'Antiques.

Puis nous trouvons la partie la plus ancienne du palais et nous franchissons la porte des appartements Borgia dont la restauration, ordonnée par Léon XIII, n'est terminée que depuis quatre ans au plus.

Ces appartements, entièrement décorés par le Pinturichio, maître et prédécesseur de Raphaël, pour le pape Alexandre VI, sont d'une valeur artistique incomparable.

Dans les cinq pièces qui le composent, l'artiste a relevé la fresque par des motifs en pâte qui, mêlés à la peinture lui donnent un relief surprenant. Partout les armes des Borgia, qui portaient d'or au bœuf passant de gueules, sont rappelées dans des motifs décoratifs ou des allégories. L'artiste même, gagné par le scepticisme incroyant de l'époque et les mœurs même du pontife pour lequel il travaillait, s'est laissé aller à une espèce de confusion du bœuf Borgia avec le bœuf apis ou le veau d'or ; un de ces motifs décoratifs va jusqu'à représenter ce bœuf adoré et encensé par le clergé revêtu de ses ornements sacerdotaux. La réparation de cette œuvre d'art longtemps dissimulée par des rayons de bibliothèque, a été poursuivie avec une persévérance d'artiste par Léon XIII qui en a fait actuellement une sorte de musée des armures

dont les anciennes salades et épées à deux mains de la garde suisse font le plus bel ornement.

Après l'entrée des appartements Borgia, en suivant la Loggia, on rencontre encore la salle des Arazzi, tendue de superbes tapisseries, qui s'appelle aussi salle des Paramenti, car c'est là que le pape les jours de « fonctions » s'arrête en venant de ses appartements pour revêtir le manteau pontifical et la tiare de carton, fac-similé de la véritable dont son grand âge ne lui permet plus de supporter le poids, pour de là monter sur la Sedia Gestatoria du haut de laquelle il va apparaître aux fidèles rassemblés dans la salle Ducale, puis dans la salle Royale qu'il traverse pour aller jusqu'à la Sixtine.

Au second étage, immédiatement au-dessus des appartements Borgia, nous trouvons ceux que Jules II de la Rovère, successeur d'Alexandre VI, se fit décorer par Raphaël : c'est ce qu'on appelle communément « les Chambres de Raphaël ». Elles ont exactement les mêmes proportions et les mêmes attributions que les pièces de l'étage inférieur. Il est manifeste que le pape militaire que fût Jules II eut son idée en établissant sa demeure juste au-dessus de celle de son triste prédécesseur.

Au même étage, « les loges » furent également, à ce que l'on prétend, décorées par Raphaël. Il est bien certain qu'il en fit des cartons, mais il est fort probable que l'exécution en fut laissée à ses élèves. C'est également au second étage que se trouvent les appartements d'habitation du Saint-Père. On y accède directement par le grand escalier d'honneur qui part de la cour Saint-Damase et mène à la

grande salle des Gardes nommée salle Clémentine où se tiennent les suisses de service. Cette salle, de la hauteur de deux étages, et qui prend jour par le plafond, est somptueusement décorée, et de proportions monumentales. C'est là que, les jours d'audience ou de messe pontificale, on laisse les manteaux, les chapeaux et aussi les gants, car on ne doit point paraître ganté devant le Saint-Père.

On pénètre ensuite dans l'antichambre des valets de pied et des sediari tout vêtus de rouge avec des dalmatiques en velours cramoisi frappé aux armes et initiales du Saint-Père. Puis vient un grand salon, où le pape donne les audiences publiques, c'est-à-dire à de nombreuses personnes groupées par catégories, représentant des régions ou des pèlerinages restreints. On est reçu à la porte de cette pièce par les busolanti ou huissiers, charge honorifique dont la bourgeoisie romaine est friande, et les sous-officiers de service des gardes suisses qui font ranger les élus le long des murs et font la police de l'audience.

Quand l'heure a sonné, le pape apparaît, sortant du salon de la chapelle privée, escorté d'un camérier participant, d'un officier des gardes-nobles et de quelques secrétaires ecclésiastiques; il fait le tour de la pièce, distribuant à chacun une bonne parole et sa bénédiction; il bénit en même temps tous les objets de piété : chapelets, médailles, croix, etc., qu'on lui présente, et après avoir fait tout le tour de la pièce rentre dans ses appartements. L'audience publique est terminée. S'il n'y a pas eu de discours, c'est l'affaire d'un quart d'heure. Le

pape, vu son grand âge, a presque complètement renoncé à ce genre d'audiences qui le fatiguent en l'obligeant à rester debout.

La pièce suivante se nomme le salon de la Chapelle; on y voit un autel où le pape célèbre parfois le saint sacrifice devant les personnes qui ont eu la chance d'être conviées à une messe pontificale. On est reçu à la porte de cette pièce par les camériers d'honneur et l'officier de service des gardes suisses. Pendant que le pape dit sa messe, les portes restent ouvertes sur le salon rouge, pour qu'un plus grand nombre de personnes puissent en profiter. Ces messes deviennent de plus en plus rares, car elles fatiguent beaucoup Sa Sainteté qui, lorsqu'elle les célèbre, tient toujours à assister à une messe que l'on dit avant, et à une autre messe d'actions de grâce qui suit la sienne.

Puis, vient la salle du Trône, dans laquelle se tiennent les gardes-nobles de service. Quand le pape y reçoit, on y est introduit par un camérier secret de cape et d'épée. C'est là que le souverain pontife donne ses audiences officielles aux missions diplomatiques accréditées auprès de lui; il y donne aussi quelques audiences privées à cinq ou six personnes à la fois, ce mode d'audience est réservé aux personnages laïques de distinction et aux évêques étrangers qui viennent à Rome.

Pour les missions diplomatiques, le pape les reçoit assis sur son trône. Le chef de mission, puis tous ses secrétaires, vont successivement baiser la mule du Saint-Père, l'ambassadeur prononce en-

suite son discours debout, le pape y répond assis.

Pour les audiences accordées à des particuliers de distinction, tous les privilégiés entrent en même temps dans la salle du Trône avant la venue du Saint-Père; celui-ci arrive quand tout le monde est là; il va s'asseoir sur son trône, puis le camérier participant appelle successivement les personnes présentes, après avoir, à voix basse, renseigné le Saint-Père sur la personnalité avec laquelle il va s'entretenir.

La personne appelée vient s'agenouiller auprès du pape et fait le geste de vouloir baiser sa mule; le pape la relève aussitôt de la main et donne à baiser son anneau; puis, le pape assis et l'auditeur agenouillé sur la marche du trône, l'entretien débute, le pape parlant le premier; il y met fin par une bénédiction.

S'il reçoit un dignitaire quelconque de l'Église en audience de cette nature, évêque ou curé, celui-ci passe toujours après les laïques, et le pape lui laisse baiser sa mule en signe de soumission, comme il la laisse baiser à un ambassadeur officiel pour maintenir une prérogative du souverain pontificat, tandis que, vis-à-vis d'un particulier, l'humilité personnelle du Saint-Père préfère éviter cet hommage.

Après la salle du Trône, et au seuil même des appartements privés se trouve l'antichambre secrète, séjour ordinaire du camérier participant de service, d'un camérier secret de cape et d'épée et d'un officier des gardes-nobles. Depuis la guerre d'Érythrée, le pape ayant souhaité être

renseigné, heure par heure, sur les événements militaires, on y a installé le téléphone. C'est là qu'est introduit le privilégié convié à une audience privée du Saint-Père, pour de là être conduit dans la chambre où le pape veut bien le recevoir.

Le pape a trois chambres pour son usage personnel, que l'on désigne par la couleur des tentures; la rouge, la verte et enfin la jaune. La rouge fait fonction de salon pour les audiences privées, le pape y reçoit assis sur un fauteuil, à droite et à gauche duquel sont rangées des chaises sur lesquelles il fait asseoir les visiteurs avec qui il doit avoir un long entretien. C'est là généralement qu'il reçoit les princes des maisons souveraines, les hommes politiques avec qui il souhaite s'entretenir, et les ambassadeurs accrédités auprès de lui quand ils viennent conférer des intérêts de leurs Gouvernements respectifs.

Le lit du pape est dans la chambre jaune, il y a fait dresser également un autel pour y pouvoir entendre la messe de son lit. Il est servi dans ces trois pièces par son valet de chambre, mange toujours seul sur un guéridon; son cuisinier reçoit exactement dix francs par jour pour subvenir à la nourriture du pontife. Plus jeune et de tout temps, le pape a eu toujours horreur de se coucher; jadis, le sommeil le surprenait la nuit au milieu d'un travail et l'aube mettait un terme à ce repos si inconfortable.

Aujourd'hui, vu son grand âge, le pape dort beaucoup et s'endort facilement, dormant plusieurs heures de l'après-midi dans son fauteuil;

il n'a jamais le soir envie d'aller au lit et le sommeil le surprend sur un fauteuil ou un canapé. Son valet de chambre, le chevalier Centra, respecte le repos du souverain pontife et se borne à l'envelopper de couvertures pour que le froid ne le puisse atteindre ; c'est seulement au matin, quand le pape se réveille, que le serviteur aux aguets obtient qu'il se couche dans son lit pour une ou deux heures, avant que de commencer sa toilette.

Le troisième étage du palais comprend : 1° les appartements du cardinal Rampolla, secrétaire d'État, situés exactement au-dessus de ceux du souverain pontife. Ils se composent du nombre de salons réglementairement nécessaires à l'habitation d'un cardinal, avec armoiries dans l'antichambre, salon de la Barrette, salle du Trône, salle du Conseil, etc., etc... que l'on traverse pour parvenir jusqu'au cabinet de Son Eminence.

Le premier ministre reçoit habituellement les membres de la cour pontificale le matin ; au concontraire, il donne audience aux étrangers qui ont sollicité cette faveur après l'*Ave Maria*, vers six heures et demie du soir jusqu'à neuf heures, heure où il soupe.

Au même étage se trouve la Pinacothèque, composée de quatre chambres où sont réunies quelques merveilleuses peintures représentant des sujets pieux, signés Raphaël, Pinturichio et *tutti quanti ;* le reste de l'étage est utilisé pour différents services du palais et ne comporte pas de pièces, sauf une petite chapelle, qui mérite d'attirer l'attention au point de vue artistique.

Mais le Vatican ne se borne pas au palais d'habitation entourant la cour Saint-Damase : il comporte, en outre, plusieurs cours entourées de bâtiments et de communs. Les immenses galeries des musées : le Belvédère, le musée des Antiques, le musée Assyrien, le musée des Tapisseries, le musée Egyptien, les galeries de la Bibliothèque remplies de dons de souverains et de présents offerts lors des différents jubilés. Ce sont des kilomètres de constructions communiquant entre elles, au milieu desquelles le visiteur se perdrait sûrement s'il n'avait un bon guide.

Il y a encore les écuries, les logements des serviteurs et des jardiniers, les casernes des gendarmes et des suisses qui demeurent au palais, les vestiaires de la garde palatine et en somme trop de place pour cette existence qui, forcément, s'est réduite depuis que le pouvoir temporel a cessé d'exister.

Les écuries du pape, sous la haute direction du marquis Cerluppi, grand écuyer, assisté de son fils, écuyer suppléant, ne contiennent plus que douze chevaux ; huit servent au service des voitures qui vont chercher chaque jour à domicile les camériers de service, les quatre autres sont réservés à l'usage personnel du pontife.

Ils sont destinés à promener le pape dans une des deux berlines rehaussées d'or qu'il a conservées, pour lui faire faire, quand il sort, trois à quatre fois de suite le tour des jardins du Vatican. Le chemin carrossable a trois kilomètres en suivant d'assez près le mur d'enceinte. En faisant

quatre fois ce parcours, le pape peut réaliser ainsi une promenade d'une douzaine de kilomètres en voiture. Ces quatre chevaux sont chaque jour promenés en main dans une cour. On ne les a pas attelés au carrosse pontifical depuis le mois d'octobre 1899 ; c'est en effet, à cette date, que le Saint-Père est pour la dernière fois descendu aux jardins et s'est promené en plein air.

Ce n'est pas à dire que, depuis cette date, le pape ne soit pas sorti de ses appartements privés : bien au contraire, pendant l'année jubilaire de 1900, le souverain pontife est descendu soixante-neuf fois, soit à la Sixtine, soit à Saint-Pierre, pour participer à autant de cérémonies, ce qui l'a extrêmement fatigué, mais sans s'exposer à l'air extérieur.

On a vaguement parlé dans ce service, depuis deux ans déjà, d'un automobile que Sa Sainteté aurait commandé ; mais on n'a jamais rien vu venir et, si la voiture eût jamais été commandée, elle serait sûrement livrée depuis le temps qu'on en parle.

Comme nous venons de le dire, les jardins du Vatican ont environ 3.000 mètres de tour : ils s'étendent derrière le palais et derrière Saint-Pierre, sur un terrain agréablement mouvementé. On y voit des serres sur une terrasse surplombant un parterre à la française, puis une belle allée carrossable traversant une jolie futaie, pour aboutir au Casino, ou maison de campagne du Saint-Père, résidence d'été où le pontife est venu souvent passer les fortes chaleurs et s'adonner à la poésie latine où il excelle.

Il y habite une grosse tour qu'il a fait restaurer suivant ses plans, le plafond de sa chambre est décoré des signes du zodiaque, le Lion qui représente la constellation de ce nom a des yeux qui s'illuminent électriquement quand on presse un bouton : c'est une flatterie de l'artiste décorateur pour le *papa Leone*. Autour de cette petite retraite, il y a de charmants parterres de fleurs et tout près, dans une exposition excellente, une vigne remarquablement entretenue qui donne des raisins exquis.

II

Pour achever de meubler ce cadre, dans lequel se meut l'existence de l'auguste vieillard, il nous faut maintenant parler de ce qui subsiste encore de l'armée pontificale.

Depuis 1870, il n'y a plus de soldats du pape ; le Gouvernement italien leur refuse cette dénomination. Ils furent tolérés d'abord sous le nom de serviteurs armés, actuellement on les dénomme troupes armées. Faisons-en le dénombrement.

Les troupes pontificales se composent de cent suisses, de cent gendarmes, d'un bataillon de gardes palatins à quatre compagnies, environ 500 hommes, et de 48 gardes-nobles, 63 en comptant les officiers.

Les suisses, véritablement Suisses d'origine,

louent, comme jadis leurs pères, leurs bras et leur épée pour un temps et pour un prix convenu. Ils ont leurs chambrées au Vatican, où ils vivent absolument de la vie militaire. Ils sont sous les ordres du colonel comte de Courten[1], Suisse comme eux et leurs autres officiers ; les commandements leur sont faits en allemand. Ils portent toujours cet admirable costume de hallebardiers Renaissance noir, jaune et rouge, qui fut dessiné par Michel-Ange : les sous-officiers le portent garance, violet et noir.

Leur armement a malheureusement été modernisé, on a renoncé aux demi-cuirasses et aux casques dits salades, qui achevaient de donner à cette troupe cet aspect si complètement moyen-âgeux. Les suisses portent aujourd'hui un casque en cuir bouilli sommé de deux boules de cuivre, en tout semblable au casque de l'artillerie allemande. Les jours de fête, cette coiffure est ornée d'une touffe de crins blancs qui, partant du sommet, enveloppent tout le casque. Les suisses n'ont plus les épées à deux mains, toute cette ferblanterie décore à présent la grande salle des appartements Borgia.

Aux portes extérieures, ils montent la garde avec des fusils; dans l'escalier et dans la grande antichambre du pape, avec des hallebardes. Ils sont aussi armés de hallebardes quand ils figurent aux cérémonies de Saint-Pierre ou de la Sixtine. Les jours ordinaires, les sentinelles des portes,

1. Le comte de Courten a pris sa retraite en mai 1901.

donnant sur l'extérieur, enveloppent leurs jolis costumes d'une longue houppelande de drap gris qui les couvre presque jusqu'aux pieds, et se coiffent d'un petit bonnet rond sans visière, en tout semblable à celui en usage dans l'armée allemande.

Le service des suisses fournit trois postes. Celui de la porte de bronze, celui de la porte d'entrée des voitures derrière Saint-Pierre, et un poste d'honneur en grande tenue dans la salle des gardes des appartements pontificaux fournissant les sentinelles qui montent la garde dans le grand escalier qui y conduit.

Les officiers des gardes suisses ont aujourd'hui complètement renoncé à leurs beaux costumes d'antan. Si l'on regarde les fresques que Pie IX fit exécuter dans les chambres qui font suite aux « Chambres de Raphaël », pour commémorer les principaux événements de son règne, on peut voir un colonel des suisses revêtu d'une splendide demi-armure avec brassards, toute damasquinée d'or ; cette partie du costume valait à elle seule de cinq à six mille francs ; aujourd'hui toute la cour pontificale vise à la simplicité et à l'économie, les officiers des gardes suisses portent un uniforme noir relevé de rouge au col et aux manches, qui, avec le casque semblable à celui de leurs hommes, leur donne l'aspect absolu d'officiers allemands.

Les gendarmes sont, au contraire, vêtus d'uniformes copiés sur ceux de nos pandores d'avant 1870 ; ils sont recrutés parmi les anciens carabi-

niers du roi d'Italie, lesquels, leur temps de service terminé, sont très friands de cette situation de gendarmes du pape, fort bien rémunérée. Les jours ordinaires, ils portent le bicorne en bataille, l'uniforme bleu relevé de blanc avec pantalon de même, les buffletteries blanches et le grand manteau doublé d'écarlate. Les jours de fête, c'est le grand bonnet à poil, les gants à crispins, la culotte de peau et les grandes bottes à l'écuyère. Ils logent, comme les Suisses, au palais, et montent la garde dans les escaliers autres que celui du Saint-Père, dans les différents étages de loges et dans les antichambres des différents dignitaires logés au Vatican.

La garde palatine est une sorte de garde nationale recrutée parmi les commerçants de la ville de Rome ; du temps du pouvoir temporel ce service était fort recherché, car il exemptait de l'impôt ; aujourd'hui, ce n'est plus qu'un honneur, non coûteux du reste, car c'est le pape qui paye les uniformes, lesquels sont, ainsi que les armes, conservés au Vatican dans des vestiaires où les hommes viennent s'habiller quand ils sont commandés de service.

Ils forment un bataillon de quatre compagnies qui seraient de 150 hommes chacune si elles étaient complètes ; dans la réalité, ils sont environ 500 en tout. Pour une fête à la Sixtine, on convoque généralement une compagnie ; quand on descend à Saint-Pierre, on en prend davantage, vu l'immensité du cadre... Ils sont bien vêtus, avec un certain aspect de voltigeurs français d'avant 1870,

que leur donne leur schako à la visière relevée, comme on les portait sous l'Empire.

Puis viennent enfin les gardes-nobles recrutés seulement parmi les nobles Romains, ou tout au moins Italiens, chargés exclusivement de garder la personne du pape. J'ai dit qu'ils sont 48; ils logent en ville et arrivent généralement en voiture au palais, tout habillés, quand ils viennent prendre leur service. Ils se tiennent d'ordinaire dans la salle du Trône et l'officier qui les commande, dans l'antichambre secrète, avec le camérier secret de cape et d'épée et le camérier participant de service. Le pape ne fait pas un pas hors de ses chambres privées, sans être accompagné d'un officier des gardes-nobles et, suivant les cas, d'un nombre plus ou moins grand de gardes.

Tous les gardes-nobles ont rang d'officier : leurs officiers ont rang de colonel, leur colonel est généralissime des troupes pontificales. Cette charge fut pendant plusieurs générations, en quelque sorte héréditaire, dans la famille des princes Chiggi; mais le dernier étant mort l'an passé en laissant un fils âgé de seize ans seulement, on dut choisir un généralissime d'âge plus respectable ; cet honneur échut au prince Rospigliosi comme au plus digne. J'ai dit qu'en comptant les officiers, les 48 gardes-nobles sont actuellement 63. C'est qu'au bout de trente ans de service, après être passés de simples gardes, officiers, les anciens gardes-nobles, exemptés désormais de tout service, conservent une retraite et le droit de revê-

tir leur uniforme dans les cérémonies pontificales. Ils sont actuellement 8 ou 10 dans ce cas.

Maintenant, le service des gardes-nobles est uniquement de salon ou de représentation dans les grandes cérémonies ; du temps du pouvoir temporel, il était plus pénible, les gardes-nobles escortaient à cheval la berline du pape dans toutes ses sorties, et l'officier de service caracolait à la portière. Leur uniforme est à lui seul un souvenir de ces temps disparus, car ce sont depuis trente ans des cavaliers sans montures. En service ordinaire, ils portent l'habit bleu rehaussé d'or, avec baudrier bleu et or, pantalon bleu, sabre de cavalerie et casque doré d'un fort beau modèle. Les jours de fête, le casque est orné d'un plumet blanc et noir pour les simples gardes, d'une aigrette blanche, semblable à celle de nos colonels, pour les officiers ; ils portent en même temps la culotte blanche et les bottes, ainsi que les gants blancs à crispins.

Il y avait aussi jadis un uniforme de gala, comportant l'habit rouge ; il est tombé à Rome en désuétude et ne se porte plus que dans les pays étrangers, quand un garde-noble est désigné pour accompagner le prélat chargé de porter la barette à un cardinal nouvellement promu. Actuellement, seuls les gardes, ayant rempli une mission de cette sorte, possèdent un uniforme rouge.

III

Pour achever le dénombrement de la cour pontificale, il ne nous reste plus qu'à parler des fonctionnaires civils, à la tête desquels nous trouvons tout d'abord les deux princes assistants au trône pontifical. Ce sont les princes Orsini et Colonna, tous deux exactement sur le pied de la plus parfaite égalité, se suppléant indifféremment dans une même fonction. Cette charge est héréditaire dans les deux familles, qui de tout temps furent considérées comme les plus anciennes et les plus puissantes de Rome. Ils sont, à ce titre, les chefs officiels de la noblesse romaine ; leur fonction se borne, dans les cérémonies, à se tenir à la droite du trône pontifical, où ils ont un tabouret dont ils font usage comme d'un prie-dieu. Ils revêtent, pour ces circonstances, un beau costume tout noir qui, comme tous les uniformes civils qui se portent encore au Vatican dans les cérémonies officielles, fut dessiné par Michel-Ange. Le manteau de prince assistant est entièrement fait de volants de superbes dentelles noires superposées.

Dans la pratique, depuis plusieurs années, le prince Orsini très âgé vit retiré à la campagne, et c'est toujours le prince Marc-Antonio Colonna qui remplit la fonction à toutes les cérémonies ; le

prince Orsini Solofra, fils du vieux prince Orsini, n'a pas le droit de suppléer son père tant que celui-ci est vivant.

Après les deux princes assistants, nous trouvons le prince Ruspoli, qui porte le titre de grand-maître du Saint-Hospice. C'est en quelque sorte le grand chambellan laïque et le chef des camériers. Il est vêtu d'un costume noir dans les cérémonies, lequel diffère un peu par la forme de celui des princes assistants; il a droit à un tabouret à l'entrée du chœur où les cardinaux ont leur banc. Dans les cortèges processionnels où le pape figure, le grand-maître du Saint-Hospice marche immédiatement devant la « Sedia gestatoria » encadré des deux autres grands officiers de la couronne, le grand écuyer marquis Cerluppi dont nous avons parlé plus haut et le grand échanson.

Viennent ensuite les camériers ou chambellans qui sont de deux sortes : les camériers secrets qui ont l'honneur de faire leur service dans l'antichambre secrète, et les camériers d'honneur qui ne vont pas plus loin que la salle du Trône : l'insigne de leur fonction est un fort beau collier doré avec les clefs, la tiare et des médaillons d'émail, rouge pour les camériers secrets, bleu pour les autres, sur lesquels se détachent en or les initiales du souverain pontife. Les jours ordinaires, ils font leur service en habit, leur chaîne de camérier paraissant dans l'échancrure du gilet; pour les cérémonies, ils ont le costume Renaissance qui n'a point varié depuis Michel-Ange, velours, satin, drap et guipures, la fraise au col

et couvrant la poitrine d'une épaule à l'autre ; ce grand collier entièrement apparent.

Les camériers sont fort nombreux, plus de deux mille, je crois, recrutés par le haut clergé dans tous les pays parmi les personnes pieuses qui se sont montrées bienfaisantes pour le clergé ou les œuvres catholiques. On ne les convoque jamais ; mais, quand ils sont de passage à Rome, ils en avisent le majordome qui les invite, pendant leur séjour, à faire une ou deux fois du service.

Comme on ne pourrait baser un service régulier pendant toute l'année sur un tel aléa, il y a, en outre, quelques camériers italiens, résidant à Rome qui reçoivent une indemnité annuelle pour assurer le service de chaque jour aux saisons où Rome reçoit le moins de camériers de passage.

Au-dessous des camériers viennent les busolanti, sortes d'huissiers choisis parmi la bourgeoisie romaine, qui font le même service que les camériers, mais sans dépasser la porte du salon où le pape dit parfois la messe. Puis il n'y a plus que les massiers et les valets de pied, nommés palafrenieri, les sediari qui portent la portantina ou la sedia du Saint-Père suivant les circonstances, les flabelli qui portent au bout de longs manches ces grands éventails de plumes d'autruches blanches qui encadrent et accompagnent le pontife alors qu'il est porté sur la sedia.

Tous ces serviteurs portent de superbes livrées rouges, de formes antiques, recouvertes de dalmatiques de velours frappé spécialement aux armes

du souverain pontife, et jamais rien sur la tête, parce qu'en dessinant leur costume Michel-Ange, par un oubli inexplicable, a totalement négligé de leur dessiner une coiffure.

Tel est le cadre et tel est l'entourage; extérieurement au Vatican l'état-major pontifical se complète par le personnel des nonciatures à l'étranger; quatre sont de première classe, ce sont : Paris, Vienne, Madrid et Lisbonne. Les prélats qui ont occupé ces postes sont assurés à la fin de leur mission, de recevoir le chapeau cardinalice; puis viennent deux nonciatures de seconde classe : Munich et Bruxelles; il n'y a que des internonces dans les autres pays où le pape se fait représenter.

Il nous resterait maintenant à faire le portrait de l'hôte auguste du Vatican.

A quelques années de distance, deux éminents artistes français, MM. Chartran et Benjamin Constant, se sont brillamment acquittés de ce soin. M. Chartran nous peint un pape éminemment vivant, spirituel, à l'œil investigateur, pétillant de malice; la ressemblance avec le faciès de Voltaire est très prononcée, sauf le nez plus accentué et le sourire plein de bonté qui remplace le rictus amer. L'œuvre de Benjamin Constant, une des toiles les plus remarquées de notre Exposition de 1900, nous montre au contraire un pape parvenu aux extrêmes limites de la vie humaine, presque immatériel, au masque translucide, au regard inspiré par une pensée intérieure et pénétrant, semble-t-il, l'au-delà de la vie.

Les deux œuvres sont absolument belles et

aucun autre portrait de Léon XIII ne leur peut être comparé; celui de B. Constant est évidemment le plus semblable au pape actuel, flambeau persistant dans un vase d'albâtre antique et fragile.

Avec les années, comme chez beaucoup de vieillards, la faculté de s'émouvoir des événements extérieurs de la vie s'est sensiblement émoussée. La grande intelligence du pape, foyer qui un de ces jours va s'éteindre subitement sans avoir pâli, aime de plus en plus à se recueillir et de jour en jour se renferme davantage en elle-même, aidée en cela par l'usure chaque jour plus grande d'un organisme qui fut toujours frêle. Et cette atonie, maintenant coutumière du geste, jointe au mutisme du verbe, rendent chaque fois plus impressionnantes les occasions de plus en plus rares, où sortant pour une solennité de son mutisme hiératique, Sa Sainteté, d'une voix dont la puissance étonne, venant d'une enveloppe tellement émaciée, et d'un geste si large qu'il semble en vérité embrasser tous les mondes, donne, comme il le fit encore le 3 mars 1901 à la Sixtine, sa bénédiction pontificale.

Cette solennité mérite d'être retracée.

IV

La veille, le 2 mars, le souverain pontife avait atteint l'âge de quatre-vingt-onze ans que l'on fê-

tait ainsi en même temps que le vingt-troisième anniversaire de son couronnement survenu le 3 mars 1878.

Ce dimanche-là, le pape sortit donc de ses appartements privés, environ vingt minutes après dix heures. Pour lui épargner trop de fatigue, on l'avait déjà revêtu de toutes les pièces de son costume d'apparat, sauf le manteau et la tiare.

Dès ses premiers pas hors de ses chambres il reçut, à mesure qu'il traversait les salons, les félicitations de tout le personnel de service et des officiers de ses troupes, à l'occasion de son double anniversaire. Parvenu à la salle des Gardes, il monta en chaise à porteur et, escorté de son cortège privé, se rendit, par le grand escalier d'honneur et les loges du premier étage, à la salle des Paramenti.

Dans cette salle et dans la loge par laquelle on y accède, son cortège officiel l'attendait déjà formé et quand, la tiare au front et l'immense manteau pontifical aux épaules, le pape reparut, soutenu et aidé par deux cardinaux, il n'eut plus que quelques pas à faire pour pénétrer dans la salle Ducale où l'attendait la sedia gestatoria qui, à travers deux salles immenses, la Ducale et la Royale, remplies d'une multitude enthousiaste, devait le transporter jusqu'à l'intérieur du chœur de la chapelle Sixtine.

Donc, à onze heures précises, le cortège officiel se mettait en mouvement, composé comme il suit :

En tête venaient le procurateur des saints Palais apostoliques, puis les Procureurs généraux des ordres monastiques et mendiants, les chapelains secrets et d'honneur, les chapelains ordinaires,

les avocats consistoriaux, les camériers secrets ecclésiastiques en habits violets, les camériers secrets de cape et d'épée, ceux d'honneur et dévotion, les prélats auditeurs de Rote, S. E. le prince Ruspoli, maître du Saint-Hospice, la Croix papale, suivie du Sacré-Collège des cardinaux, le vice-camerlingue S. E. don Marc-Antonio Colonna, prince assistant au trône pontifical et Mgr l'Auditeur général de la cour apostolique. Le souverain pontife apparaissait enfin, dominant la foule, haut porté sur la sedia par ses palafrenieri et ses sediari, encadré par les deux flabelli et flanqué des officiers de la garde noble, de suisses armés d'épées à deux mains et des autres dignitaires de la cour.

Immédiatement après le pontife marchaient les archevêques et évêques assistants au trône, monseigneur le majordome, les évêques non assistants au trône, monseigneur le maître de chambre, les protonotaires apostoliques et d'autres prélats. Les chefs des ordres religieux terminaient le cortège, qui traversa les salles Ducale et Royale jusqu'à la porte de la Sixtine entre deux haies de gardes palatins, chargés du service d'honneur. Le pape, vivement acclamé aux cris de : « Vive le Pape Roi », passait en bénissant le public dévotement prosterné sur son chemin.

Descendu de la sedia dans le chœur même de la chapelle Sixtine, le pontife monta sur son trône à gauche de l'autel assisté de deux cardinaux et du prince Colonna ; les vingt cardinaux présents à la cérémonie prirent place à leur bancs autour du

chœur. Aussitôt la messe commença, célébrée par le cardinal Séraphin Vannutelli et chantée par la chapelle papale sous la direction de son chef perpétuel le célèbre Mustapha.

Ces sortes de cérémonies surprennent toujours le spectateur par le mélange qu'elles offrent de pompe auguste et d'infinie simplicité.

Au milieu de tous ces costumes somptueux, de ce grand déploiement de dignitaires ecclésiastiques, militaires, civils, la messe se célèbre sans plus de pompe qu'en un village : six cierges, sans plus, brûlent sur l'autel qu'aucune fleur ne décore ; les cardinaux sont assis sur un banc circulaire dressé sur un gradin où leurs caudataires s'asseyent à leurs pieds. Au moment du prône, le cardinal officiant qui n'a pas même un siège s'assied simplement face au public sur les marches de l'autel. Seul, au milieu du chœur, le pape a un prie-dieu où il va s'agenouiller au moment de l'élévation.

Les chants, par exemple, surprennent et émeuvent plus qu'on ne saurait croire, ils sont pourtant à présent moins empoignants qu'ils ne furent jadis, alors que le Gouvernement italien ne mettait pas d'entraves au recrutement des chanteurs spéciaux. De ceux-là, il ne reste plus, avec le vieux maëstro Mustapha, que trois ou quatre échantillons déjà sur le retour dont le plus réputé se nomme Moreschi, mais, si peu qu'ils demeurent quand l'un d'entre eux exécute un solo de cette voix spéciale qui donne l'impression d'un cristal qui se brise, l'auditeur nouveau éprouve toujours une sensation inédite résultant de ces sons jusque-là inentendus

qui ont incontestablement le don d'émouvoir plus qu'aucun autre de ceux que peuvent émettre les voix que l'on est accoutumé d'entendre dans la vie ordinaire.

Le 3 mars dernier, la tribune des souverains était brillamment occupée ; on y voyait la princesse héréditaire de Suède et son fils aîné en uniforme, la grande-duchesse veuve de Saxe-Weimar-Eisenach et la comtesse de Trani, née duchesse en Bavière, dont la pâleur dans ses crêpes évoquait le souvenir de deux de ses sœurs mortes si tragiquement : l'impératrice d'Autriche, assassinée il y a deux ans à Genève, et Mme la duchesse d'Alençon brûlée vive, il y aura bientôt quatre ans, au Bazar de la Charité.

On voyait aussi dans sa tribune privée le prince grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, puis, dans leurs bancs respectifs, les membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège, les chevaliers de Malte, les dames du corps diplomatique, la noblesse et le patriciat romain et tout au fond les tribunes à deux étages du public privilégié muni d'invitations, les hommes en bas, en habit, les femmes en haut, vêtues de noir, une mantille sur la tête.

Suivant l'usage, tous les corps différents des troupes pontificales contribuaient au service d'honneur ou au service d'ordre : les camériers secrets de cape et d'épée, les camériers d'honneur et les busolanti se partageaient le service d'ordre des tribunes à l'intérieur de la chapelle.

La messe dite, le pape donna sa bénédiction

apostolique de cette voix puissante et de ce geste immense qui lui sont propres, et accompagné du même cérémonial qu'à son entrée, acclamé au retour comme à son arrivée, reprit par les salles Royale et Ducale le chemin de la salle des Paramenti, d'où, ayant déposé le manteau pontifical et la tiare, il rentra en portantina dans ses appartements privés.

V

Bien des voyageurs ou pèlerins venus à Rome pour assister à une solennité pontificale, soit dans Saint-Pierre, soit à la Sixtine, sont revenus stupéfaits et parfois offusqués d'y avoir rencontré, en bonne place, telle ou telle personnalité connue pour appartenir aux religions israélite et protestante ou simplement des théories de touristes anglais ou américains, qui manifestement n'étaient pas catholiques.

Une explication de ce fait anormal en soi semble ici nécessaire : « Quand un voyageur catholique arrive à Rome très désireux comme de juste d'assister à la cérémonie quelconque annoncée comme devant avoir lieu pendant son séjour, il s'empresse de faire agir toutes les influences dont il peut disposer pour se procurer une invitation. Dans ce but, il s'adresse soit directement au Vatican où le major-dome est le grand dispensateur de cette sorte de fa-

veurs, soit à un cardinal de sa connaissance, car tout cardinal résidant à Rome a droit à un nombre d'invitations déterminé, soit à l'ambassade de son pays près le Saint-Siège à qui, en pareil cas, il est d'usage d'allouer un nombre d'invitations variable suivant l'affluence plus ou moins grande des sollicitations, soit enfin à un haut personnage de la noblesse romaine appartenant au monde noir, qui, dans ce cas, consentira à faire pour l'étranger les démarches nécessaires chez des potentats, détenteurs de billets, auprès desquels l'étranger manque souvent des références nécessaires pour présenter sa requête en personne.

Toujours le nombre des demandes d'invitation excède de beaucoup les places dont on peut disposer, en sorte que, pour augmenter les chances de succès, ceux qui sont en mesure de frapper à plusieurs portes différentes ne s'en font pas faute.

On s'est donc fait inscrire le plus longtemps d'avance qu'on a pu, sur les listes de tous les hauts personnages précités auprès desquels on a accès, et on attend impatiemment la veille de la fête même pour savoir si l'on sera au nombre des favorisés. Ce jour-là devient forcément un jour de déception pour le plus grand nombre, car tel cardinal ou tel ambassadeur qui a trente billets à distribuer a parfois une liste de deux cents solliciteurs. Eh bien, si après quinze jours de démarches de toutes sortes, de courses et sollicitations tant personnelles qu'écrites, vous n'arrivez pas à être des élus, ne croyez pas tout perdu, un petit sacri-

fice d'argent peut tout réparer. Adressez-vous simplement au concierge d'un des grands hôtels de Rome et chargez-le de vous procurer le bienheureux billet moyennant finances, il vous en coûtera de quarante à cinquante francs, suivant l'abondance de la demande et presque toujours vous arriverez à vos fins.

Il était intéressant de savoir comment un certain nombre d'invitations pouvaient ainsi tomber dans le commerce à chaque cérémonie importante; voici la provenance exacte de ces billets.

Tous les cardinaux reçoivent indistinctement un nombre semblable d'invitations. Ceux d'entre eux qui remplissent à Rome des fonctions qui les mettent en contact avec le public sont débordés de demandes, et ne peuvent suffire à contenter qu'une part infime de leurs solliciteurs.

Au contraire, les cardinaux-moines souvent cloîtrés, et ne quittant qu'à peine leur couvent, sont d'un abord bien plus difficile, n'ont avec l'extérieur que des relations quasi nulles et partant n'ont pas à subir toutes les sollicitations dont leurs collègues non cloîtrés sont assaillis. Ceux-là plutôt que de laisser perdre leurs billets, ou de les donner pour rien à ceux des autres cardinaux qui en manquent, considèrent qu'ils ont en main une valeur marchande dont ils ont avant tout le souci et le devoir de faire profiter leur communauté, et ils chargent un frère de leur ordre de les placer discrètement au mieux de leurs intérêts. Ce sont ces billets-là que les concierges d'hôtels sont habiles à procurer moyennant une petite commission ; ce

sont ces mêmes billets qu'ont achetés les juifs ou les protestants dont la présence offusque si souvent nombre de catholiques dans les cérémonies pontificales.

De hauts dignitaires du Vatican, interrogés pour savoir s'il n'y aurait pas lieu de remédier à cet abus, firent avec unanimité cette même réponse qu'il faut considérer comme officielle en la matière :

« Nous savons que cet abus existe, mais le Saint-Père estime qu'il n'y a pas lieu de le réprimer, car les cérémonies pontificales sont si belles et si impressionnantes que de nombreuses conversions au catholicisme ont déjà été dues à ce fait qu'un juif ou un protestant soit parvenu à y assister. »

CHAPITRE II

LA QUESTION DU POUVOIR TEMPOREL

I

Les Italiens, familiers de toute éternité avec les guerres intestines, la division en partis ennemis, trouvant à chaque pas sur leur territoire les vestiges encore debout des luttes interminables entre Guelfes et Gibelins, n'ont pu moins faire, en 1870, que de se diviser en deux camps : l'un, les blancs, partisan de la maison de Savoie, de l'unité italienne, de Rome capitale, etc. ; l'autre, les noirs, resté fidèle à l'ordre de choses précédent : intégrité du pouvoir temporel des papes, rétablissement des États pontificaux, le pape roi.

Au lendemain de 1870, le parti noir comprenait de nombreux fidèles. Trente ans de Gouvernement de la maison de Savoie en a peu à peu détaché bien des gens.

Le service militaire obligatoire fut le plus puissant dissolvant du parti noir ; tel grand seigneur

romain qui tenait pour le pape et ne voulait pas savoir l'existence du roi d'Italie voyait successivement ses fils porter l'uniforme des troupes de l'usurpateur. Ces jeunes gens, désireux d'avoir des carrières, ne pouvaient à vingt ans se résigner, peut-être pour toute la vie, à bouder l'état de choses établi, dans un désœuvrement à tous points de vue regrettable. Comme le premier acte de toute carrière était le serment de fidélité au roi, le plus grand nombre fut amené à le prêter, d'autant plus que la jeune royauté, désireuse de fonder enfin l'unité italienne véritable, réservait aux noirs qui venaient à elle, son meilleur accueil.

Actuellement, le monde noir se compose d'un petit noyau de princes ou de nobles romains remplissant des charges au Vatican ou ayant encore une fortune suffisante pour vivre en oisifs boudeurs. Mais, dans la plupart de ces familles, celui qui a une place au Vatican qui l'inféode au monde noir a le plus souvent des frères, des enfants, des neveux remplissant, dans l'armée ou les carrières civiles, une fonction quelconque et touchant l'argent du Gouvernement. C'est dans ce cas-là que la combinazione « italiana triomphe » pour la plus grande joie de l'observateur.

On put voir, au début de cette scission, des frères vivant sous le même toit, mangeant à la même table et, en somme, les meilleurs amis du monde, feindre de ne pas se voir dans la rue. Maintenant c'est bien atténué. Au reste, l'intérêt personnel est en Italie comme ailleurs le principal moteur des actes. Si, par intérêt, bien des noirs deviennent

blancs, on peut, sans chercher loin, trouver des blancs qui redeviennent noirs quand il leur est prouvé qu'ils ont une bonne raison pour ce faire. Je n'en veux pas donner d'autre exemple que le prince Marc-Antonio Colonna, actuellement prince assistant au trône pontifical par droit héréditaire; lui et son collègue le prince Orsini sont officiellement les deux plus grands seigneurs de Rome, et les chefs incontestés du monde noir. Or, du vivant de son père, Marc-Antonio Colonna, qui portait le titre de duc de Marino, fut pendant des années chambellan ou écuyer calvacadour de la reine Marguerite. Le jour où son père mourut, le pape lui ayant demandé s'il entendait succéder à son père comme assistant au trône pontifical ou renoncer à cette dignité, le prince n'hésita pas à quitter les blancs pour les noirs : on voit par là à quoi tiennent actuellement les convictions dans les deux partis. Il existe pourtant encore et très réellement un monde noir groupé autour des ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège et se retrouvant encore dans quelques salons romains demeurés noirs. Ces réceptions, beaucoup plus fermées et select que celles du monde blanc, tiennent soigneusement à l'écart les serviteurs du Gouvernement italien. Pour l'étranger, si elles sont moins joyeuses, si l'on n'y danse que rarement, elles présentent un bien plus grand intérêt que les fêtes chez les blancs. Qui n'a vu l'entrée d'un cardinal précédé de porteurs de torches, dans une de ces réunions, s'est privé d'un spectacle qui ne se peut voir nulle part ailleurs; au reste, l'étranger

de passage à Rome a tout intérêt, dès son arrivée, à se dire noir et non pas blanc. S'il se dit noir, les noirs l'inviteront et les blancs feront assaut de gracieusetés pour l'attirer chez eux, tandis que s'il se dit blanc, tous les noirs lui fermeront leur porte.

Correspondant aux deux sociétés blanches et noires, Rome a deux grands cercles : la Caccia pour les blancs, les Scacchi pour les noirs. Pendant des années la démarcation fut bien tranchée; les deux maisons dont les balcons se regardaient comme chiens de faïence, de chaque côté du Corso, étaient en réel antagonisme. Au carnaval on se mitraillait d'un côté à l'autre de la rue avec des coques d'œufs remplies de farine chez les blancs, de cendre chez les noirs. Aujourd'hui, le semblant même d'antagonisme a disparu ; les scacchi ne faisant pas brillamment leurs affaires résolurent en 1900, pour agrandir leur local et augmenter leur bien-être sans bourse délier, de donner dans leur cercle l'hospitalité à la société sportive du Jockey-Club italien, moyennant une subvention annuelle de 8.000 francs. Or, le roi étant le président du Jockey-Club, cette combinaison lui donne accès au cercle noir, autant dire qu'au point de vue mondain la scission n'existe plus que pour les gens remplissant des fonctions absolument officielles de part et d'autre, et seulement dans leurs rapports de personnages officiels d'un parti, à représentants officiels de l'autre.

L'Ordre souverain hospitalier militaire de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) nous fournit un

autre exemple de cette fusion en quelque sorte obligatoire. L'Ordre, par son essence même et son recrutement, est éminemment noir. Il a une tribune spéciale à la Sixtine, on lui confie la garde du conclave quand tous les fonctionnaires du Vatican se trouvent démissionnaires du fait de la mort du souverain pontife. Son grand prieur à Rome est le cardinal Rampolla, premier ministre du Saint-Siège; et, pourtant, parce que l'Ordre possède des biens en Italie et a besoin de l'assentiment du Gouvernement pour transmettre les investitures des différentes commanderies italiennes, le roi Humbert put exiger, en échange de ses bons procédés pour l'Ordre, que son fils en fît partie comme bailli d'honneur et dévotion. Aujourd'hui, le roi Victor-Emmanuel III, dans tous ses portraits officiels en uniforme, n'a garde d'oublier la croix à huit pointes; il y tient comme à une conquête et s'en pare dans toutes les occasions officielles.

Trente ans de bouderie persistante ne vont pas, chez certaines sommités du monde noir, sans un petit côté qui tourne à la douce manie.

Il est évident que le prince Massimo, ancien ministre des Postes sous Pie IX, peut faire sourire lorsqu'après trente ans de disponibilité par force majeure il apparaît aux fêtes du Vatican en grand costume de ministre de son ancien département.

La maison type du monde noir, donnant une fête par an, le mardi-gras, fut longtemps celle du prince Lancellotti. Depuis 1870, en signe de deuil, jamais la grande porte du palais ne s'ouvrait à

deux battants. On pénétrait dans cette superbe demeure par une ruelle fort étroite et pas éclairée ; les invités frappaient à la porte ; les femmes devaient descendre de voiture dans la rue ; puis, l'on se glissait par un battant de porte à peine entrebâillé, avec le malaise qu'on doit éprouver devant l'entrée d'un coupe-gorge.

A peine introduit tout changeait pour l'invité surpris : suisse en grande livrée, escalier monumental resplendissant de lumière, en somme une superbe fête, avec la salle du trône où le portrait de Léon XIII est exposé sous l'ancien dais qui abritait jadis la statue du prince des apôtres à Saint-Pierre, car le maître de céans est prince à baldaquin, et le premier salon où les amateurs d'art peuvent voir un splendide discobole, échantillon précieux de l'art antique, admiration de tous les connaisseurs. Jusqu'à 1897, le bal du mardi-gras fut de tradition au palais Lancellotti ; depuis cette date, le prince n'a plus donné de fêtes.

En somme, les princes Massimo et Lancellotti sont des types appelés à se faire de plus en plus rares, puis à disparaître ; les petites « combinazione » des Italiens blancs ou noirs iront aussi en s'atténuant ; mais ce qui, constitutionnellement et canoniquement, restera toujours inconciliable, c'est le Saint-Siège et la maison de Savoie. Tant que cette dernière régnera sur l'Italie, les papes continueront à se renfermer dans leur captivité volontaire, et leurs fidèles à tenir rigueur au Gouvernement. Seul, l'établissement de la République en Italie pourrait être l'occasion d'un *modus vivendi* nouveau.

II

Il existe à Rome une catégorie d'ecclésiastiques besogneux dont on médit, à la légère parfois, sans se rendre un compte exact des embarras de leur situation. J'ai nommé les cardinaux, et ici je ne veux pas parler des cardinaux-moines dont les charges sont nulles parce qu'elles sont supportées par leurs communautés respectives, ni des cardinaux munis d'un siège épiscopal effectif; j'entends seulement les cardinaux résidant à Rome, remplissant les différentes fonctions qui leur sont dévolues, tant dans la Ville Eternelle qu'au Vatican. Ceux-là sont véritablement à plaindre et je veux ici faire l'exposé fidèle de leur situation.

Jadis, les gens de grande naissance et de grande fortune personnelle briguaient à l'envi la dignité cardinalice; pour eux, le traitement restait chose secondaire et en quelque sorte indifférente. Aujourd'hui, sauf le cardinal Ledochowki, dernier grand seigneur survivant du Sacré-Collège, les cardinaux sont tous de modeste origine ou issus de petite noblesse italienne généralement sans fortune. Or, avec un traitement (ou « piatto ») de 20 mille francs environ, ils sont astreints par le Protocole pontifical à une tenue de maison et à un genre de vie qui outrepasse leurs ressources. En effet, un cardinal est obligé d'avoir au moins

cinq personnes à ses gages : deux ecclésiastiques, l'un secrétaire, l'autre qui porte le titre de caudataire, chargé de porter le parasol ou la traîne du cardinal, suivant les cérémonies officielles. La maison se compose, en outre, du préposé à la cuisine, d'un cocher, car un cardinal n'est pas autorisé à circuler à pied dans Rome, ce qui l'oblige à avoir une berline et deux chevaux. Le promeneur qui se hasarde hors des murs de la ville a souvent rencontré ces équipages sombres et sans luxe qui se distinguent surtout à la crinière et à la longue queue jamais taillée des chevaux ; ainsi le veut l'étiquette. Ce sont les cardinaux qui, désireux de prendre de l'exercice sans contrevenir aux règlements pontificaux, se font mener hors la ville pour marcher un peu par les chemins solitaires.

Restent enfin le ou les valets : valet de chambre qui sert le cardinal et introduit le visiteur, valet de pied qui suit la berline. Si, parfois, un seul serviteur suffit à ces différentes fonctions, c'est par pure économie et il fait bien là l'ouvrage de deux hommes.

Le cardinal est aussi tenu d'avoir un logement de dimension minimum déterminée. Il lui faut d'abord une antichambre où sont exposées les armoiries que le pape concéda au prélat le jour où il nomma celui-ci prince de l'Eglise. C'est généralement un grand tapis de drap fixé au mur avec dessus, appliquées, les pièces différentes de l'armoirie, découpées en drap aux couleurs appropriées. En broderie de soie ou en tapisserie, cela

coûterait trop cher ; il y en eut jadis, combien peu de familles italiennes en possèdent encore. Ces armoiries sont accompagnées des ombrelles de soie rouge sous lesquelles les cardinaux ont la prérogative d'être abrités dans certaines cérémonies officielles. De l'antichambre, le visiteur passe dans le premier salon, dit du Chapeau. L'étiquette veut que le chapeau cardinalice rouge y soit exposé sous un globe. Puis, c'est la salle du Trône avec, sous un baldaquin, le portrait du pape. Au dessous est une estrade avec un fauteuil retourné qui semble attendre immuablement la visite du souverain pontife. Puis, vient encore un salon où, sous un autre globe, est exposée la barrette ; ce n'est pas une redite du chapeau. Cette barrette es là pour commémorer le jour où le pape l'envoya au maître de céans en lui annonçant qu'il le créait cardinal ; tandis que le chapeau, le cardinal est allé le chercher au Vatican au cours d'une cérémonie postérieure. Enfin, après ces trois salons, nous trouvons le cabinet de travail où le cardinal donne ses audiences. Ajoutez à cela une salle à manger et les chambres à coucher nécessaires pour Son Eminence et ses serviteurs et vous avez le minimum indispensable du logement d'un cardinal à Rome.

Le côté garde-robe est aussi fort onéreux vu, la richesse et la multiplicité des vêtements qui doivent varier à l'infini, suivant les cérémonies et les circonstances ; et, quand vous aurez ajouté à cela l'obligation, en quelque sorte professionnelle, qui leur incombe de faire la charité, vous vous

convaincrez de l'impossibilité matérielle, pour un cardinal, de subvenir à toutes ces dépenses indispensables avec son seul traitement.

Comment s'étonner après cela que, sollicités de toutes parts d'utiliser leur crédit et leur influence au profit de telle ou telle cause privée, on ait vu parfois des cardinaux consentir à voir rétribuer leur concours.

En somme, c'est, en un peu plus cher, le *casuel* que nous ne songeons pas à reprocher à nos humbles curés de campagne à 800 francs par an; nous trouvons tout naturel de leur payer 30 sous ou 2 francs une messe à telle ou telle intention. Avec un cardinal, il en va parfois de même. Si, renseignements pris, on sait que telle ou telle faveur que l'on souhaite obtenir de la cour pontificale dépend plus spécialement de certain cardinal, il peut arriver qu'on lui demande une audience au cours de laquelle, après lui avoir bien expliqué ce que l'on souhaite, on glisse discrètement à l'Eminence un petit portefeuille en la priant de dire une messe pour la réussite du but que l'on poursuit. Si, d'aventure, elle l'accepte, il y aurait injustice à lui en tenir rigueur; ce casuel est en somme indispensable pour permettre au cardinal de faire face à ses obligations multiples; c'est la participation volontaire des fidèles à son traitement insuffisant; pour la lui contester, il faudrait que le Saint-Siège lui allouât des émoluments plus considérables. Or, il n'en a pas les moyens; et, d'autre part, s'il lui permettait de réduire son train de maison à une existence

beaucoup plus modeste, cela diminuerait sûrement le prestige qu'un prince de l'Eglise romaine doit exercer sur les esprits en raison même de la haute dignité dont il est investi.

III

Envisageons maintenant la situation créée au pape en Italie par l'état de choses actuel et la politique que les circonstances l'ont amené à pratiquer dans ses rapports avec le Gouvernement italien. Du côté matériel, la situation se définit ainsi : l'Italie, en s'emparant de Rome, a confisqué au pape la plus grande partie de ses propriétés tant à Rome que dans la Péninsule, y compris le Vatican et ses collections; le pape n'habite plus le palais qu'à titre d'usufruitier et les biens immeubles, dont la propriété a été laissée au Saint-Siège, sont évalués seulement une centaine de millions. La claustration du pape à l'intérieur du Vatican est volontaire; comme son prédécesseur Pie IX, sous le pontificat duquel le Saint-Siège fut dépossédé, il a refusé la rente annuelle de 3 millions que l'Italie continue à lui offrir en compensation de tout ce qu'elle s'est appropriée en 1870. Outre cela l'Italie, pays pauvre et endetté, n'a pu se tenir d'édicter des lois spoliatrices, alors que la cupidité, dans presque tous les autres pays d'Europe, avait été la cause initiale des persécutions religieuses,

des confiscations de biens ecclésiastiques et aussi l'origine de toutes les hérésies actuellement existantes.

La confiscation des biens de la Propagande en Italie, bien qu'ils provinssent de dons de toutes les nations catholiques, fut donc chose décidée; et le 12 juillet 1881, l'Administration des Domaines afficha par tout le royaume la vente aux enchères des terres et immeubles appartenant à la Propagande.

Léon XIII eût pu se défendre avec les vieux moyens que le catholiscime laissait encore à sa disposition, rien ne l'empêchait de mettre en interdit l'Italie et son Gouvernement, et il n'est pas douteux que la nation, en somme croyante et plus attachée que bien d'autres aux pratiques extérieures du culte, n'eût à bref délai renversé le Gouvernement pour ne pas se voir privée plus longtemps des secours de la religion catholique qu'elle juge indispensables, puisqu'elle tient à faire baptiser ses enfants, considère comme seul valable le mariage à l'église et a recours au ministère des prêtres dans toutes les circonstances de la vie comme au moment de la mort plus qu'en aucun autre pays.

Si Léon XIII s'abstint d'user de ce moyen violent, c'est qu'Italien d'origine et Italien de cœur, il chérissait ce peuple qui eût dû être sien, et confiant dans la toute-puissance de son divin Maître pour faire dans l'avenir cesser un jour les tribulations infligées aujourd'hui au successeur de saint Pierre, s'obstinait à voir en lui, en même

temps que son peuple d'hier, ses sujets possibles de demain.

Au reste, l'ancien évêque de Pérouse s'était plusieurs fois comporté au cours de sa carrière épiscopale de façon à faire croire, en Italie, qu'il était de cœur avec les libéraux et que l'unité italienne, leur œuvre, n'eût pas été pour déplaire à son cœur de patriote, si elle eût respecté les droits intangibles de la papauté.

Aussi, répugnant à tout moyen violent, Léon XIII préféra-t-il sembler un peu candide, en portant ses justes revendications devant les tribunaux italiens. Il ne pouvait guère, acceptant de tels juges, se faire illusion sur l'issue du procès : il perdit donc successivement sa cause devant toutes les juridictions qu'il épuisa consciencieusement l'une après l'autre ; et, quand il n'y eut plus de tribunal en Italie à qui il pût en appeler, il se borna à constater sa défaite finale et à protester platoniquement dans le consistoire qu'il tint le 24 mars 1884.

Il ne s'est jamais vu dans l'histoire, qu'à une spoliation de biens ecclésiastiques n'ait pas correspondu un concordat. Aussi l'Italie, entrée en possession des biens de la Propagande comme de la majeure partie des biens du Saint-Siège, eut-elle à cœur d'assurer, par une combinaison du même genre, le service du culte que réclamaient ses nationaux, en même temps qu'en faisant du prêtre des paroisses un fonctionnaire du Gouvernement elle s'appliquait à le domestiquer, tentant, même par de bons procédés envers le bas clergé,

de le mettre, si possible, en antagonisme avec le Vatican et le Sacré-Collège. C'était s'efforcer de diviser pour régner.

Le clergé italien présente un curieux mélange qui tient à la fois au climat plus méridional et à l'humeur italienne. La position du Saint-Siège vis-à-vis du Gouvernement lui crée une situation spéciale ; si le roi Humbert a récemment augmenté de 100 francs le traitement des curés de campagne, ce ne fut pas dans un but charitable, mais pour se faire des partisans dans le bas clergé, dans le but d'opposer leur influence dans les communes aux prescriptions du haut clergé et du Saint-Siège, toujours irréconciliables avec la maison de Savoie.

L'Italie, étant nation méridionale, son clergé, comme sa population, est plus relâché dans ses mœurs, a moins de tenue et moins d'instruction que celui des peuples plus septentrionaux. L'Italien, étant pauvre, facilement mendiant et habitué à vivre sur l'étranger de métiers qui n'en sont pas, le prêtre italien, plus que tout autre, tend volontiers la main ; il encense la fortune et a toujours pour le riche, qui sait reconnaître sa complaisance, une de ces « combinazione » italiennes toutes prêtes pour satisfaire aux circonstances en sauvegardant la conscience des parties.

L'Italien est encore plus superstitieux que religieux ; le prêtre, sur ses pensées et ses actes, a donc une influence réelle qu'il est contraint de partager avec le sorcier ou strégone de l'endroit. Le strégone, ou jeteur de sorts, est dans bien des cam-

pagnes un personnage d'importance. On lui prête sur parole un tas de maléfices ou de miracles; le prêtre contraint de lutter contre son influence, joue de l'exorcisme et de l'excommunication plus qu'en aucun autre pays, d'autant que la « combinazione » italienne apporte ici maints palliatifs à ces grands moyens dont l'usage se perd de plus en plus ailleurs.

Ces constatations ne sont pas pour faire le procès du clergé italien qui est du reste fécond en excellents prêtres, modèles de piété et de dévouvement.

Au point de vue politique intérieure, l'Italie s'est appliquée, d'une part, à ne point trop opprimer les ordres religieux pour qu'ils n'aillent pas, en plantant leur tente hors d'Italie, enlever au pays la somme de bienfaits matériels et moraux qu'ils y pouvaient répandre; le Gouvernement, pénétré du grand avantage qui résulterait pour lui d'une entente avec le Saint-Siège, et s'obstinant encore à la croire possible sans rien concéder en échange, ni politiquement, ni souverainement, espère toujours arriver à ses fins par la seule tolérance, et les Italiens croient avoir beaucoup fait pour la solution du conflit en constatant qu'ils n'ont pas empêché nombre de communautés nouvelles de se fonder en Italie pendant ces derniers trente ans.

Le Saint-Siège ne se fait pas à ce sujet d'illusions trop grandes et sent bien que toutes ses propriétés de fraîche date demeurent perpétuellement à la merci d'un vote des Chambres, qui aura lieu fatalement le jour où le magot semblera trop tentant. L'Italie ne pouvant, en cela, ne pas

imiter tant d'autres puissances, rééditera simplement, pour les nouveaux biens qu'elle s'appropriera, le procédé dont elle usa déjà une fois en confisquant ceux de la Propagande.

Au point de vue de la politique extérieure, l'Italie se montre on ne peut plus jalouse d'annihiler le plus possible l'influence du Saint-Siège. Quand les grands Etats, même non catholiques, viennent recourir à la haute impartialité du pontife et le prennent pour arbitre d'un différend comme il advint dans l'affaire des Carolines, l'Italie ne se peut tenir de marquer son dépit. Si, dans un congrès, l'avis du pape se trouve être sollicité par certaines puissances, comme ce fut dernièrement le cas lors de la conférence de la Haye, le Gouvernement italien semble croire qu'on lui fait une injure personnelle et, par une intolérance qu'il est seul à montrer dans le concert européen, témoigne qu'il est perpétuellement hanté par une terreur, irraisonnée, de voir rouvrir la question romaine laquelle pourtant, en tant que pouvoir temporel, est bien d'un commun accord reléguée volontairement au second plan, le pape ayant perdu tout espoir de ce côté et en ayant au fond pris son parti, depuis la visite militaire de Guillaume II, interrompue si opportunément pour l'empereur, et si intempestivement pour le souverain pontife, par l'irruption que le prince Henri de Prusse fit en quelque sorte de force, dans la salle où avait lieu l'entretien.

Il semble que l'idéal pour le Gouvernement soit de réduire le pape à l'état de curiosité natio-

nale, que les Italiens gardent jalousement et ne veulent pas laisser partir, le soumettant en quelque sorte, dans leur esprit, à cette même loi qui prohibe l'exportation de certains objets d'art hors du territoire de la péninsule.

Quant au Saint-Père qui aime l'Italie, sa patrie, et lui pardonne bien des choses, il est, d'autre part, canoniquement attaché au tombeau de saint Pierre et par conséquent décidé à rester, coûte que coûte, à Rome qu'il considère comme son poste de combat.

Inconciliable avec la maison de Savoie qui a assumé la responsabilité morale de la prise de Rome et en profite, il a pris vis-à-vis de son Gouvernement l'attitude boudeuse du reclus volontaire, qui veut ignorer ce qui se passe dans Rome depuis qu'il n'y règne plus en souverain.

Il a recommandé à ses fidèles de s'abstenir de voter dans les élections législatives en sorte que, les abstentions étant en Italie plus considérables que partout ailleurs, pour plusieurs raisons dont la prohibition pontificale est en réalité la moindre, le Saint-Père peut s'attribuer, si bon lui semble, la totalité des suffrages non exprimés et donner à entendre que si demain il ordonnait aux catholiques de voter, la majorité gouvernementale serait radicalement modifiée.

Ayant, à la suite de différents déboires, perdu l'espérance de voir d'ici longtemps refleurir le pouvoir temporel, et ne le souhaitant même pas, assuré qu'il est d'une plus grande indépendance morale maintenant que le denier de Saint-Pierre subvient

à ses besoins, et qu'il n'est plus soumis en tant que petit souverain temporel à un tas de ménagements vis-à-vis d'Etats plus puissants, dont il avait jadis souci de s'assurer la protection, le Saint-Père souhaite depuis longtemps un gouvernement républicain pour l'Italie. C'est le secret de ses complaisances infinies vis-à-vis de la République française qui, espère-t-il, agira par contagion sur sa sœur latine. Le jour où la souveraineté nationale sera éparpillée sur 300 têtes de députés et cessera d'être synthétisée en la seule personnalité du roi d'Italie, le souverain pontife se sentira désormais seul souverain dans Rome et cette satisfaction lui suffira pour quitter son rôle de reclus et circuler de nouveau librement par la ville.

La République, autant que possible fédérale, est donc le seul moyen terme dont le Saint-Père puisse décemment s'accommoder comme concession moyenne, entre le pouvoir temporel définitivement perdu, et dont il fait en quelque sorte le sacrifice à la nation italienne, et la monarchie de Savoie, spoliatrice insolemment installée dans la Rome des papes, dans le Quirinal des papes, promenant par la ville une royauté rivale et triomphante qu'aucune conception de l'esprit humain ne peut faire imaginer comme acceptable de la part d'un pontife romain.

Chose curieuse, c'est peut-être parce que les sentiments républicains du pape sont connus en Italie, que la République n'y est pas encore proclamée ; les maçons et les socialistes l'auraient déjà établie, s'ils n'avaient pas, en ce faisant, peur

de trop bien faire les affaires du Saint-Siège.

Aussi suffirait-il d'un pape cherchant l'appui des souverains de la Triple-Alliance, sinon l'entente impossible avec la maison de Savoie, pour que les révolutionnaires, assurés désormais de déplaire au Saint-Siège renversent aussitôt la dynastie actuellement régnante dans la Péninsule et y modifient la forme du Gouvernement.

En Italie, les partisans du Gouvernement actuellement existant s'efforcent d'effrayer le Saint-Siège sur les conséquences qu'auraient pour lui la proclamation de la République. Bien certainement, l'établissement d'un Gouvernement populaire, quoiqu'il représente pour le pays, grâce à une orientation différente de la politique, la possibilité de diminuer considérablement les impôts en restreignant les dépenses que nécessite actuellement l'organisation militaire, ne mettrait pas le Saint-Siège à l'abri de nouvelles spoliations dont il demeurera du reste menacé par la force des choses et les idées en cours, quelle que soit la forme du Gouvernement.

Mais, quant à croire que si avancée d'opinion et antireligieuse que soit la République appelée à gouverner un jour en Italie, la papauté aura jamais à en souffrir en ce qui concerne la faculté pour le Saint-Siège d'habiter Rome, d'y pratiquer librement le culte et d'y recevoir, comme auparavant, l'hommage des pèlerins qui viennent annuellement implorer la bénédiction du prince des Apôtres, il faut ne pas avoir vécu huit jours en Italie, pour supposer un instant que le Saint-Siège

ait quoi que ce soit à redouter de ce côté. Tout Italien, qu'il soit monarchiste, républicain, socialiste ou même anarchiste, qu'il soit croyant, athée ou franc-maçon est habitué, depuis sa plus petite enfance, à voir son pays tirer ses plus sûres ressources du grand concours d'étrangers qui viennent chaque année dépenser leur argent en Italie pour y voir, soit les objets d'art et les antiquités, soit la capitale du monde chrétien et son Pontife. Or, c'est chose bien connue que, pour un touriste, il vient plus de vingt pèlerins. Cela seul explique que, jamais dans le cerveau d'un Italien, quelles que soient ses croyances ou ses opinions politiques, ne pourra germer la pensée d'une Italie veuve de son pape, ou d'une Italie aux sanctuaires fermés faisant mauvais accueil aux pèlerins dont l'exploitation systématique fait, en quelque sorte, partie des revenus annuels de la nation. Le Jubilé de 1900 est la meilleure démonstration de ce que j'avance.

Quand le 24 décembre 1899, Léon XIII, armé d'un marteau d'or, don de l'épiscopat italien, vint sous le péristyle de Saint-Pierre, près de la statue de Charlemagne frapper sur la porte sainte murée depuis le dernier jubilé de 1825, en même temps que dans les trois autres basiliques la même cérémonie s'accomplissait présidée par les légats *a latere*, le cardinal Satolli à Saint-Jean de Latran, le cardinal Vincenzo Vannutelli à Sainte-Marie-Majeure et le cardinal Oreglia à Saint-Paul hors les Murs, ce fut grande liesse à Rome et dans tous les milieux en Italie. Le roi Humbert avait eu

grand soin de déclarer par avance qu'aucune entrave ne serait mise aux pèlerinages de toutes provenances de la part de son Gouvernement. Il se fut, par une attitude contraire, aliéné la totalité de ses sujets qui considéraient l'année jubilaire comme une bonne aubaine financière qui leur était due.

Et, de fait, l'aubaine fut excellente. En 69 cérémonies auxquelles il présida tant à Saint-Pierre qu'à la Sixtine, le pape s'exhiba à plus de 2.000.000 de pèlerins, dont 800.000 venus de l'étranger pour la plus grande joie des compagnies de chemins de fer, des hôteliers, des cochers de fiacre et des facchini de tout le royaume. On avait compté seulement sur 500.000 pèlerins étrangers; cette grande affluence transporta la nation d'enthousiasme et la popularité du Saint-Père en demeura pour le moins doublée. Ah! le souverain pontife, quel qu'il soit, peut être bien tranquille, tous les Italiens le veulent garder à Rome et lui assurer la continuation de ses prérogatives comme chef spirituel de la chrétienté.

On permettra la vente de tous les Raphaël et de tous les Antiques du pays avant que de souffrir que le pape s'éloigne; aussi personne dans aucun parti n'a-t-il eu jamais la pensée d'entraver, en quoi que ce soit, son ministère spirituel. Tout le monde en Italie veut le garder, depuis le roi jusqu'au grand maître des francs-maçons qui tous deux sont installés à Rome comme en pays conquis, surveillant jalousement leur conquête dont le pape à lui seul, ils le savent bien, est le plus beau fleuron. Et la raison de

cet état de choses n'est pas complexe, ni obscure, et se peut définir d'un mot : « Plus que tout le reste de ce qui se peut admirer en Italie, le pape à lui seul fait « recette » et nul n'en ignore au-delà des Alpes. »

CHAPITRE III

LES RESSOURCES DU VATICAN

Son train d'existence et le pied sur lequel le Vatican est monté coûtent au Pape, avec les traitements à sa charge, y compris les nonciatures, une somme annuelle d'environ 10 millions, sans compter les frais de la propagande qui, eux, sont pris sur une caisse spéciale qu'il est fort difficile d'évaluer. Voyons de quelles ressources le pontife dispose pour subvenir à ces dépenses.

En première ligne, il faut compter le denier de Saint-Pierre, que l'on peut estimer comme rapportant actuellement une moyenne de 7 millions par an. Puis le trésor pontifical, en partie hérité de Pie IX, grossi des legs et dons particuliers que le Saint-Siège reçoit fréquemment, et plus particulièrement à l'occasion des Jubilés ou des grands pèlerinages. On évalue approximativement ce trésor à 50 millions de francs, qui, placés au taux normal de 4 0/0, représentent un revenu annuel d'environ 2 millions, soit avec

le denier de Saint-Pierre 9 millions. Je ne rappellerai pas le nom du Monsignor, qui, chargé de l'administration de ce trésor, fit perdre au Saint-Père plusieurs millions par des opérations aventurées; il fut immédiatement remercié, et le trésor est actuellement géré par un cardinal.

Reste à trouver le dixième million annuellement nécessaire; et ici nous sommes obligés d'aborder un point dont les adversaires du Saint-Siège se font journellement une arme contre le Vatican. Nous sommes contraints d'avouer que, spéculant sur la vanité humaine, le Saint-Siège tire chaque année de gros bénéfices des titres nobiliaires et des décorations qu'il concède contre espèces.

Disons tout de suite qu'en ce faisant, le Pape ne fait qu'user de son droit strict de chef d'Etat.

Conférer des titres ou des croix est prérogative souveraine, et le Pontife, en l'exerçant, affirme un des derniers bénéfices de la puissance temporelle qu'on lui ait laissé depuis qu'on l'a spolié de ses Etats en 1870.

Si ces croix et ces titres récompensent des services le plus souvent pécuniaires, c'est surtout la faute des temps où la force de l'argent se fait chaque jour plus prépondérante.

Le Saint-Siège est convaincu que l'argent qu'on lui confie ne saurait trouver meilleur emploi que celui auquel il l'utilise; cette considération lui fait fermer les yeux sur le mobile des générosités qu'il reçoit et parfois sur leur provenance même. En revanche, l'ironie du monde qui s'attache à celui dont il fait à beaux deniers comptants un duc

ou un commandeur réduit les parchemins qu'il concède à la mesure d'une facture acquittée.

Quand il s'agit, au contraire, de conférer une croix *proprio motu*, c'est-à-dire sans qu'elle soit demandée et exempte des droits de chancellerie, nous voyons les mêmes ordres pontificaux reprendre leur valeur morale. Tel diplomate, fort prisé du Saint-Siège et accrédité près le Vatican depuis plus de dix ans, n'est pas encore décoré, qui chaque année obtient pour ses nationaux profusion de croix de chevalier à 1.500 francs, de commandeur à 3.000, de commandeur avec plaque à 5.000. Celui-là sera décoré le jour où il quittera Rome pour un autre poste, et pas avant.

Au reste, le Vatican lui-même semble prendre peu au sérieux les titres qu'il concède ; Pie IX ne se pouvait tenir de railler ses propres anoblis. C'est lui qui, après s'être enquis de la fortune de quelqu'un dont il venait de faire un gentilhomme, disait avec sa moue la plus ironique : *E poco per far il conte* (C'est peu pour faire le comte). C'est aussi lui qui, par dérision, avait nommé comte de Monteporco l'ambassadeur Chaudordy qui sollicitait des titres de noblesse en récompense de ses bons offices.

Un autre grief a cours dans le monde contre le Saint-Siège et qu'il nous faut rectifier et bien mettre au point : c'est la question des cassations de mariage à Rome moyennant finances.

Et d'abord « cassation » est un mot impropre ; il y a un certain nombre de cas dans lesquels les mariages célébrés doivent être considérés comme

nuls et de nul effet. C'est dans l'un de ces cas que doivent se ranger les gens qui souhaitent faire rompre leur union en cour de Rome, et s'ils y parviennent, on ne dit pas que leur mariage est rompu, on déclare qu'il n'a jamais existé, parce que la preuve vient d'être faite qu'un vice existait qui empêchait que leur union ne fût valable le jour où elle fut célébrée.

De plus, le Saint-Père, en ratifiant le jugement dans ces sortes d'affaires, dit en propres termes : « Si les choses sont comme vous me le dites, le mariage n'a jamais existé. » Le pape laisse ainsi la responsabilité et la peine du mensonge à qui l'aurait trompé.

Ces sortes de procès ecclésiastiques coûtent exactement, en cour de Rome, de 1.500 à 1.600 francs, pour frais de justice, plus les frais d'avocats ; il est bon que l'on sache que, quelle que soit l'affaire, c'est cette somme et pas davantage qui tombe dans les caisses pontificales. Que, si l'on vient nous dire que telle ou telle affaire de ce genre a coûté des sommes énormes, c'est que, en dehors des avocats ecclésiastiques qui prennent cher, dans la plupart des cas qui se présentent en cour de Rome, les intéressés ne rentrent absolument pas dans les catégories prévues d'avance où le mariage est réputé n'avoir jamais existé. C'est alors qu'il s'agit de les y faire entrer, après avoir choisi le cas dont ils peuvent le plus facilement se rapprocher. Le gain de la cause devient alors une affaire de faux rapports et de faux témoignages, et c'est le concours de ces malfaiteurs qui

consentent à tromper les juges ecclésiastiques qu'il est nécessaire parfois de rétribuer démesurément.

Quoi qu'il en soit, on voit de ces jugements aboutir à des résultats surprenants. Je n'en veux pour exemple que le cas du prince de Monaco et de lady Hamilton où le pape déclare, d'une part, que le mariage n'a jamais existé, parce qu'il y a eu vice du consentement de la part de la femme lors de la célébration, et que, d'autre part, l'enfant issu de cette union inexistante doit pourtant être tenu pour légitime parce qu'il a été conçu de bonne foi.

Voilà comment se balance chaque année le budget pontifical. Le patrimoine du Saint-Siège compte encore une centaine de millions, prix auquel furent évalués, par le Gouvernement italien, les différents palais dont la propriété lui fut conservée en 1870; mais s'ils rendent des services, ils ne rapportent rien et coûtent cher d'entretien.

Quant au palais même du Vatican, l'Italie s'en déclare propriétaire et n'y tolère le pape et sa cour que comme usufruitiers; elle a fait main basse sur les admirables collections des musées pontificaux qui sont propriété nationale.

Lors de la cessation du pouvoir temporel, le Gouvernement italien fit offrir au pape une rente annuelle de 3 millions que Pie IX refusa, préférant s'en remettre à la chrétienté tout entière du soin de subvenir à l'existence de son pasteur. C'est là l'origine du denier de Saint-Pierre qui, après avoir donné des rendements divers, rap-

porte aujourd'hui, comme je l'ai dit plus haut, environ 7 millions.

Il n'y a plus en dehors de ce budget que la caisse de la Propagande alimentée par les dons et quêtes provenant de toute la chrétienté. Avant que l'Italie ne confisquât les biens immeubles que la Propagande possédait sur son sol, on pouvait, jusqu'à un certain point, mesurer sa richesse; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi et c'est seulement par ses dépenses que l'on peut approximativement se rendre compte de ses ressources.

La situation créée au pape depuis 1870 a ses bons et ses mauvais côtés : s'il n'est plus souverain dans le sens temporel du mot, son influence morale s'est certainement accrue et étendue plus loin que celle de son prédécesseur.

En ce siècle de toutes les revendications sociales, ce doit être pour lui un soulagement de ne pas avoir à exercer de puissance temporelle, et bien que la revendication constante de ce même pouvoir soit toujours énoncée en toutes circonstances comme le premier article de son programme, la situation morale qu'il s'est acquise, étayée sur les dons des fidèles, a dû bien souvent lui sembler préférable et pour lui et pour son Eglise, au rôle de petit souverain toujours en quête de protecteur, qu'il réclame pour le principe et qu'il doit être un peu consolé de ne plus avoir à jouer.

CHAPITRE IV

LÉON XIII ET LA POLITIQUE GÉNÉRALE

I

Joachim Pecci naquit à Carpineto (diocèse d'Anagni), le 2 mars 1810, d'une famille de petite noblesse et de petit avoir. Elle possède, du reste, des armoiries qui se blasonnent comme suit : « D'azur au pin au naturel terrassé de sinople, coupé d'une fasce d'argent, accosté en pointe de deux fleurs de lys d'or, et en chef à senestre d'une comète aussi d'or. » Des généalogistes donnent aux Pecci de Carpineto les titres de comtes palatins et de baron Argiano (à 6 milles de Montalcino), mais, dans les pièces authentiques, pas un n'est qualifié autrement que « cavaliere ».

Le premier Pecci de Carpineto qui laisse une trace contrôlable est Pasquale Pecci, mort en 1668, à quatre-vingt-six ans. L'illustration de la famille est un certain Joseph Pecci (1736-1806),

avocat à Rome, puis procurateur du trésor pontifical et commissaire de la Chambre : prélature en somme de troisième ordre. C'est le grand-oncle du pape.

On raconte, un peu partout, que Dominique-Louis Pecci, père de Léon XIII, servit dans l'armée française et fut fait colonel par Napoléon Ier : or son nom ne se rencontre dans aucun annuaire de cette époque ; par contre, dans le vingt-cinquième *Bulletin des lois et décrets* publiés par la Consulta extraordinaire dans les Etats romains, à la date du 5 août 1809, Ludovico Pecci est nommé par le général Miollis, au nom de l'empereur, maire de Carpineto, et vraisemblablement l'uniforme sous lequel il est représenté dans un portrait conservé par sa famille et qui a donné lieu à la légende du colonel, est simplement celui de maire de village, tel qu'il fut réglé par la Consulta en sa séance du 10 août 1809 (*Bulletin*, p. 1187).

Dominique-Louis, mort le 8 mars 1833, eut de sa femme Anna Prosperi Buzi, sept enfants, dont cinq fils et deux filles. Léon XIII est leur quatrième fils ; le troisième, né en 1807, jésuite jusqu'en 1848, puis simple prêtre, fut créé, par le pape, sous-bibliothécaire et prélat domestique, le 9 septembre 1878, puis cardinal avec la qualification de « fratello di sua santita », le 12 mai 1879. Il mourut en 1889.

La famille du pape est actuellement représentée par les enfants de son frère, le comte Jean-Baptiste Pecci, mort le 23 mars 1881, qui, de son mariage avec Mlle Angela Salina, a laissé trois fils

et deux filles. Aucun des fils n'est dans les ordres et susceptible de remplir la fonction traditionnelle de cardinal neveu. L'aîné, Ludovico, et Ricardo, le troisième, sont camériers ; quant au deuxième, Camillo, il est exempt aux gardes-nobles.

J'emprunte ces renseignements précis au bel article que M. Frédéric Masson fit paraître sur ce sujet dans la *Revue britannique* d'avril 1891.

Joachim Pecci, élève des jésuites dès 1818, soutint sa thèse de théologie en 1830 et fut nommé docteur en 1832. Il entra ensuite à l'académie des nobles ecclésiastiques qui préparait à la carrière des nonciatures, et, protégé par le cardinal Sala, il en sortit pour être attaché à Grégoire XVI en qualité de prélat domestique au mois de janvier 1837.

Ordonné prêtre le 31 décembre de la même année, Grégoire XVI le nomma délégat apostolique à Bénévent, en février 1838. En mai 1841, il fut promu délégat à Spolète et n'y était pas encore installé quand on le transféra à Pérouse où il fit merveille.

En récompense de ses services, dès l'année 1843, il est désigné comme nonce à Bruxelles. Préconisé archevêque de Damiette au consistoire du 23 janvier, il reçoit, le 19 février, la consécration épiscopale et part le 19 mars pour rejoindre son poste. Il avait trente-trois ans quand il fit son entrée à la cour du roi Léopold Ier, souverain protestant d'un peuple catholique et, après deux ans et demi de nonciature, il quitta la carrière diplomatique, soit qu'il fût souffrant, soit qu'il fût réclamé par la

ville de Pérouse, dont le pape venait de le préconiser archevêque dans le consistoire du 19 janvier 1846.

Il arriva à Rome le 22 mai, porteur pour le pape d'une lettre du roi Léopold dans laquelle ce souverain demandait le chapeau de cardinal pour Mgr Pecci.

C'était un procédé habile, employé à seule fin de créer un précédent qui eût plus tard été mis en avant pour obtenir que la nonciature de Bruxelles fût assimilée aux quatre nonciatures de première classe (Paris, Vienne, Madrid, Lisbonne) qu'il est d'usage de ne quitter que pour recevoir les honneurs cardinalices.

Malheureusement, à cette date, le pape Grégoire XVI était déjà trop malade pour que cette lettre lui fût remise ; et, à sa mort, Pie IX se borna à répondre au roi, que Mgr Pecci serait nommé en temps convenable.

Il lui fit attendre sept ans le chapeau, et c'est seulement au bout de trente-deux ans que le cardinal Pecci fut rappelé à Rome, car le cardinal Antonelli redoutait ses tendances libérales.

En effet, l'attitude qu'il tint pendant les temps troublés que l'Italie eut à traverser durant son épiscopat de Pérouse porta les Italiens à lui prêter des sentiments libéraux qui le leur faisaient considérer comme un pape désirable.

Ces sentiments des hommes d'Etat italiens vis-à-vis du cardinal Pecci n'étaient pas pour plaire à Pie IX ; c'est pourquoi, après l'avoir intentionnellement laissé trente-deux ans durant à Pérouse

sans vouloir le rapprocher de la cour pontificale, le pape crut, à la mort du cardinal de Angelis, porter un coup mortel à son élection possible en le nommant camerlingue. Car étant donné les fonctions spéciales et intérimaires qui incombent au camerlingue lors de la mort du pape et pendant le conclave qui la suit, il est d'usage constant de considérer que le prince de l'Eglise, chargé de cette fonction, n'est point candidat au pontificat. Tout au contraire, ces nouvelles fonctions, en l'obligeant à vivre à Rome, firent de plus en plus connaître et apprécier le cardinal Pecci des autres cardinaux et ses chances de succéder à Pie IX en parurent plus certaines.

Quand le pape mourut, le 7 février, le conclave se réunit une première fois le 8 pour la forme; mais ses travaux furent immédiatement interrompus par les cérémonies des funérailles qui ne prirent fin que le soir du 17. Le conclave réel et et fermé ne commença que le 19 au matin pour se terminer le vingt.

On n'en vit jamais de plus court : le 19, au scrutin du matin, le cardinal Pecci avait réuni 19 voix, l'après midi il en eut 29 et le lendemain 44 sur 61 votants.

II

Le règne de Léon XIII commença donc sous ces heureux auspices. Pour se faire une idée

exacte de l'état d'âme qui va présider dès ce jour et pendant tout son pontificat à la politique du Pape actuel, il faut, en quelque sorte, entrer dans son personnage et se bien pénétrer du rôle que comme pontife il estimait avoir à tenir tant vis-à-vis des hommes que vis-à-vis de son Dieu.

Le souverain pontife s'est considéré comme un pasteur qui, ayant reçu à la mort de son prédécesseur le troupeau de son maître, riche de 300 millions de têtes, avait le devoir de transmettre lui-même, à son successeur à venir, ce même troupeau augmenté, ou au moins égal en nombre, pour qu'il ne fût pas dit que l'Eglise de Jésus-Christ avait périclité sous sa haute direction.

Ceci admis, il a estimé que, si les anciens peuples catholiques s'éloignaient de plus en plus de la foi de leurs pères, il avait certes le devoir de tout faire pour les y retenir; mais qu'il devait aussi s'attacher à suppléer les défaillants par de nouvelles recrues qu'il irait, grâce aux efforts soutenus de la Propagande, chercher en tous pays fût-ce aux limites du monde connu, et parmi les peuples encore demeurés barbares.

Vis-à-vis des nations depuis longtemps catholiques, son rôle est tout de paix et de conciliation; mais animé surtout du désir que la religion, dont il est le chef, demeure celle du plus grand nombre possible, il a le souci que le catholicisme ne devienne pas l'apanage exclusif de tel ou tel parti politique dans une nation, et c'est ce qui l'incite à prêcher à tous ses fidèles, en tous pays, le respect des pouvoirs établis et le

renoncement à des espérances d'un Gouvernement autre, dût-il être meilleur aux intérêts catholiques, parce qu'il veut que les Gouvernements existants, en reconnaissance de ses bons offices accordent, donnant donnant, à son Eglise le maximum d'aide et de tolérance, compatibles avec la situation dans les différents pays.

C'est de la politique en quelque sorte immédiate, très compréhensible chez un homme âgé qui tient à en voir par lui-même les résultats et ne veut pas avoir à les attendre trop longtemps.

Voilà pourquoi, le pape prêche l'amour de la Russie aux Polonais, de l'Angleterre aux Irlandais, de la République existante aux Français, et aussi pourquoi, tandis que, malgré ses efforts, l'athéisme continue à progresser dans notre vieille Europe, il poursuit avec constance le rapprochement de Rome et des orthodoxes, estimant que les 100 millions de sujets du tsar combleraient et au delà le vide fait par l'irréligion grandissante dans le troupeau tel que le lui légua Pie IX.

Vis-à-vis des protestants, la situation n'est pas aussi bonne. Les hérésies ne se peuvent aplanir et effacer comme les schismes.

Sans parler ici des appétits de spoliation contre les biens ecclésiastiques qui incitèrent tant de princes et de peuples à embrasser jadis le parti de la réforme, nous voyons que toujours le protestantisme prend sa source dans un acte de révolte ouverte et un refus d'obéissance.

Que ce soit Henri VIII qui s'insurge parce qu'on lui refuse son divorce, ou Luther ou Calvin qui, à

peine défroqués, commencent avant tout par contrevenir aux règles d'abstinence et de continence inhérentes à leur état précédent, en même temps qu'ils lèvent l'étendard de la révolte contre Rome et ses doctrines, tous ces assoiffés de rebellion et d'indépendance ne sont par eux-mêmes ni intéressants ni recommandables ; et la réforme qu'ils instaurèrent fut trop marquée, dès l'origine, au coin de l'intérêt personnel de quelques-uns, pour qu'on puisse considérer le protestantisme comme une religion portant avec elle les avantages de loi morale, de discipline et de civilisation propre, que toute religion a comporté de tout temps en tout pays.

Le protestantisme est plus justement, si je puis dire, le contraire d'une religion, en ce sens que l'unité manque absolument à sa doctrine. Il prend un livre nommé la Bible, et, quel que soit le lecteur, le lui met dans la main en laissant à chacun le choix de l'interpréter à sa manière.

Donc autant de protestants, autant de religions. Il est bien évident qu'un lord Byron et un savetier, quoi qu'ils fassent, ne pourront jamais recevoir de la lecture d'un même livre une impression semblable, et du moment qu'il n'y a pas pour ce livre une seule et unique interprétation autorisée et garantie la meilleure, tant par les chefs spirituels que temporels dans un pays, édictant des peines et des réprobations pour quiconque l'interprète à sa façon, l'on peut dire que ce pays est abandonné aux fluctuations vaines de la libre-pensée, et dès lors qu'il pratique ou ne

pratique pas un culte extérieur, qu'il croie ou ne croie pas en quelque chose, les bases mêmes de sa doctrine se peuvent définir le contraire d'une religion, c'est-à-dire le règne de la libre-pensée, aussi stérile qu'elle est libre.

Voilà ce qui mettra toujours obstacle à toute entente entre le Saint-Siège et les protestants ; mais, de cette même liberté laissée sans mesure aux individus, Rome, en certains pays protestants, pourra tirer avantage, en développant sans entraves, parce que libre, le nombre des conversions au catholicisme et celui de fondations pieuses, propres à propager sa doctrine.

Les statistiques nous donneront les chiffres de la marche continuellement ascendante du catholicisme en Angleterre et aux Etats-Unis, tandis qu'en Allemagne nous verrons M. de Bismarck s'efforcer vainement pendant des années, d'abord par le Kulturkampf, puis par les célèbres lois de mai, de fonder une sorte de religion d'Etat qui concilie, vaille que vaille, les doctrines des catholiques et des protestants dont se compose l'Empire allemand, dans l'espoir de créer à son maître une espèce de papauté, préparant ainsi par cette manœuvre maladroite, un triomphe aussi facile qu'assuré à la politique du Saint-Siège.

III

La politique que devait suivre Léon XIII pendant son pontificat s'affirma, dès le premier jour, par la façon dont il fit part de son exaltation aux cours étrangères : et, non seulement, comme c'eût été normal, aux cours avec lesquelles son prédécesseur entretenait de bons rapports diplomatiques, mais même aux pays avec lesquels ces relations avaient été rompues, et avec lesquels de violents conflits étaient pendants : tels que l'Allemagne, la Russie, la Suisse et les Etats-Unis du Mexique. C'était, en somme, une façon habile de renouer, qui, plus ou moins vite, finit par porter ses fruits.

M. Masson, dans son bel article de mai 1891, paru dans la *Revue britannique*, nous montre précisément Léon XIII s'appliquant à reprendre des relations diplomatiques avec tous les Etats, qu'ils fussent catholiques, protestants, schismatiques ou infidèles, s'immisçant presque de force comme pasteur, mais comme pasteur seulement, dans les relations de ses fidèles, avec les Gouvernements, quels qu'ils soient, dont ils dépendent ; et, en échange d'un meilleur traitement accordé par les Etats non catholiques à leurs sujets de cette confession, exhortant les catholiques à reconnaître les faits accomplis, les Gouvernements existants, et à abdiquer, sans esprit de retour, toute

fidélité posthume aux précédents ordres de choses abolis, quelque préférables qu'ils aient été jadis pour les intérêts catholiques à ceux actuellement existants.

Politique d'entente, de paix, de modération, de faits et de résultats acquis, réprouvant les luttes inutiles ; politique aussi de renoncement chrétien et d'abolition volontaire de tout idéal meilleur, s'il ne se peut concevoir ou atteindre qu'au prix de luttes fratricides et de procédés violents.

C'est toujours la politique que préconise encore aujourd'hui le cardinal Rampolla. Les nombreux fruits qu'elle a portés se peuvent aisément énumérer pays par pays ; et c'est du reste la façon la plus simple de les dénombrer ; car la paix et l'entente, basées sur l'acceptation des faits accomplis, étaient pour plaire indubitablement à toute espèce de Gouvernement constitué, représentant effectivement la nation qu'il gouverne ; et cette politique, à la fois si discrète, si utilitaire et si généreuse, était par avance assurée de trouver partout un accueil bienveillant, pourvu qu'elle ne se heurtât pas dans un Etat quelconque à des gouvernants sectaires et inconciliables, ayant inscrit systématiquement à leur programme la persécution religieuse quand même, dût le pays qu'ils gouvernent en pâtir sûrement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

IV

La Suisse, un des quatre pays avec lesquels Pie IX avait rompu toute relation, par suite de conflits précédents, rentra en rapports avec le Saint-Siège au début du pontificat de Léon XIII, et l'entente eut lieu lors de la nomination de Mgr Mermillod au cardinalat. Il fit à Fribourg une entrée triomphale qui concorda presque, comme date, avec l'abolition à Genève du culte « Vieux catholique ».

Avec la Russie, le Saint-Siège était également en conflit. Les nombreuses phases par lesquelles passa la question pour en arriver à l'entente actuellement existante, m'ont décidé à traiter ce sujet plus à fond dans un chapitre spécial.

Léon XIII a pacifié les Eglises chaldéennes et arméniennes, séparées de Rome depuis la déclaration de l'infaillibilité du pape.

Le schisme n'avait atteint que les Arméniens de l'Empire ottoman et d'Egypte, mais avait donné lieu à des conflits graves et même sanglants, à la suite desquels les Turcs avaient exilé Mgr Hassoun.

Le pape, par sa prudence, sut mettre fin à tous ces troubles. Mgr Hassoun, rappelé d'exil, fut créé cardinal en 1880, et sur les sièges épiscopaux qui avaient été usurpés, des hommes nouveaux, de doctrine irréprochable, furent installés.

Pour éviter le retour de pareils désordres, le pape fonda en 1883 un collège romain pour les clercs arméniens, et le sultan, pour marquer au pape sa gratitude de la paix rétablie parmi ses sujets chrétiens, lui fit remettre, lors de son jubilé, un anneau de grand prix par Mgr Azarian, patriarche de Cilicie.

Ceci n'empêcha pas, par la suite, le sultan d'être l'instigateur des massacres de ses sujets arméniens, que la *Revue de Paris*, dans deux articles fort remarqués, nous décrivit en son temps de la façon la plus saisissante et la plus précise.

On y lisait comment la police turque, complice, avait enrôlé tous les « Hamals » portefaix et débardeurs des quais de Constantinople, pour les lancer à un signal donné à l'assaut de la banque ottomane et au massacre des Arméniens dans les rues, tandis que les étrangers et gens d'autres races étaient poliment priés de rentrer chez eux par le plus court.

Les policiers Turcs, habiles à reconnaître à la physionomie les gens des multiples races qui se coudoient à Constantinople, désignaient eux-mêmes les malheureux de nationalité arménienne aux coups des assassins. Tout le quartier arménien fut pillé et réduit en cendres en une nuit ; ce pendant que dans tout l'Empire le même mot d'ordre s'exécutait, et qu'en Arménie, les villages turcs, avec la complicité des soldats, se ruaient au massacre des autochtones.

Le Saint-Siège, privé de toute puissance temporelle, n'avait aucun moyen de parer à ces abus

criminels de la force, ni aucune influence qui se pût exercer sur un peuple d'infidèles, si son action n'était vigoureusement appuyée par les forces armées des peuples catholiques. C'est à l'indifférence des Etats chrétiens et non au Saint-Siège qu'il faut donc reporter toute la faute et toute la responsabilité de ces actes de barbarie ; au reste, les Etats d'Europe, s'ils considèrent l'arrogance chaque jour grandissante du Croissant, qui, après avoir triomphé de la Grèce sans intervention européenne, tend de plus en plus à s'affranchir des capitulations qui garantissaient en Turquie la situation des nationaux européens, doivent commencer à comprendre l'immense faute politique qu'ils ont commise, quand, dans la seule crainte de faire le jeu de la Russie, ils se sont abstenus d'intervenir à temps et à propos pour la protection des chrétiens en Turquie, protection qui seule pouvait garantir pour l'avenir les intérêts occidentaux dans l'Empire ottoman.

Dans son désir de se concilier les bonnes volontés en tous pays, le pape, en Perse, nomma grand'croix de Pie IX les deux fils du schah pour leur témoigner sa gratitude de la tolérance qu'ils avaient marquée aux institutions catholiques dans leur empire.

Léon XIII écrivit à l'empereur du Japon ; il écrivit même à l'empereur de Chine, où seuls les droits antérieurs de la France l'empêchèrent d'envoyer un nonce.

Il créa le patriarcat d'Hindoustan en 1886, et encouragea beaucoup la propagande catholique au

Japon pour faire pièce aux propagandistes protestants.

V

Les progrès du catholicisme pendant ces vingt dernières années aux Etats-Unis sont particulièrement intéressants à étudier. Ici le pape n'a pas affaire à des souverains ni à des gouvernants hostiles ; il en résulte que ces progrès sont aussi rapides que continus.

Les Etats qui comprenaient 46 diocèses en 1886 en comptent 75 dès 1888 ; les prêtres qui étaient 2.000 en 1886 sont déjà 10.000 deux ans plus tard. C'est le plus bel exemple qui se puisse voir des résultats que peut donner l'initiative privée habilement dirigée.

La colossale cathédrale de Saint-Patrice est consacrée en 1879 et l'on fonde l'université catholique de Washington.

Ici l'Etat, libre d'impôt, sans souci militaire, à l'abri des luttes intestines sur la forme du Gouvernement, n'a pas, vis-à-vis des religions, à prendre des mesures rendues nécessaires en Europe par les conditions de vie des différents Etats, où le prêtre doit, de toute nécessité, prêcher avant tout à ses ouailles la résignation à l'impôt et au service militaire.

En Amérique, l'Etat est en principe religieux de

croyance et laisse liberté entière à tous les cultes de prospérer et de s'étendre pourvu qu'ils soient d'origine biblique ou hébraïque. La plus grande émulation y règne entre prêtres des différentes confessions que chacun peut comparer et juger suivant leurs œuvres; il en résulte que le clergé catholique est en train d'acquérir là-bas sur les malheureux l'influence que les apôtres de la révolution sociale exercent de plus en plus chez nous sur la basse classe.

En Angleterre, autre pays de liberté religieuse, les progrès constants du catholicisme sont également fort remarquables.

Dès le début de son pontificat, Léon XIII rétablit la hiérarchie catholique en Ecosse; en Angleterre, il accroît le nombre des suffragants de l'archevêché de Westminster, et parvient même, sans trop de difficultés, à régler la question de l'évêché de Malte. Mais ce ne sont là que menus détails, la grosse question est celle d'Irlande. Comment parvenir à la réconcilier avec l'Angleterre étant donné que la querelle qui les divise est bien plutôt nationale que religieuse?

Jusqu'en 1885, année où mourut le cardinal Mac-Cabe, le pape ne semble pas avoir bien saisi l'état d'âme du clergé irlandais soutenant envers et contre tous ses fidèles paroissiens, même contre le pontife qui, dominé par le désir de rapprocher les deux peuples coûte que coûte, avait interdit en 1883 que l'on quêtât pour Parnell à la porte des églises.

Mais, en 1885, le Dr Walsh, par une élection

aussi politique que religieuse, ayant été porté au siège de Dublin, Léon XIII, avant d'approuver ce choix, sentit le besoin de se rendre bien compte par lui-même de la situation, et dans ce but convoqua à Rome tous les évêques d'Irlande.

Après les avoir vus et entendus, il les trouva tous si fidèles à leurs peuples en dépit des Anglais, qu'ayant enfin la perception plus nette de la situation véritable et, prenant désormais officiellement parti pour l'Irlande, le souverain pontife voulut que Mgr Walsh fût consacré à Rome même.

Ce fut là une victoire catholique que le pape remporta sur lui-même, et aussi une consolation et un encouragement donnés aux pauvres Irlandais.

Voilà ce qu'a pu faire Léon XIII pour la réunion qu'il souhaita, dès le premier jour, de l'Eglise anglicane au Saint-Siège ; c'est relativement peu, mais l'espoir de résultats plus concluants demeure basé sur le dernier trait d'union qui existe encore entre les deux Eglises.

Je veux parler ici des ordinations anglicanes, sujet qui fut traité à fonds et de main de maître par M. Fernand Dallens dans la *Science catholique* (nos des 15 décembre 1893, 15 janvier et 15 février 1894).

On ne doit point oublier que, lorsqu'Henri VIII, pour des raisons d'ordre passionnel, rompit avec Rome, il créa non une hérésie, mais seulement un schisme en tout comparable à celui d'Orient. A son instigation le Parlement attesta que : « le roi et ses sujets ne prétendaient pas s'éloigner de la

vraie doctrine de Jésus-Christ ni des articles de la foi reçus par l'Eglise catholique. » Les anciens livres liturgiques continuèrent à être en usage jusqu'en 1549. Henri VIII se borna à remplacer, dans les cérémonies de la consécration épiscopale, les bulles du pape par un décret royal, le serment d'obéissance au pape, par un serment d'obéissance au roi, et fit ajouter aux litanies l'invocation suivante : « de la tyrannie de l'évêque de Rome et de toutes ses détestables énormités, délivrez-nous Seigneur. »

C'est seulement à l'avènement d'Edouard VI qui lui succéda en 1547 et monta sur le trône à neuf ans, que l'archevêque Cranmer se sentant les coudées plus franches et soutenu par le Protecteur[1], accueillit franchement les idées de réforme que Luther, Zwingle et Calvin prêchaient sur le continent. Il en résulta une première revision des livres liturgiques en 1549, et comme cette édition semblait encore trop catholique, on refit un autre Prayer-Book en 1552 de doctrines franchement protestantes.

La reine Marie succéda à Edouard VI ; ardente catholique, elle réconcilia l'Angleterre avec Rome et fit reprendre les anciens livres liturgiques. A sa mort, la reine Elisabeth prit le contrepied de cette politique et rendit obligatoire le Prayer-Book de 1552 qui devint désormais le livre liturgique officiel de l'Eglise anglicane.

1. Le comte de Hartford, plus tard duc de Somerset et déclaré protecteur du jeune roi.

C'est de cet instant que l'Eglise anglicane devient un rameau du protestantisme, ne conservant plus de ses anciennes origines que la hiérarchie catholique de son clergé et l'ordination de ses évêques et prêtres.

Les anglicans prétendent que leurs ordinations sont bonnes et valables, que leurs évêques sont de vrais évêques et leurs prêtres de vrais prêtres, — Rome le conteste avec raison, mais ne demanderait pas mieux, dans l'intérêt de l'Union, qu'on lui démontrât qu'elle se trompe.

Voilà le nœud de la question :

A l'avènement d'Elisabeth en 1558, sur vingt-sept sièges épiscopaux que possédait l'Angleterre sept étaient vacants par la mort des titulaires, et au commencement de 1559 ce chiffre s'éleva à onze par suite de quatre nouveaux décès.

Le 15 mai, la reine convoqua les seize évêques survivants, mais les ayant trouvés dévoués aux croyances de la reine Marie, elle en destitua huit en juillet et les autres en septembre, à l'exception de Barlow, évêque élu de Chichester, et de Kitchen, évêque de Llandaff.

Alors Elisabeth, qui tenait à louvoyer entre les catholiques et les protestants purs, voulut se refaire un épiscopat à sa dévotion. Elle décida de nommer Matthieu Parker archevêque de Cantorbéry pour qu'il pût ordonner comme évêques des candidats qui lui fussent agréables.

Mais il fallait d'abord consacrer Parker. Barlow et trois anciens évêques s'y prêtèrent, le sacre eût lieu le 17 décembre 1559, et de ce chef la reine

eut bientôt un épiscopat à sa dévotion, consacré par Parker. Ce dernier est donc à lui seul la tige de tout l'épiscopat anglican, et la validité ou l'invalidité de sa consécration entraîne à sa suite un sort semblable pour les prêtres ou évêques ordonnés par lui.

C'est alors qu'on est amené à se poser les questions suivantes. Barlow qui consacra Parker était-il consacré lui-même évêque ! Parker fut-il légitimement consacré par Barlow et ses trois assesseurs ? Et, rituellement, il faut répondre oui, car les formes de la consécration épiscopale avaient, de l'aveu des historiens du temps, été suffisamment respectées lors de leurs consécrations pour que l'on soit mal venu à leur chercher noise en la matière.

Seulement, pour conférer un sacrement, en dehors des qualités requises de celui qui le confère, et des formes qu'il est convenu d'employer pour le conférer, toutes les confessions sont d'accord pour reconnaître que la validité du sacrement réclame, en outre, la volonté de l'officiant de conférer ce sacrement, et aussi dans le sacrement de l'Ordre, la volonté de l'impétrant de recevoir ce dit sacrement, et alors la question suivante se pose : Barlow, disciple de Zwingle, qui ne croyait pas que l'Ordre fût un sacrement, et qui, ne croyant pas non plus à la transsubstantiation dans l'Eucharistie, la considérait comme un emblème et non comme un sacrement, a-t-il eu l'intention de conférer à Parker les pouvoirs épiscopaux par la consécration qu'il lui a donnée ?

Parker qui ne croyait pas à la transsubstantiation

et ne considérait pas l'Eucharistie comme un sacrement, a-t-il pu, en admettant qu'il fût un véritable évêque, conférer le sacrement de l'Ordre aux prêtres et aux évêques qu'il a consacrés, étant donné qu'il ne considérait pas l'Ordre comme un sacrement, et que ceux qu'il consacrait n'entendaient pas non plus, par cette consécration, recevoir un sacrement?

A-t-il pu leur donner le pouvoir d'effectuer le miracle de la transsubstantiation, alors que lui et ceux qu'il consacra ne croyaient ni les uns ni les autres au mystère de l'Eucharistie, qu'ils considéraient comme un emblème et non comme un sacrement?

C'est ici que la religion catholique répond non, et c'est la raison pour laquelle elle considère les ordinations anglicanes comme nulles.

Mais le champ de la discussion demeure ouvert et Rome, ne souhaitant rien tant que de trouver des terrains d'entente possibles, serait très heureuse qu'une controverse sérieuse et loyale fut entamée sur la matière avec l'espoir de voir enfin mettre un terme à ce différend qui dure depuis trois cents ans.

Que les anglicans produisent donc, si possible, des preuves authentiques plus que suffisantes pour faire cesser le verdict traditionnel rendu contre la validité de leurs ordinations, et leurs évêques seront assurés d'être parfaitement accueillis à Rome s'ils tentent cette démarche de tous points honorable pour eux et si souhaitable pour l'unité finale de l'Église.

VI

Avec l'Allemagne aussi les relations du Saint-Siège étaient rompues lors de l'avènement de Léon XIII; là ce fut la politique qui dénoua la question religieuse.

Le 20 février 1878, la porte avait été rouverte aux négociations par la notification à Guillaume Ier de l'exaltation du Saint-Père.

La réponse pour s'être fait un peu attendre n'en parvint pas moins courtoise au Saint-Siège. Elle marquait le souhait que le nouveau pape usât de son influence sur les catholiques allemands pour leur recommander la fidélité à l'Empire.

Le 17 avril, Léon XIII assurait l'empereur du désir qu'il aurait de lui complaire, et demandait en échange de ses bons offices l'abrogation des lois de mai. Cette lettre resta sans réponse, mais le pape, ayant de nouveau écrit, le 2 juin, pour exprimer ses condoléances, à l'occasion de l'attentat avorté contre la personne de l'empereur, le prince impérial, chargé par intérim du Gouvernement pendant la convalescence de son père, marqua au pape dans sa réponse le désir qui l'animait de régler dans un esprit de conciliation et de paix le conflit avec Rome que lui avaient légué ses aïeux.

Aussitôt Mgr Aloïsi Masella, nonce à Munich, est envoyé à Kissingen pour conférer avec M. de Bismarck, et le 27 août le pape, dans une lettre à son nouveau secrétaire d'Etat, le cardinal Nina, se félicite de ces pourparlers qui, dit-il, tendent non à une trêve, mais à une paix durable.

Avec un homme comme M. de Bismarck, c'était de la part du Saint-Siège démasquer trop tôt sa secrète espérance; dès lors le chancelier allemand exhiba les prétentions les plus exorbitantes; si le pape y eût accédé, il eût dû, sans profit aucun, sacrifier son clergé et ses moines, dissoudre le parti catholique organisé en Allemagne, approuver, en quelque sorte et sans raison, les terribles lois de mai pour permettre au chancelier de fabriquer, de toutes pièces, une espèce de religion d'Empire, d'essence purement luthérienne, qui eût fait à son maître une situation religieuse en Allemagne, analogue à celle dont jouit le tsar en Russie.

Mais on ne crée pas une religion comme on fonde un empire, et le pape le lui fit bien voir.

Après l'insuccès des négociations que le Saint-Siège avait tentées en août à Kissingen, la lettre de Léon XIII à l'archevêque de Cologne maintenait encore la porte ouverte à de nouveaux pourparlers; l'Allemagne, cette fois, fit les premiers pas en juin de l'année suivante, en se privant des services du baron de Falk, ancien promoteur des lois de mai, et presque aussitôt les pourparlers reprirent à Gastein, cette fois entre le chancelier et Mgr Jacobini, nonce à Vienne.

Ces entrevues n'amenèrent point encore un résultat décisif, et pendant deux années entières les négociations traînèrent, car le Gouvernement allemand était avant tout soucieux de masquer sa reculade aux yeux des chancelleries européennes.

En 1881, un ministre allemand fut accrédité près du Vatican. On échangea, de part et d'autre force correspondances ; il y eut même des visites princières que le pape reçut en Souverain. Enfin en 1885, Bismarck, par un de ces coups subits qu'il affectionnait, accepta, sans que rien l'eût pu faire prévoir, l'arbitrage du pape entre l'Allemagne et l'Espagne dans l'affaire des îles Carolines, que les Allemands avaient occupées et dont les Espagnols revendiquaient la propriété.

L'ingérence du pape dans ce conflit de pure politique internationale donna lieu à de nombreux échanges de lettres, de présents et de grands cordons. L'empereur envoya au Saint-Père une croix pectorale enrichie de rubis et de diamants. Le prince de Bismarck, écrivant à Léon XIII, le qualifia de sire, ce qui fit faire la grimace tant au Quirinal qu'au Vatican, et le différend entre le Saint-Siège et l'Empire allemand qui, depuis seize ans se prolongeait inutilement sans que jamais l'Allemagne ait pu pendant ce temps enregistrer un succès à son actif, se termina enfin par la promulgation en Allemagne de la loi du 9 mai 1886 qui mettait fin au Kulturkampf.

Alors, en janvier 1887, à propos d'une question de budget militaire qu'il voulait obtenir pour sept ans des Chambres allemandes, M. de Bismarck

vint prier le pape d'influencer de tout son pouvoir le vote des représentants catholiques.

Le chancelier se laissa aller à cette démarche inconsidérée sans prendre garde aux embarras dans lesquels il se jetait sûrement en sollicitant pareille intervention ; c'est là une démarche à laquelle jamais un véritable homme d'Etat ne se fût risqué, et par laquelle, non content d'être battu, il se livra pieds et poings liés à son adversaire. Après cela toutes les lettres courtoises échangées, les missions diplomatiques, les visites impériales deviennent d'un intérêt secondaire, rien ne peut ajouter au succès pontifical de janvier 1887.

Plus récemment, lors de son voyage à Jérusalem, l'empereur Guillaume tenta, en offrant aux catholiques allemands le terrain de la maison de la Vierge, d'obtenir du Saint-Siège le titre de protecteur des catholiques en Orient qui nous était seulement reconnu jusqu'alors par les capitulations. Léon XIII en profita pour investir en quelque sorte officiellement la France de cette glorieuse fonction, par la lettre qu'il écrivit à cette occasion au cardinal Langénieux, et l'empereur dut joindre de ce chef un nouvel échec à la liste de ceux que lui ont déjà infligés ses relations avec le Saint-Siège.

VII

Passons à la catholique Espagne. Ici le haut clergé est plutôt intransigeant, la race est intré-

pide et facilement exaltée ; le clergé en ressent l'influence.

L'Espagne eut, jadis, ses jours de luttes religieuses contre les infidèles, d'apostolat quasi guerrier en Amérique. L'inquisition, plus que partout, y répandit le sang à profusion et le clergé actuel en a parfois des remembrances. Pourquoi s'en étonner ? En politique, le prêtre espagnol partage l'opinion de ses ouailles ; il fut carliste en pays carliste. Bien des cabecillas ou chefs de guérillas étaient des curés de qui les paroissiens avaient fait des généraux ; chez ces peuples de peu de savoir et de beaucoup de foi, le prêtre a conservé autour de lui une réelle influence.

Dans ses rapports avec l'Espagne, et avant le grand service qu'il fut appelé à lui rendre comme médiateur lors de l'affaire des Carolines, Léon XIII avait déjà donné au pays de nombreux gages de sa bienveillance. Au temps de la dernière guerre carliste, il était intervenu en faveur d'Alphonse XII, et Mgr Rampolla, alors nonce à Madrid, en rattachant les évêques espagnols au Gouvernement du jeune roi avait empêché que l'élément religieux ne vînt encore renforcer, de son appui moral, les forces effectives dont disposait don Carlos contre le Gouvernement établi.

Après ce gage d'amitié indéniable, le pape était en droit d'espérer que sous, le règne d'Alphonse XIII, son filleul, les luttes religieuses, engagées ailleurs, lui seraient épargnées en Espagne. Il eut lieu de craindre le contraire pendant le temps que les libéraux occupaient le ministère, et il doit en

somme se féliciter du retour au pouvoir du parti conservateur, bien que maintenant en Espagne et en Portugal comme ailleurs, le mouvement contre les congrégations se fasse sentir avec la même violence que les tendances socialistes dans les grands centres.

VIII

En Belgique, l'influence du souverain pontife s'exerce actuellement de façon directe sur le parti catholique.

Quand les lois de M. Frère-Orban et l'attitude du ministère libéral belge, vis-à-vis du nonce, eurent provoqué, en 1881, la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, entraînant du même coup la démission du cardinal Nina qui avait succédé au cardinal Franchi comme secrétaire d'Etat, un revirement profond se fit dans la nation qui, presqu'aussitôt, ayant été appelée à témoigner son sentiment à l'occasion des élections nouvelles, envoya au Parlement une forte majorité catholique qui renversa le ministère libéral. Ce changement complet dans l'orientation de la politique belge permit, en 1885, le rétablissement des relations diplomatiques entre Bruxelles et le Saint-Siège pour le plus grand triomphe de Léon XIII.

Le clergé belge est rempli de mérites et de ver-

tus; mais maintenant nous nous trouvons en présence d'un Gouvernement où le parti au pouvoir s'intitule lui-même catholique. Le parti libéral a cessé d'être représenté aux Assemblées législatives; la guerre est franchement engagée entre catholiques et socialistes, sans aucun parti tampon entre ces deux extrêmes, les catholiques sont donc à la fois militants et pour l'instant triomphants, et le clergé, qu'une saute du suffrage universel peut du jour au lendemain condamner aux persécutions les plus dures, est, par sa situation même beaucoup plus mêlé qu'il ne faudrait à la politique du pays. Ceci a créé chez les prêtres, en Belgique, un esprit très autoritaire qui les pousse à s'ingérer plus qu'il ne faudrait dans les affaires séculières de leurs ouailles; ils commandent très haut, triomphent bruyamment et forgent ainsi inconsciemment les armes qui serviront à les combattre et peut-être à les vaincre aux élections prochaines.

Il nous resterait, pour compléter cette étude, à parler ici de la politique du Saint-Siège avec les autres puissances européennes, mais nous avons déjà traité des rapports de la papauté avec l'Italie au chapitre II et quant à ses relations avec la France et la Russie nous y consacrerons, pour pouvoir y apporter tous les développements que le sujet comporte, les chapitres III et IV de la deuxième partie.

DEUXIÈME PARTIE

PÉRILS ET ESPÉRANCES

CHAPITRE I

LA MONARCHIE ITALIENNE

I

Depuis Rome conquise et intangible, la maison de Savoie est officiellement inconciliable avec la papauté, quelque désir de rapprochement qu'elle puisse manifester ; aussi semble-t-il intéressant de rechercher, dans son ascendance directe, les raisons ataviques qui permirent de nos jours que le représentant d'une maison souveraine catholique ait pactisé, pour mener jusqu'au bout ses visées ambitieuses, avec la lie de la population ; ait mis sa main dans celle du condottiere impie, fauteur de révolution et renverseur de trônes qu'était Garibaldi, et se soit bénévolement placé sous la dépendance des carbonari et autres sociétés secrètes, aux buts ténébreux servis par des moyens criminels.

Ceux-ci ne lui assurèrent leur concours qu'au

prix d'engagements souscrits qui faisaient à jamais de Victor-Emmanuel et de sa descendance, les instruments passifs de leurs haines religieuses et de leur œuvre de destruction sociale ; en sorte que, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, cette épée de Damoclès reste et restera suspendue sur la maison de Savoie, de se voir impitoyablement renversée du pouvoir à sa première tentative d'indépendance, par ceux-là mêmes qui l'élevèrent au trône de l'Italie unifiée; car, dans leur pensée, l'unité de l'Italie fut faite contre la papauté, et la monarchie de Savoie n'en fut jamais que l'outil qu'on n'a plus qu'à briser si sa tâche est finie, ou s'il semble se retourner contre les idées qu'il servait si docilement jadis.

La maison de Savoie remonte, par filiation directe, jusqu'à Humbert aux blanches mains, premier comte de Savoie, qui naquit vers l'an 985; mais elle ne prit toute son importance que sous son premier duc Amédée VIII.

Le touriste qui va voir la cathédrale de Turin, ne saurait omettre de visiter la chapelle royale qui domine le maître-autel, et à laquelle on accède par le large escalier de pierre qu'on rencontre à droite du chœur. Quand, ayant pénétré dans cette chapelle, il fait face à l'autel, le visiteur trouve à sa gauche un imposant sarcophage de marbre noir : c'est celui du duc Amédée VIII qui fut le dernier antipape sous le nom de Félix V, de 1440 à 1449.

Voilà l'ancêtre que les lois de l'atavisme nous désignent comme le générateur, et aussi comme l'excuse des compromissions et des alliances louches

auxquelles l'appât de la couronne d'Italie entraîna Victor-Emmanuel II.

Amédée VIII, en effet, prince non sans mérite, qui rédigea un code de lois excellentes, et fonda l'Ordre de Saint-Maurice, était sceptique et débauché. Ayant perdu sa femme en 1428, il avait, dès cette époque, feint de chercher, dans les pratiques religieuses, des consolations à ce malheur. En 1434, à la suite d'une tentative d'assassinat que la haine que lui portaient ses sujets suffit à expliquer, il abandonna le pouvoir à son fils Louis et s'alla retirer dans l'abbaye de Ripaille. C'est de la vie scandaleuse qu'il y menait que vint l'expression « faire ripaille ».

Ce prince, outre la satisfaction de ses mauvais penchants, s'adonnait, en ce couvent, à la gnose.

Anticatholique militant, il se livrait, avec ses anciens courtisans, devenus ses moines, aux pratiques de sorcellerie et de magie noire, préconisant les erreurs qui avaient jadis conduit Jacques de Molay et ses Templiers sur le bûcher. Les loges maçonniques, depuis longtemps, l'honorent comme un précurseur et glorifient sa mémoire.

C'est dans sa retraite que les prélats du concile de Bâle vinrent le chercher pour l'opposer, sous le nom de Félix V, au pape Nicolas V, dont ils contestaient l'élection.

Après avoir soutenu son schisme pendant neuf ans, Amédée, qui n'avait pu faire reconnaître son autorité à aucun grand Etat de l'Europe, renonça de lui-même à la tiare, et rentra finir ses jours à Ripaille, dans les pratiques et dans les joies qui

lui étaient devenues plus précieuses que l'exercice même du pouvoir suprême.

Depuis lui, et en horreur du nom qu'il avait porté, jamais aucun pape ne voulut être consacré sous le nom de Félix.

C'est en faveur d'une telle ascendance, que les carbonari et autres maçons italiens consentirent à faire le jeu de Victor-Emmanuel et à l'élever au rang suprême, bien que leur programme éternel fût la guerre aux rois comme la guerre à Dieu ; mais, s'ils dérogèrent, pour cette fois, à leurs principes fondamentaux, comptez qu'ils ne se risquèrent point à faire un roi d'Italie, sans l'avoir auparavant réduit, lui et ses descendants, à leur perpétuel vasselage.

Telles sont donc les alliances aux prix desquelles Victor-Emmanuel devint roi d'Italie. Il espérait en contrebalancer l'influence, hostile par elle-même à toute monarchie, par l'appui et le concours de l'Empire français, qui, s'il avait en 1859 délivré l'Italie du joug autrichien, et fondé par son intervention l'unité italienne, avait aussi sauvegardé la puissance temporelle du souverain pontife.

Mais les désastres de 1870, en brisant le contrepoids sur lequel comptait le roi pour se maintenir dans les voies modérées, l'abandonnèrent sans défense aux ambitions déchaînées de ses alliés de l'intérieur, pour qui la guerre franco-allemande, mettant aux prises les deux puissants voisins du jeune royaume, rendait enfin possible la réalisation de leurs rêves les plus inespérés : d'un même

coup la puissance pontificale humiliée, l'humanité tout entière, à leurs yeux, libérée moralement du joug catholique ; et, comme gage de cette victoire qu'eux seuls auraient remportée au nom du genre humain, la Rome des papes, devenue capitale de cette Italie déjà leur œuvre.

Et le roi dut bien suivre ses maîtres : ou plutôt, leur obéissant, marcher à leur tête, et la brèche de la « Porta Pia » donna passage en sa personne à un souverain dominé par qui le mène. L'excommunication, conséquence fatale de l'aventure, fit du roi, complice de la révolution, un chrétien réprouvé de ses coreligionnaires et de ce jour cette situation inextricable lui était à jamais créée, dont toute sa descendance demeurera, quoi qu'elle fasse, impuissante à sortir, et qui se dénouera finalement par la perte du trône.

Humbert Ier reçut donc ce terrible héritage. Déjà, l'unité faite et Rome conquise, les alliés d'hier, incapables de reconnaissance, tenaient la monarchie pour un facteur désormais inutile, et, ennemis nés des royautés, voulaient offrir au monde le spectacle d'une Italie libérée de l'étranger, puis de Dieu, puis du pape, puis du roi. C'était l'enchaînement naturel des triomphes qu'ils s'étaient promis dans leurs loges, et Passanante se chargea, par son geste, d'exprimer leur état d'esprit.

Comment le roi, pour qui désormais la France n'était plus qu'une source de contagions redoutables (elle qui, dix ans plus tôt, fondait son trône), comment, dis-je, pouvait-il prolonger son rôle si ingrat, et faire durer sa dynastie royale et catho-

lique, excommuniée déjà par les loges maçonniques qui la fondèrent, comme par le chef de la chrétienté qui jamais ne saurait la considérer autrement que comme usurpatrice et sacrilège?

II

Le roi, en cette occurrence, tenta du militarisme; il régnait sur le peuple de toutes les décadences; il se sentait lui-même le plus instable des souverains; faute d'un appui vigoureux, son effondrement n'était plus qu'une question de temps; il alla donc au plus fort et au plus roi des souverains, au grand peuple récemment illustré de succès militaires, à l'armée formidable.

S'il entra dans la Triple-Alliance, condamnant d'un trait de plume l'Italie à des charges militaires au-dessus de ses forces, c'est qu'il voulait s'imposer par son armée à ses alliés de l'intérieur, et au besoin les intimider dans leurs desseins par le puissant allié du dehors, ennemi né des doctrines libertaires et de leurs sectateurs.

Suivons-le dans son effort, et constatons-en les effets : Pour avoir une armée et une flotte, qui, toutes proportions gardées, rappelassent l'organisation des armées de ses puissants voisins, il lui faut d'abord faire rendre à l'impôt un maximum démesuré, étant donné les ressources effectives du pays. Le roi a décidé que sa clientèle, son

parti en Italie, se composerait avant tout des militaires, puis de tous les gens en place ; les fonctionnaires de l'Etat se multiplient donc de façon surprenante, et tout de suite le soldat se distingue à ce qu'il est bien mieux vêtu et mieux nourri que la plupart de ses compatriotes.

Pour les employés civils, la position est moins brillante, et pourtant dans chaque emploi, il y a pléthore de fonctionnaires. Ils sont généralement fort peu payés ; c'est à croire que certains d'entre eux n'ont pour tout émolument qu'une casquette plus ou moins galonnée ; mais, la parcelle d'autorité publique que ce signe distinctif leur confère, demeure fort recherchée, car l'Italien s'entend à faire d'une fonction peu rétribuée une source de bénéfices supplémentaires. Il en est quitte pour vendre ce que la loi l'a chargé de donner, et la *buona mano*, élevée à la hauteur d'une institution, fait vivre les juges des plaideurs, les percepteurs de l'impôt, les autorités municipales de leurs administrés, les employés des douanes et octrois de l'indulgence ou de l'extrême sévérité dont ils usent suivant le cas, dans l'exercice de leurs fonctions, pour le mieux de leurs intérêts.

La partie de la population, la plus abandonnée, est sans contredit le cultivateur, l'homme de la campagne, et partant le gros propriétaire ; si pour ceux-là l'impôt est particulièrement lourd, sans compensation d'aucune sorte, c'est qu'ils sont de piètres électeurs.

Aux élections nul pays ne donne une moyenne aussi élevée d'abstentions que l'Italie, et les cam-

pagnes entrent dans la moyenne de beaucoup pour la plus grosse part. Il y a certes chez elles ignorance ou indifférence apathique, surtout dans le Midi; il y a aussi lassitude et découragement, désabusé d'avoir constaté maintes fois que, quel que soit l'élu, les ruraux demeurent toujours les oubliés les délaissés au sort de qui personne ne s'intéresse; mais il y a en plus le côté sécurité personnelle, qui, dans certaines régions n'est pas suffisamment garantie par les agents de l'ordre public, pour que, dans une ferme, tous les hommes inscrits comme électeurs, puissent en même temps délaisser la maison et se rendre au centre électoral.

Voilà pourquoi, dans une famille de laboureurs, comptant souvent huit ou dix votants, on en voit tout au plus trois ou quatre prendre, un jour d'élection, le chemin de la commune.

La défaveur qui pèse sur le gros propriétaire terrien est d'autre nature : celui-là possède ostensiblement nombre d'hectares, nombre de fermes avec de nombreux bâtiments; donc il est riche, et c'est sur lui que doit surtout peser l'impôt, seul soutient de l'armée et du fonctionnarisme. Aussi faut-il voir comme on le pressure de toutes manières; dans les villes l'impôt lui prend moitié du revenu de ses immeubles. Dans les pays de métayage, ses fermes, exploitées à moitié par des paysans qui le trichent laissant à sa charge les semailles, le bétail et le matériel d'exploitation, ne lui rapportent certes pas, les meilleures années, plus du quart de ce qu'elles rendent; quant

aux mauvaises années, outre qu'il ne touche rien, il lui reste à nourrir les paysans de sa poche, s'il ne veut les voir déserter la culture.

Veut-il, en faisant de l'alcool, obvier à la mévente de ses vins, aussitôt le fisc lui met toutes les entraves imaginables. Il ne peut pas, pour commencer, distiller chez lui ; il lui faut affecter à l'opération un bâtiment isolé, dont une clef, remise aux employés du Gouvernement, leur permettra l'accès à toute heure.

Nous pourrions multiplier les exemples ; mais à quoi bon, les faits généraux parlent plus haut que les cas particuliers. C'est ce terrible impôt, toujours basé de même, alors qu'il se devrait transformer, suivant les provinces, leurs ressources et leurs situations économiques différentes, qui est seul cause de tant de maisons aux fenêtres clouées, de tant de champs en friche et de cet immense exode de malheureux à l'Etranger.

Dans *Lendemain d'unité*, M. G. Goyau nous peint de main de maître cette énorme émigration annuelle des provinces du Sud, aux Etats-Unis et au Brésil. Il n'exagère rien en nous disant qu'à l'heure actuelle il y a dans la Péninsule près de 4 millions d'hectares de terres incultes, que plus d'un million d'Italiens sont en Argentine, plus de 600.000 au Brésil, plus de 200.000 rien qu'à Buenos-Ayres.

Ceux-là sont en quelque sorte émigrés sans esprit de retour, et nous ne parlons que pour mémoire des si nombreux artisans italiens qui pullulent, cherchant à gagner leur pain en France,

en Allemagne et sur toutes les côtes méditerranéennes. Ceux-là, du moins, espèrent un jour revoir leur clocher d'origine.

Je sais bien que les Italiens chauvins considèrent l'émigration comme une marque de prospérité nationale. Ils vous montrent fièrement les recensements de la population, s'affirmant à chaque épreuve, en augmentation constante, et trouvent tout naturel que, si ces dix dernières années la population en Italie a passé de vingt-quatre à trente millions, les émigrations en masse en soient la conséquence, sans qu'il soit besoin qu'on leur cherche d'autres causes.

Ces mêmes chauvins vous expliquent, pour excuser la minime proportion des terres mises en culture, qu'il est d'heureux propriétaires en Italie qui, rien qu'en faisant paître d'immenses troupeaux dans leurs terres incultes, en retirent annuellement le 6 0/0 du capital, tandis que, s'ils mettaient ces mêmes terres en culture, il leur faudrait dépenser beaucoup d'argent, qu'ils n'ont pas, pour voir leurs revenus considérablement diminués.

Tout cela peut être vrai sans que ma thèse en soit atteinte ; car c'est au Gouvernement qu'incombe, en présence d'une augmentation de population, la tâche d'augmenter proportionnellement les ressources du pays, ainsi grevé de plus nombreuses bouches à nourrir ; et c'est ce souci de donner du pain au plus grand nombre possible de ses sujets, que nous reprochons au Gouvernement italien de ne manifester par aucun effort ; nous

constatons, au contraire, avec tristesse, que les énormes impôts, conséquence des visées militaires du Gouvernement royal, viennent sans profit aggraver les souffrances de tant de pauvres gens.

Mais cela n'est pas tout : M. Goyau nous résume admirablement l'état d'âme de ces malheureux qui ne s'expatrient qu'après avoir perdu tout espoir de relèvement possible et de subsistance sur le sol natal.

Il l'exprime par ce dilemme, « ou je vole, ou je m'envole », et c'est qu'en vérité, ceux qui n'ont pas le courage de s'embarquer, eux et toute leur famille, n'ont plus souvent que la ressource de voler pour manger.

III

A distance, on est porté à croire que le banditisme en Italie n'appartient plus qu'au domaine de la légende ; il n'en est rien, et bien, au contraire, il existe et renaît plus vivace que jamais, non seulement dans les Calabres et dans les Pouilles, où M. Goyau l'a si remarquablement étudié, mais aussi, dans d'autres provinces italiennes, avec un caractère particulier et des mœurs différentes suivant les pays.

Les bandits se recrutent uniformément dans toutes les régions : 1° parmi les paysans expropriés pour n'avoir pas payé l'impôt ; 2° parmi les ouvriers grévistes ou renvoyés des différentes

industries, et 3° parmi les déserteurs de l'armée qui désertent ainsi à l'intérieur, au lieu de passer la frontière.

La Toscane, depuis bien des années, passait pour un pays patriarcal et pacifique; dans certaines localités, les geôles de la municipalité étaient de temps immémoriaux, vierges de détenus; quand, il y a environ trois ans, des ouvriers renvoyés des carrières de Massa Carrara, s'organisèrent en bande et restaurèrent l'ancienne tradition du banditisme toscan, tel qu'il était conté le soir, à la veillée, par les anciens du pays.

Ce vieux procédé était l'affût en un lieu approprié pour attendre la voiture que l'on devait dévaliser. Le bandit, qui se montrait et demandait aux voyageurs « la bourse ou la vie », risquait moins qu'on aurait pu croire, protégé qu'il était par les fusils en embuscade qui eussent impitoyablement tiré sur le cocher ou les voyageurs au moindre signe de résistance de leur part.

Mais, comme les Italiens n'aiment pas trop convenir qu'il y ait chez eux ni bandits, ni mauvaises fièvres, je ne m'aventurerai pas à parler des premiers, sans accompagner mes dires des noms, lieux et dates propres à donner pleine authenticité à mon récit :

Au printemps de 1899, à Larderello, grand centre industriel de la commune de Pomarance (Hautes-Maresmes), deux malfaiteurs, faisant partie de la bande dont j'ai parlé plus haut (l'un s'appelait Moriani, l'autre Sabatelli), se présentèrent à sept heures du matin devant M. Reynaud,

ingénieur directeur de l'industrie boracique, au moment où ce dernier, sorti de sa demeure, sise à moins d'un kilomètre de l'exploitation, n'était plus qu'à trois cents mètres au plus des premiers bâtiments industriels. Ils lui demandèrent de leur remettre une grosse somme d'argent; celui-ci s'y étant formellement refusé, ils l'abattirent à bout portant de deux coups de feu dans la tête.

Un enfant, qui venait sur le chemin, vit le crime se commettre à cent pas de lui, sans pouvoir appeler au secours ni rien empêcher, tant la chose se fit vite; puis les bandits détalèrent.

Depuis deux ans déjà, cette bande terrorisait le pays, allant en armes chez les régisseurs de propriétés importantes, et les taxant d'impôts qui variaient de cent francs à davantage, suivant l'importance de la propriété ou la richesse présumée du propriétaire. Après quoi, ils allaient coucher chez un paysan quelconque à qui ils payaient une omelette cinq francs, disant qu'ils aimaient les malheureux et n'en voulaient qu'aux riches.

Ce crime, vu l'importance de l'industrie boracique, fit grand bruit dans le pays, et toutes les brigades de carabiniers de la région furent requises de se mettre à la poursuite des assassins.

A cette injonction, les carabiniers qui, en Italie, ne sont jamais en nombre suffisant pour assurer la tranquillité publique hors des villes, commencèrent, comme ils le font généralement en pareil cas, par ôter leurs uniformes qui eussent pu les faire reconnaître; puis, dissimulant leurs armes

sous des manteaux de paysans, ils partirent à la chasse aux bandits.

Dans la Péninsule, on arrête rarement les malfaiteurs hors des villes; en pleine campagne, le carabinier n'a d'autre objectif que de tuer le premier, celui qu'il poursuit, pour ne pas être tué lui-même.

Ce qui rend les bandits si difficiles à atteindre, c'est la complicité des paysans, parmi lesquels ils comptent souvent des parents dont les hasards de la vie peuvent demain faire des recrues de la bande; puis toujours les bandits affectent la bonté pour les malheureux et les paient grassement des services et de l'hospitalité qu'ils en reçoivent.

Dans la campagne italienne personne n'a confiance dans le secours efficace de la maréchaussée, et tout le monde redoute, avant tout, de s'attirer l'animosité des brigands dont la vengeance fut toujours aussi exacte que terrible.

Pour en revenir aux assassins de M. Reynaud, ils tinrent la campagne pendant des mois. Comme on n'arrivait toujours pas à s'en défaire, le Gouvernement prit le parti de mettre leurs têtes à prix; 3.000 francs pour chacun; c'était la seule chance que l'appât d'un gros gain décidât quelque paysan à les trahir.

La chose échoua une fois de façon comique : Un fermier reçut un soir la visite de trois d'entre eux qui venaient lui demander à manger et un abri pour la nuit. Trois fois 3.000 francs, c'était une tentation au-dessus des forces du pauvre homme; aussi son parti fut-il vite pris :

dans le fiasco de vin qu'il servit à ses hôtes, il introduisit une forte dose d'opium destinée à les faire dormir; et, confiant dans son expédient, les laissa à table pour aller sans bruit seller un cheval; deux minutes après, il galopait sur la route de Pomarance où il allait quérir les carabiniers.

Sa mauvaise étoile voulut qu'un des trois bandits, peut-être mal en train, peut-être soupçonneux, s'abstint de boire du vin servi sur la table. Le repas n'était pas fini, que ses deux compagnons succombaient devant lui au sommeil opiacé; ce lui fut la révélation certaine du danger qui les menaçait; aussi, sans perdre un instant, alla-t-il prendre à l'écurie le meilleur cheval qu'il attela prestement à une carriole; y charger ses deux camarades comme des colis, et les soustraire par la fuite aux recherches de la gendarmerie, fut pour lui chose aisée; mais avant de partir, il avait pris soin de tracer sur la porte du délateur le signe de la vengeance, et quand le malheureux fermier, escorté des carabiniers, rentra chez lui pour trouver la cage vide et les oiseaux envolés, il fut pris d'une telle terreur que le lendemain il résiliait son bail et quittait le pays.

Pour ceux qui n'aiment point qu'une histoire n'ait pas de conclusion, j'ajouterai, que de cette bande deux hommes finirent par être tués par des carabiniers non sans avoir vaillamment défendu leur vie, et causé quelques vides parmi ces excellents soldats malheureusement trop peu nombreux. Les autres disparurent du pays pour quelque temps; puis, quand la surveillance se fut

relâchée dans la région, ils reparurent, augmentés de quelques recrues sous la conduite d'Angelo Moriani, natif de Castelnuovo, frère d'un des assassins de M. Reynaud; et, le dimanche 3 mars 1901, à quatre heures et demie de l'après-midi, le comte d'Aulan, député de la Drôme, rentrant à la « fattoria del Palagetto » après avoir été déjeuner à Larderello, accompagné de sa femme, de son frère, de sa belle-sœur, et d'un domestique, voyait sa voiture arrêtée par le bandit que tous les gens du pays connaissaient et appelaient par son nom sans oser lui mettre la main au collet. Il ne laissa la voiture poursuivre sa route qu'après que tous les voyageurs lui eurent scrupuleusement remis tout l'argent qu'ils avaient sur eux.

L'incident est authentique et relaté dans la *Tribuna* du 5 mars, ainsi que dans nombre de journaux français.

Le comte d'Aulan étant député, les autorités italiennes, très ennuyées de l'incident, mirent en campagne toutes les forces policières de la province; le Palagetto fut gardé militairement tant que les propriétaires y résidèrent. Quant à Angelo Moriani, il continue à tenir la campagne avec sa bande, grâce à la complicité des habitants qu'il terrorise; sa tête est mise à prix comme l'était, l'an passé, celle de son frère. Qui peut dire combien de temps passera, avant qu'un carabinier adroit mette, d'une balle, fin à ses exploits?

Passons à d'autres régions : les journaux de l'an dernier nous racontent que les autorités en Sardaigne, trouvant le banditisme vraiment trop

développé dans leur région, résolurent un jour de mobiliser contre les brigands de l'île une véritable force armée.

Une montagne, non loin de Cagliari, leur avait été désignée comme le repaire ordinaire des bandits de la région ; ils envoyèrent donc, un matin, un bataillon de 250 hommes cerner l'endroit et lui donner l'assaut. Les bandits, surpris sur la montagne, se trouvèrent être environ soixante ; leur position stratégique, par rapport à la troupe, était excellente, puisqu'ils tiraient de haut en bas, abrités derrière des rochers pendant que les soldats devaient se découvrir pour monter à leur rencontre. Le combat dura plusieurs heures, et vers le soir, douze brigands étaient tués, mais plus de cinquante soldats jonchaient le sol. Le commandant, trouvant que c'en était assez pour un jour, fit sonner le ralliement et rentra à Cagliari.

En dehors des actes de violence, le banditisme italien est certainement parmi les institutions nationales les mieux organisées. Ces gens, devenus bandits, pour ne pas payer à l'Etat soit l'impôt en argent, soit celui du sang, s'entendent à merveille, une fois qu'ils se sont mis en dehors de l'ordre moral, pour infliger à ceux qui y demeurent soumis, un impôt dont ils les grèvent d'après leurs ressources, impôt parfois mieux réparti que celui du Gouvernement. Profitant de l'insuffisance absolue de la force publique dans les campagnes, les bandits s'y substituent de leur propre autorité, et presque partout avec avantage. Ils taxent

les propriétaires de leur région d'un impôt proportionnel à leurs biens respectifs ; et, moyennant la perception annuel du prix convenu, s'engagent à les protéger contre tous les petits malfaiteurs de bas étage ; en sorte que, les propriétaires assurés de n'être pas défendus suffisamment par la force publique, certains d'être pillés ou tués par les brigands s'ils ne leur payent pas le prix auquel ceux-ci les ont taxés, pactisent franchement avec les bandits et s'estiment heureux, au prix de cet impôt supplémentaire, de savoir leurs biens gardés et protégés contre toute déprédation de voisins ou autres malfaiteurs.

Au commencement de 1899, l'intendant du comte Guglielmi, grand propriétaire des environs de Viterbe, qui depuis des années payait aux bandits sa redevance, dit à son maître : « Votre Seigneurie a bien tort de continuer ainsi à payer les bandits ; ils sont peu nombreux, et nous avons plus de cinquante braves paysans sur le domaine ; il me semble que l'on pourrait faire là une économie qui n'entraînerait aucun dommage. »

Le comte Guglielmi crut son fattore, et cette année-là ne paya pas. Or, le jour de la moisson étant arrivé, les cinquante paysans travaillaient dans la plaine sous la conduite du régisseur ; Tiburzi, chef des bandits non payés, survint seul, son fusil sur l'épaule, et marchant droit au fattore lui dit : « Je sais que c'est toi qui a conseillé à ton maître de ne rien nous donner cette année, prépare-toi à mourir. » Et sur ces mots, devant les cinquante paysans terrifiés, il l'abattit d'un

coup de feu à bout portant; puis, sans se presser, s'en alla comme il était venu.

Pas un des spectateurs ne fit un geste pour l'arrêter ou le poursuivre, tellement les campagnes sont terrorisées par les vengeances des brigands; presque tous ces gens-là avaient plus ou moins donné le vivre et le couvert à ce meurtrier, et tenaient avant tout, pour leur sécurité personnelle, à mériter ses bonnes grâces. Aujourd'hui le régisseur dort au cimetière, et le comte Guglielmi a recommencé à payer l'impôt aux brigands. Quant à Tiburzi, il y a très peu de temps que des carabiniers sont parvenus à le tuer à coups de fusil.

Le journal du 19 mars courant nous annonce de Reggio de Calabria que la tête du célèbre bandit Musolino, dont on désespère de se défaire, est aujourd'hui mise au prix énorme de 50.000 francs. Les journaux nous en ont souvent reparlé depuis; pour l'instant, renonçant à s'en emparer, le Gouvernement songe à l'amnistier, ce serait là l'aveu le plus complet d'impuissance.

Plus l'on marche vers le Sud, plus le banditisme revêt une forme officielle et imposante. A Naples, la Camora est une institution aussi puissante que la préfecture ou le Conseil municipal. Les Camoristes ont des agents qui prélèvent, presque ostensiblement, une espèce de dîme sur tous les bénéfices des commerçants. Quand on sait regarder, on peut voir aux stations de fiacres dans la ville chaque cocher qui charge un voyageur remettre deux sous à un homme qui semble là par

hasard : c'est l'agent de la Camora qui encaisse les recettes de cette admirable société.

En Sicile, l'organisation atteint à la perfection ; la Maffia plus ambitieuse que les autres sociétés de banditisme provincial, s'occupe beaucoup de politique. Il est fort difficile d'obtenir une fonction quelconque dans l'île, sans passer par les « Fourches Caudines » de l'affiliation. Le procès Notarbartolo, actuellement en cours, nous donne la mesure de sa puissance. M. Notarbartolo est assassiné par le directeur de la banque de Sicile, lequel est maffioso, avec la complicité du député de l'endroit qui est maffioso. Les débats mettent en cause un tas de personnalités politiques de l'île, et M. Crispi lui-même, ancien ministre, est atteint et convaincu d'être un des grands chefs de la Maffia. La Maffia a donc ses représentants à la Chambre, au Sénat, et même parmi les chevaliers de l'Annonciade. Voilà qui n'est pas pour faciliter au souverain le gouvernement du pays.

Quant à l'étranger riche qui voyage en Sicile, qu'il sache bien, à l'avance, que le portier de l'hôtel qui compte ses colis et reçoit son courrier est de la Maffia ; que le garçon d'étage qui brosse ses souliers, lit ses lettres, évalue ses bijoux et ceux de sa femme est de la Maffia ; que l'employé de banque qui lui paie un chèque est de la Maffia et que s'il est jugé digne d'être dévalisé ou rançonné, le cocher du landau qui le mènera faire une excursion à une certaine distance de Palerme sera, pour son malheur, de la Maffia. C'est du reste ce même cocher qui, l'attentat une fois commis,

viendra faire à la police la déclaration inexacte de sa mésaventure.

IV

Donc les impôts augmentés, conséquence du militarisme préconisé par la maison de Savoie, produisent la misère qui, elle-même, engendre les deux plaies actuelles de l'Italie : l'émigration en masse et le banditisme.

Le résultat, au point de vue militaire, est-il au moins remarquable? Il nous est permis d'en douter; car, s'il faut rendre pleine justice à l'effort donné, ce sont les résultats seuls qui comptent en pareille matière.

L'armée italienne contient certes plusieurs bons éléments; ses Alpins par exemple, recrutés parmi les montagnards, entraînés continuellement par des marches et des ascensions pénibles, connaissant à fond tous les passages des Alpes, sont des soldats de premier ordre, capables de rivaliser avec nos propres bataillons alpins. L'école de Modène, leur Saint-Cyr, est bien tenue. Le reste de l'armée a bon aspect; soldats bien vêtus, quoique les formes des vêtements trop collants, soient aussi incommodes que disgracieuses; cavaliers bien montés et montant généralement bien.

Leur école de cavalerie de Tor di Quinto demande même et obtient des chevaux et des

élèves-officiers des tours de force aussi dangereux qu'inutiles, et que les écoles de cavalerie des grandes puissances n'ont eu garde d'imiter.

Tout ceci constitue une armée bien nourrie, bien équipée, manœuvrant suffisamment, et dont les unités sont, par raison d'économie, toujours incomplètes. L'armée de réserve laisse davantage à désirer; les officiers y manquent d'instruction; les troupes, trop rarement appelées, ne permettent pas d'espérer qu'elles puissent rendre de réels services en temps de guerre.

Quant à la territoriale, autant dire qu'elle n'existe que sur le papier. C'est à cette armée telle qu'elle est, plus brillante que solide, que l'empereur Guillaume la passant en revue en 1893 fit ce compliment ironique : « Oh! la belle armée! comme j'aimerais mieux l'avoir devant moi que derrière! »

Pour la marine, c'est un peu la même chose; l'Italie a voulu avoir des cuirassés les plus gros possibles : la *Sicilia*, le *Re Umberto*, le *Lepanto*, qui, en tant que bateaux, représentent d'estimables unités de combat, sont d'énormes mastodontes horriblement coûteux à déplacer.

Certains de nos marins affirment que les énormes pièces de canon, dont ces navires sont armés, n'ont jamais tiré à boulet, tant par économie que par prudence, et qu'au premier essai de ce genre, les bâtiments éprouveraient des avaries considérables de l'ébranlement qui en résulterait.

Une bonne note au corps des officiers de la flotte, beaucoup plus instruits que leurs camarades de

l'armée de terre. Elégants, bien élevés, tous polyglottes, partout où ils se sont trouvés en contact avec les états-majors des flottes européennes, ils ont su inspirer la sympathie, et lier de suite les meilleures relations avec des autres nations.

L'année 1895 trouva cette organisation militaire au point décrit plus haut, n'ayant pas encore fait ses preuves, et les noces d'argent de l'Italie unifiée, que le Gouvernement voulut pompeuses, se célébrèrent le 20 septembre, anniversaire de la prise de Rome par les armées unies de Victor-Emmanuel et de Garibaldi.

Ces fêtes furent l'occasion, pour les partis, de se voir et de se compter. M. Goyau, qui assistait à Rome à cette grande manifestation nationale, nous en fait, dans son beau livre *Lendemain d'unité*, la peinture la plus vraie et la plus instructive : Il nous montre les soldats se partageant avec les garibaldiens la rue et les monuments à inaugurer depuis la colonne de la « Porta Pia », jusqu'au monument de Garilbadi au Janicule. Il nous fait voir des étendards de loges maçonniques passant, dans les cérémonies, souvent avant les drapeaux mêmes de l'armée : en sorte que cette puissance occulte se faisait, à cette occasion, officielle ; et il nous dresse enfin le bilan de cette journée où, après vingt-cinq ans d'existence, l'Italie se retrouvait avec son parti catholique toujours aussi boudeur et abstentionniste, son parti monarchique et militaire, n'ayant point su secouer le joug des carbonari qui le portèrent au pouvoir, et enfin un parti socialiste déjà puissant.

C'était, en somme, l'apothéose de la démocratie italienne, des sociétés secrètes, et de tous les éléments d'en bas qui peuvent pour un temps pactiser dans un but politique, avec un roi ou avec une armée ; mais sont fatalement destinés à combattre l'un et l'autre et à en triompher s'ils n'ont pas à temps été eux-mêmes réfrénés et vaincus.

La perception nette de cet état de choses fit naître, dans l'esprit du Gouvernement, l'idée qu'il était nécessaire de s'affirmer en tant que puissance militaire. Le pays était encore imparfaitement outillé pour la guerre, et nous savons au prix de quels sacrifices ; l'Italie voulut néanmoins tenter le sort des batailles.

La mode était aux guerres coloniales ; la France avait depuis peu occupé la Tunisie que les Italiens considéraient comme devant leur revenir de droit dans le partage de la côte africaine de la Méditerranée.

Ce déboire demandait une compensation ; M. Crispi voulant essayer ses forces, la guerre d'Erythrée fut résolue.

Cette campagne ne fut point populaire ; les masses naturellement pacifiques ne comprirent pas quelle nécessité il pouvait y avoir à porter si loin la guerre, et dans bien des endroits tentèrent de s'opposer par la force au départ des soldats.

Les tristes résultats de l'entreprise leur donnèrent raison contre la politique de Crispi, qui paya de son portefeuille ses ambitions coloniales. L'Italie, elle, paya la note, et son malaise s'en accrut que venaient aggraver de nombreux deuils

et une vive atteinte portée à l'amour-propre national.

A Rome et dans plusieurs villes, l'émotion populaire tourna presque à l'émeute : sang répandu, plaie d'argent, blessure d'amour-propre, c'était trop souffrir à la fois; il fallait que le mécontentement général se fît jour et s'affirmât par un acte : ce fut le mouvement insurrectionel de Milan, au printemps de 1898.

L'insurrection fut vive et la répression violente. Ce fut, pour l'armée italienne, la triste occasion de faire un premier appel à la réserve. C'est, en effet, par ce procédé que l'on compléta les effectifs des troupes chargées de réprimer les troubles.

La tentative était particulièrement intéressante, étant donné le peu d'esprit militaire du paysan et les facilités que lui donne le pays même, pour se soustraire aux obligations militaires. En cette circonstance, tous les réservistes ne répondirent pas à l'appel; mais pourtant ils vinrent fort nombreux et, vigoureusement encadrés par l'armée régulière, firent leur devoir. Cette expérience risquée eut donc, en somme, une issue satisfaisante ; mais le général commandant, en se félicitant du succès obtenu, dut être le premier à reconnaître que le succès dépassait son attente, et que l'expérience heureusement terminée serait imprudente à recommencer.

L'esprit de ce mouvement populaire était d'abord, comme je l'ai dit, l'expression du mécontentement et avait, en outre, une tendance nettement républicaine, le Gouvernement s'efforça d'en déna-

turer l'esprit et la portée ; il voulut y voir un mouvement anarchique, et rien n'est plus inexact, puisqu'il n'y eut ni bombes, ni incendie, ni agression de certains édifices, auxquels se reconnaissent les attentats de cette nature, mais seulement le franc soulèvement de peuple à main armée qui s'appelle l'émeute, précurseur éternel des révolutions.

Le Gouvernement chercha également à impliquer le clergé dans l'affaire : une communauté fut molestée pour avoir fermé ses portes ; l'archevêque de Milan fut sérieusement pris à partie et accusé d'avoir été de connivence avec l'émeute. Fort heureusement pour lui, le prudent prélat, qu'il fût ou non dans la confidence de ce qui se préparait, était parti en tournée de confirmation la veille du jour où les événements éclatèrent ; il avait là un excellent alibi ; et, peu ambitieux du beau rôle dont Mgr Affre donna l'exemple en pareille occurrence, il prolongea sa tournée pastorale jusqu'à la fin des troubles.

La répression fut surtout dure pour les directeurs et rédacteurs de journaux républicains ou socialistes qui furent rendus responsables de l'émeute, et condamnés à de longs emprisonnements.

V

Les troubles de Milan venaient d'être un avertissement sévère au Gouvernement, et marquaient

à la monarchie, si elle voulait durer, la nécessité absolue de faire quelque chose pour l'amélioration de la situation financière en Italie.

En cette circonstance, les francs-maçons du Gouvernement rendirent au roi Humbert un signalé service : ce sont eux qui, usant de leur puissante influence sur ceux de leurs confrères qui détenaient les différents ministères français, furent les artisans qui renouèrent, en 1899, les relations commerciales entre la France et l'Italie.

Ce fut pour l'Italie un débouché précieux à ses produits, car jamais l'Allemagne et la Triple-Alliance ne lui avaient compensé comme exportation ce que lui avait jadis absorbé la France, tandis que les produits allemands à bon marché avaient, au contraire, rapidement inondé les devantures de magasins dans toute la Péninsule.

En échange de ce bienfait, l'Italie accordait à la France l'abandon complet de ses revendications sur la Tunisie ; mais le cadeau était de minime importance, car les revendications de l'Italie n'étaient point des droits, mais seulement l'énoncé d'appétits que ses moyens militaires et financiers ne devaient jamais lui permettre de satisfaire.

Le premier résultat du traité de commerce fut une mévente des vins du Midi de la France, peu faite pour faire chérir un Gouvernement qui faisait passer les intérêts de sectes avant ceux d'un grand nombre de Français.

Depuis, et contrairement même aux prévisions de nos gouvernants, les choses ont tourné de façon différente, grâce à la vigueur commerciale française.

Nous exportons actuellement en Italie plus que l'Italie n'exporte chez nous ; quant à l'importation en France des vins italiens, elle est, en définitive, beaucoup moins considérable qu'elle ne le fut jadis ; d'une part, parce que la France, alors phylloxérée, a depuis replanté en quantité des plants américains qui maintenant sont en plein rapport ; et, d'autre part, parce que nos grands commerçants en vins ayant remplacé, du temps que le traité avec l'Italie était rompu, leurs anciens fournisseurs italiens par des fournisseurs espagnols qui leur donnent aussi bon et à aussi bon compte, n'ont pas trouvé, pour la plupart, que le nouveau traité de commerce fût une raison suffisante pour changer des fournisseurs dont ils sont pleinement satisfaits.

Mais, en 1899, l'instrument venait d'être signé, et l'Italie était tout à la joie de son brillant succès diplomatique. Les maçons du Gouvernement français firent de cette joie légitime un triomphe d'amour-propre, en envoyant, les premiers, notre escadre de la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral Fournier, saluer le roi Humbert et sa flotte dans les eaux de Cagliari. Ce fut une manifestation courtoise qui, à tout prendre, n'avait pas sa raison d'être, et qui, à cause des ordres précis donnés par nos gouvernants, dépassa même la mesure.

Pendant plusieurs jours les Italiens festoyèrent sur notre escadre dans des proportions tellement abusives, qu'ils ne savaient en vérité comment répondre à un tel assaut de prévenances, faute de s'y être suffisamment préparés.

Je sais un sénateur italien qui accompagnait le roi en cette circonstance, dont le valet de chambre fut tellement invité par les quartiers-maîtres de notre flotte, qu'il crut devoir lui remettre une somme d'argent pour lui permettre de rendre un festin à ceux qui l'avaient ainsi fêté de toutes manières.

Les réjouissances à peine terminées, l'escadre italienne se rendait dans la baie voisine pour saluer l'escadre anglaise qui, impassible, attendait son hommage.

Le 10 avril 1901, après deux ans, c'est-à-dire sans empressement, la flotte italienne commandée par le duc de Gênes vint rendre à Toulon, au Président de la République française, la visite que notre flotte fit au roi Humbert à Cagliari en 1899 ; et, si le dernier verre vidé et le dernier lampion éteint, elle ne cingla pas sans perdre une heure vers la côte anglaise pour saluer bien bas le roi Edouard, l'empereur des mers, l'allié tout-puissant, c'est que la démonstration semblait insuffisante, et que le roi a résolu d'aller bientôt en personne porter son hommage au souverain anglais.

VI

Le mois d'août 1900 nous fournit le triste épilogue de cette politique : Humbert Ier, qui, comme beaucoup de gouvernants avait horreur que la police prît trop de précautions pour sa sécurité, alla de

Monza distribuer des prix à une société de gymnastique du voisinage. La chose avait été annoncée longtemps à l'avance, ce qui avait permis au meurtrier de préparer son forfait.

Gaetano Bresci était de ces Italiens que la misère contraint d'aller gagner leur pain en Amérique. Là-bas, dans cet exil où les retient la lutte pour la vie, ceux de ces malheureux qui pensent, cherchent les causes auxquelles il faut attribuer que la terre qui les vît naître ait été impuissante à les faire vivre. Cette question posée, ils la résolvent d'une âme pervertie, s'érigent en juges inexorables, rêvent de réformer la société qui leur fut marâtre, et, d'avoir souffert, et souffert sans idéal, deviennent des êtres irrémédiablement révoltés qui, dégoûtés de la vie, ne veulent pas mourir sans avoir, par un crime retentissant, fait trembler cette société qui les repousse et cette patrie qui les rejette.

Les rois sont des victimes marquées pour cette sorte de malfaiteurs dont les grands centres d'émigration sont les pépinières ordinaires.

Bresci a-t-il eu des complices? c'est certain; mais lui seul a frappé; la police, dont la vigilance en défaut n'a pu éviter le malheur, s'ingénie par un zèle tardif qui ne compense rien, à en trouver le plus possible; à quoi bon? Le grand complice, c'est ce triste état d'âme commun à Bresci et à un trop grand nombre d'autres révoltés contre la vie.

Le roi, frappé au cœur, lorsqu'il venait de monter en voiture, mourut entre les bras de l'officier

qui l'accompagnait dans le court trajet qui le séparait du château. C'est sur un cadavre que l'aumônier, appelé en hâte, prononça les dernières prières. Le chrétien qui, comme roi d'Italie, était excommunié, est mort sans qu'un ministre de sa religion eut même la possibilité de lui dire à temps un mot d'oubli et de pardon.

La douleur profonde et si respectable de sa veuve trouve dans les cœurs bien nés un écho de sincère sympathie ; nous devons pourtant dire que la poétique prière, que lui inspira sa peine, ne pouvait être de celles qui se récitent à l'église : elle parlait « du précieux sang du cher martyr », et véritablement la triste fin du roi Humbert ne se pouvait, canoniquement parlant, assimiler à celle d'un chrétien répandant volontairement son sang pour confesser sa foi. Le Saint-Siège dut donc, quelque désir qu'il eût de se montrer pitoyable à une telle infortune, interdire que la prière fût récitée.

Comme il faut toujours, dans le haut clergé comme ailleurs, qu'une initiative se manifeste, même dans les circonstances les plus tristes, à l'affût d'un acte qui puisse un jour servir l'ambition de son auteur, l'évêque de Crémone avait, sans en référer préalablement à Rome, autorisé la prière de la reine dans son diocèse ; il fut désavoué par le Saint-Siège.

Arrivons aux obsèques : comme le Gouvernement italien aurait tout avantage à faire croire à un rapprochement quelconque avec la papauté, à l'occasion de ce deuil si tragique, il convient

de dire exactement quel fut le rôle de cette dernière en la circonstance : Mgr Reggio, archevêque de Gênes, demanda la permission d'officier aux obsèques dans le Panthéon. L'autorisation ne lui en fut pas refusée par le cardinal vicaire. Il importe, au point de vue politique des deux partis, de ne pas dénaturer les faits. Ce n'est pas le Saint-Siège qui fait une avance à la cour en déléguant un archevêque pour officier aux obsèques ; il n'y a là qu'une démarche privée de Mgr Reggio, à laquelle le Saint-Siège n'a pas voulu faire opposition, vu les tristes circonstances.

A Rome, l'enterrement se fit en grande pompe avec un fort déploiement de troupes et une grosse affluence de peuple. L'attentat criminel qui avait mis fin aux jours du roi Humbert laissait planer dans les esprits de la nombreuse assistance une nervosité, une inquiétude bien compréhensibles. Le moindre incident banal était de suite mis par la foule sur le compte d'une manifestation anarchique : les esprits surexcités ne rêvaient que bombes et attentats.

Plusieurs paniques se produisirent au cours du défilé du cortège ; la plus forte eut lieu vers le milieu de la Via Nazionale : Une tribune trop chargée s'étant effondrée, le cortège fut pris, d'après l'expression même de la *Tribuna*, d'un fuggi ! fuggi ! intense ; à un moment, l'on put voir le corbillard complètement abandonné au milieu du cortège, les soldats et les capucins, qui lui faisaient escorte immédiate, s'étant sauvés en courant, soit plus avant, soit en arrière ; c'est à

cet instant que le prince Nikita de Monténégro tira son sabre à tout hasard pour protéger son royal gendre.

Tel fut l'état d'âme troublé qui présida à l'avènement du roi Victor-Emmanuel III. Peu de jours après, dès la première réunion des Chambres, un député proposa le rétablissement de la peine de mort pour le crime de régicide. C'était bien ; mais, quel que fût l'accueil fait à sa proposition, comme jamais une loi ne peut avoir d'effet rétroactif, Bresci, de toute manière, était à jamais voué à l'ergastule, peine plus cruelle que la mort, qui, dit-on, conduit le prisonnier à la folie dans un délai relativement court. Toujours est-il que Bresci condamné, ne sortit pas du prétoire sans avoir déclaré que sa prison serait de courte durée et qu'un mouvement populaire le rendrait bientôt à la liberté. Constatons simplement que les événements pouvaient lui donner raison, et que la peine de mort ne lui eût pas laissé cette espérance ; c'est seulement quand il la perdit, après avoir reconnu les précautions spéciales dont il était l'objet, qu'il décida de se donner la mort. Il mit ce projet à exécution le 21 mai 1901, au bagne de Portolongone, où il avait été transféré.

Les cérémonies funèbres terminées, la reine Marguerite, après quelques hésitations sur sa future résidence, acheta le palais Piombino où elle est maintenant installée avec sa dame d'honneur. Quant au roi, il ne voulut pas occuper au Quirinal les appartements qu'habitaient ses parents, et ordonna qu'on lui préparât le Palazzino

qui prend jour sur la Via Quirinale. Cette décision donne lieu à maints commentaires, des gens prétendent que, le Quirinal ayant été mis par le pape en interdit, le roi, en logeant au Palazzino, s'est laissé aller à une combinaison toute italienne ; ils disent que le Palazzino n'étant pas encore bâti lors de la mise en interdit du Quirinal, cette construction nouvelle échappe à la réprobation de l'Eglise. Ce serait donc, suivant les mêmes gens, une façon détournée de ne plus habiter sous un toit frappé d'interdit, sans pour cela sortir du palais royal du Quirinal.

En tous cas, le sol du jardin sur lequel on emprunta pour bâtir le Palazzino, reste frappé de l'interdit, qui, mis en bloc sur le Quirinal, a certainement compris le jardin inclus dans le mur d'enceinte. Est-il supposable que Sa Majesté puisse être sensible à cette minime différence d'habiter sous un toit interdit ou sur un sol interdit? Nul n'en peut décider, car c'est là une question d'état d'âme. Je pense seulement que le deuil fini, à l'occasion d'une cérémonie quelconque, le roi reprendra possession des anciens appartements royaux et mettra ainsi fin aux discussions byzantines de ceux de ses sujets qui épiloguent à perte de vue sur son installation actuelle.

VII

Ce que tout le monde sait de Victor-Emmanuel III, c'est que, sérieux de caractère, il a fait de très fortes études et qu'il a des goûts militaires prononcés.

Le premier gage qu'il en ait donné a été d'augmenter le nombre des gardes du corps cuirassiers en économisant, pour en payer les frais, sur les sommes consacrées jusque-là aux traitements du personnel de la cour. Moyennant ce virement, les cuirassiers, qui étaient cent, sont maintenant cent cinquante.

Le roi marque un penchant pour l'économie; son père avait le goût des nombreux vêtements, et soit à Rome chez Mattina, tailleur de la cour, soit en voyage, commandait les effets par douzaine, comme nous achetons des mouchoirs.

Le roi actuel, ayant besoin d'un habit, fit mander le tailleur pour se faire prendre mesure; et, la chose faite, il commanda un frac sans plus. Le pauvre Mattina n'est pas encore remis de ce changement si regrettable pour lui dans les habitudes du souverain.

La reine Marguerite, ne sachant que faire de l'immense garde-robe de feu son époux, l'abandonna en bloc au cavaliere Macchi, valet de chambre du regretté défunt. Celui-ci, vu la quan-

tité, fit une superbe vente : la majorité de ces vêtements n'avait jamais été portée, et la jeunesse dorée de Rome, unissant les maximes d'économie au culte du souvenir royal, est, cette année, somptueusement vêtue à bon compte. On cite une pelisse de 8.000 francs, payée 2.500 francs et ainsi du reste. L'heureux valet, à l'heure qu'il est, en cédant les objets au quart du prix coûtant, a encaissé la somme coquette de 150.000 francs.

Un bruit courait, en janvier 1901, dans la presse française et italienne, au sujet de l'agrégation du roi à la maçonnerie ; les uns disant la chose faite, d'autres parlant du démenti du grand-maître des francs-maçons qui refuserait l'entrée des loges au roi d'Italie. Quelle que soit l'issue réelle du débat, l'état d'âme dont il provient mérite examen.

Il est indéniable, en effet, que Victor-Emmanuel II fut carbonaro ou franc-maçon, car ces deux noms nous désignent une même chose. C'est aux carbonari qu'il dut la couronne d'Italie, ses alliances extérieures, l'unité créée, Rome capitale ; aussi, ces fidèles alliés furent-ils de son vivant comblés de bénéfices et d'honneurs. Les vieux carbonari de 1870 constituent, dans la franc-maçonnerie, le parti monarchique. Les maçons au contraire, de plus fraîche date, qui n'ont eu d'autre tremplin pour se signaler que la lutte contre les pouvoirs établis et contre l'idée catholique, contistuent le parti libéral de l'association.

Il ne semble pas que le roi Humbert ait jamais

fait partie des loges. Quant au roi actuel, pénétré de la grande influence des sociétés secrètes dans ses Etats, il doit certainement rêver, au lieu de leur déclarer une guerre sans merci, d'annihiler, dans les loges, les influences qui pourraient être contraires à sa dynastie en se faisant d'abord initier, puis en tâchant, à l'exemple du roi d'Angleterre, de devenir par la suite le chef suprême de la secte en Italie.

La difficulté est que la maçonnerie, d'essence éminemment internationale, adopte une politique différente suivant qu'elle opère en pays catholique ou en pays protestant, et poursuit un but général dans lequel les destinées de l'Italie ne sont qu'un facteur.

C'est ce qui rend impossible l'assimilation de l'Italie et de son roi au point de vue maçonnique avec le royaume d'Angleterre et son souverain.

En Angleterre, en effet, la maçonnerie, triomphante au point de vue tant politique que religieux, peut prendre l'attitude d'un conquérant pacifique et débonnaire, et la tournure d'une association purement philanthropique ; tandis que, dans l'Italie catholique où réside le pape, son plus grand ennemi, elle restera toujours armée et militante, luttant de tout son effort à la poursuite de son but principal non encore atteint.

En mai, la reine d'Italie mit au monde une fille. La pauvre petite princesse fut l'enfant de la déception nationale.

N'allez jamais dire à un Italien monarchiste, qu'un jour, peut-être, la couronne d'Italie pourra

se poser sur le front du fils de cette exquise Hélène de France, épouse du duc d'Aoste ; il prendrait cela pour une injure personnelle.

En août, M. Crispi est mort à Naples.

L'ancien révolutionnaire, l'athée, le bigame, le chef occulte de la Maffia, l'auteur responsable du massacre d'Adoua, fut officiellement pleuré par la maison de Savoie comme un parent, et par les populations du Midi comme un père, parce qu'il avait fait parti des mille de Marsala et qu'il avait su conquérir l'amitié de M. de Bismarck.

J'estime que les Italiens qui, si nombreux, suivirent sa dépouille mortelle jusqu'au tombeau où elle repose, agirent prudemment, car il est des ennemis qu'il est bon d'avoir vu enterrer de ses propres yeux pour être certain qu'ils sont bien morts et qu'on n'a plus rien à redouter d'eux désormais.

Nous croyons avoir énoncé toutes les plaies, tant connues que cachées, de l'Italie actuelle, toutes les difficultés avec lesquelles son souverain est journellement aux prises, les aspirations légitimes qui bouillonnent au cœur de la nation, le malaise économique et social entretenu et tous les jours aggravé par la continuation de l'état de de choses établi ; les aspirations différentes des membres des diverses sociétés secrètes, suivant qu'ils sont en place ou aspirent à parvenir.

En présence de cette situation, quelles sont les réformes que l'amour mieux compris de son pays et le souci de garder la couronne devraient inspirer au souverain ? Ce serait le renoncement

aux idées de grandeur militaire, une forte diminution dans les effectifs et, de ce fait, de grosses économies réalisées.

Je sais bien que l'ouverture éventuelle de la succession d'Autriche tient tous les peuples attentifs ; qu'elle est pour l'Italie la raison de continuer les sacrifices que lui impose la Triple-Alliance dans laquelle elle est engagée jusqu'en 1903. Mais enfin, si la succession s'ouvre avant cette date, l'Italie, payée de son effort par le morceau de terre que les irrédentistes réclament encore, n'aurait véritablement plus aucune raison de continuer à faire de gros sacrifices désormais sans objet. Et même de ce côté, il semble à craindre qu'elle n'ait à subir, en ce jour attendu, quelque désillusion. Son impérial allié est bien fort et bien gourmand : Trieste est un joyau qui ouvrirait à ses flottes une porte de la Méditerranée, qui sait comment le plus fort se taillera sa part du lion ?

Espérons que l'influence en somme russophile de la jeune souveraine aura suffisamment agi sur le cœur de l'époux d'ici 1903, pour qu'alors l'Italie cherche des alliances plus en rapport avec son génie naturel et ses intérêts mieux entendus. Mais d'ici là, et même avant cette date, une modification urgente s'impose dans l'assiette de l'impôt suivant les provinces et dans la situation précaire faite actuellement aux agriculteurs.

Déjà les grèves de Gênes ont coûté la vie au premier ministère du nouveau règne. Si le ministère actuel de M. Zanardelli, d'aspect plus libéral, quoique composé de nombreux éléments purement

conservateurs, a triomphé sans peine des grèves de Palerme, résistera-t-il aux grèves agraires qui ont éclaté dans les Marches et ailleurs au moment de la moisson? Là où, les blés une fois mûrs, les paysans ont refusé de récolter, il a bien fallu s'adresser à l'armée pour lui demander à la fois la répression des paysans mutins, et les bras nécessaires à la moisson qui ne pouvait attendre, sous peine de famine pour l'an prochain si elle eût pourri sur pied. Ah! la situation actuelle est difficile, et en quelque sorte immédiate; combien de fois l'armée aura-t-elle à intervenir? Pour des événements si proches, l'Etat ne peut avoir recours qu'en elle; sera-ce bientôt la répression violente, ou la révolution?

En tous cas, si le Gouvernement s'en tire encore quelque temps, il lui est d'ores et déjà prouvé que les cultivateurs ont le plus pressant besoin d'être rapidement protégés; et en dehors des dégrèvements nécessaires, ils le seront le plus efficacement, par l'augmentation la plus grande possible de la sécurité personnelle.

Il faudrait donc, toutes affaires cessantes, en même temps qu'on diminuerait l'armée, augmenter et perfectionner le service des carabiniers en Italie dans des proportions énormes, et mettre tout l'argent dont on pourrait disposer à la mise en valeur du sol et du sous-sol de la Péninsule. En un mot, il faudrait s'efforcer de donner du pain à tant de pauvres gens qui en manquent.

Voilà les seuls remèdes au banditisme, aux grèves de toute nature et aux émigrations en

masse dont le pays souffre chaque jour davantage ; puis, si le roi veut vraiment régner avec la liberté de faire tout le bien que ses généreuses aspirations peuvent lui dicter, il faut enfin qu'il s'émancipe complètement des compromissions inavouables qui présidèrent à l'instauration de sa dynastie : guerre à toutes les sociétés secrètes, extinction à tout prix de la camora, de la maffia, de la maçonnerie, de l'ancien carbonarisme : qu'on les poursuive partout dans les régions où ces associations coupables dominent, qu'elles soient bannies de tous les rouages de l'Etat où elles se sont glissées. Que pour les en purifier, tous les corps d'état italiens soient passés au crible, depuis les plus hautes fonctions jusqu'aux plus infimes. Ce jour-là seulement le roi aura conquis son royaume !

Mais nous énonçons-là un rêve que tout démontre comme irréalisable : Quel que soit le bon vouloir de son souverain, il est invraisemblable que l'Italie, talonnée de misère, lui fasse crédit du temps indispensable à la réalisation de tous ces beaux projets. Trop de besoins sont à l'état aigu, trop d'animosité règne de province à province, les intérêts, suivant les régions, sont trop différents. Il est plus sage de penser que ce pays, quoi qu'il fasse, marche vers une république fédérale et pacifique, dans le genre du Gouvernement suisse, qui rendant à ses différentes provinces une autonomie plus en rapport avec leurs besoins divers, lui assurera un degré de bien-être qu'aucune monarchie unitaire et militaire ne saurait jamais lui donner.

Une seule chose est vraie dans la *Rome* de M. Zola, c'est cette mégalomanie maladive et en quelque sorte ancestrale, que les grandeurs de leur histoire passée rivent au cœur des Italiens de toute classe et de tout parti. C'est ce qui explique comment jusqu'à présent la maison de Savoie a pu trouver dans la nation l'assentiment à cet effort et à ces sacrifices disproportionnés à ses ressources, qui tendaient à faire de l'Italie la dernière des puissances de premier rang.

Souhaitons-lui qu'instruite par l'expérience et revenue de cette erreur, elle consente pour son bien et sa prospérité matériels à goûter bientôt la joie économique d'être sans conteste la première puissance de second rang.

CHAPITRE II

LE PONTIFE LUTHÉRIEN A JÉRUSALEM

I

Pour le voyageur qui arrive de Jaffa, et c'est presque toujours par là qu'on aborde en Terre-Sainte depuis l'établissement du chemin de fer, Jérusalem apparaît tout à coup, au bout de trois heures d'une route accidentée et charmante qui prenait au moins douze heures au temps où la civilisation n'y avait pas encore apporté la vapeur.

On vient de traverser un tas de sites pittoresques et sauvages ; on est stupéfait d'en avoir déjà su les noms quand on était enfant : une colline escarpée, sommée par un écroulement de gros rochers sombres et nus, que le train a laissé à main gauche, ne s'appelle-t-elle pas le château de Goliath !

Bien que le train ait constamment monté depuis qu'on a quitté la mer, il s'arrête en une sorte de vallée entourée, comme un cirque, de hauteurs,

que domine Jérusalem bâtie sur la plus élevée.

De la gare, par une belle route sinueuse et montante, on parvient, en passant le long de la Tour de David, à la porte du même nom. Cette Tour, monument sans âge, et probablement salomonique, est encastrée dans le mur d'enceinte de la ville bâti au moyen âge par les croisés.

Jérusalem, bordée et contenue à l'est par la vallée de Josaphat, s'étend et déborde aujourd'hui de son enceinte, chaque jour davantage vers l'ouest. les consulats des différentes puissances, le meilleur hôtel, le patriarcat latin, nombre de communautés, un vaste campement pour les pèlerins russes, les constructions de l'asile fondé par le baron de Hirsch pour les Juifs nécessiteux, tout cela est hors la ville, du côté de l'ouest. A l'est, au contraire, sur le versant de la vallée de Josaphat opposé à la ville, c'est le mont des Oliviers avec, au pied, le tombeau d'Absalon, le jardin des Oliviers où sept arbres subsistent encore d'un âge invraisemblable, soignés par des capucins qui font des chapelets des noyaux de leurs fruits. A mi-hauteur, on voit la belle église qu'éleva le tsar Alexandre II pour y enterrer l'impératrice, grand'mère de l'empereur actuel, et enfin, tout en haut du mont, le couvent fondé par la princesse de la Tour d'Auvergne où, dans un patio à l'orientale, elle a eu l'originale idée d'inscrire le « Pater » en quarante langues différentes sur des médaillons de majolique.

Si nous pénétrons dans la ville même, par la porte de David, nous trouvons d'abord une place

où s'élève, accolé à la tour antique, le château ou résidence du gouverneur turc. Puis, à travers un dédale de ruelles impraticables aux voitures, coupées de marches que l'on doit descendre ou monter à tout moment, encombrées d'ânes, parfois de chameaux et d'éventaires où se débitent en plein air des figues sèches, des dattes et ces affreux beignets frits à l'huile, régal des Orientaux, on arrive à l'église du Saint-Sépulcre.

Avant d'y pénétrer, il convient d'avertir le visiteur de ce qu'il va trouver à Jérusalem : les catholiques y viennent généralement avec l'idée qu'ils vont voir et vénérer la capitale du monde chrétien ; c'est une erreur dont il se faut défaire. La capitale du monde chrétien est à Rome ; Jérusalem est la capitale de toutes les religions réunies.

Elle est ville sainte pour les Juifs qui composent, recensement en main, la plus grande partie de la population à l'intérieur des murailles. Ils y possèdent les deux synagogues les plus vénérées parmi eux, ils y ont les restes colossaux du temple de Salomon et la Sainte Muraille contre laquelle ils vont se lamenter une fois la semaine. Ils y ont maintenant la maison de refuge que la charité des grands financiers d'Occident, leurs coreligionnaires, a élevée, ces derniers temps, pour leurs frères nécessiteux; ils y ont enfin la vallée de Josaphat où tout Israélite qui croit encore à Jéhovah aspire à dormir son dernier sommeil.

Jérusalem est ville sainte pour les musulmans; nous ne devons pas oublier qu'ils honorent Jésus comme un grand prophète, précurseur de Mahomet ;

donc tous les lieux de pèlerinages des chrétiens sont aussi pour eux matière à dévotion.

A quelque distance de la ville, le mont de l'Assomption de la Vierge est sommé par une petite mosquée ; si vous y voulez faire pèlerinage, vous y trouverez des musulmans en prière et un marabout vous en fera les honneurs.

Sur les immenses substructures du temple de Salomon, et juste au milieu, le kalife arabe Omar a fait construire, au VIIe siècle, une admirable mosquée dont les colonnes de marbre antique proviennent des ruines de l'ancien temple.

Un chrétien ne peut y pénétrer qu'avec un permis signé du gouverneur turc ; il doit, en outre, se faire accompagner d'un kawas ou gendarme du consulat de sa nation, s'il veut éviter que les mahométans, toujours fanatiques, ne lui fassent un mauvais parti.

Après celle de la Mecque cette mosquée est la plus vénérée de l'Islam ; du milieu même de l'édifice, séparée du dallage du sol par une rampe qui en interdit l'accès, un rocher nu surgit sous la coupole centrale. C'est, paraît-il, le lieu même du sacrifice d'Abraham. Sur le rocher, le muezzin qui vous escorte vous montrera la place du sacrifice, celle d'où la voix de Dieu sortit d'un buisson, l'endroit où Abraham trouva l'agneau qu'il immola à la place de son enfant, et aussi l'empreinte que laissa le pied de Mahomet quand il monta au ciel.

Après les Juifs, les mahométans sont les plus nombreux à Jérusalem : d'abord ils sont les maîtres établis par droit de conquête et ne vous laissent

pas le loisir de l'oublier un instant. Ils sont le Gouvernement, on doit recourir à eux pour tout à chaque instant : que l'on veuille visiter un lieu de pèlerinage, avoir un guide ou organiser une caravane. Ils ont à Jérusalem une assez forte garnison, et, somme toute, la ville est juive, asservie par les musulmans.

Entrons maintenant au Saint-Sépulcre, dans la célèbre église bâtie, au IVe siècle, par Hélène, mère de Constantin.

Ce qui nous frappe tout d'abord, dès l'entrée, c'est le poste de soldats dormant ou fumant sur des lits de camp ; les clefs de l'église passent la nuit chez le gouverneur, le chef du poste les apporte le matin en prenant la garde et ouvre les portes pour laisser pénétrer les chrétiens qui, à toute heure, demeurent sous la surveillance des soldats turcs chargés de maintenir le bon ordre à l'intérieur de l'église. La chose n'est souvent pas commode : des concessions étant données par le Gouvernement aux différentes confessions chrétiennes, qui toutes tiennent à honneur de posséder ne fût-ce qu'un autel et 2 mètres carrés dans l'intérieur de la basilique, il arrive souvent que des processions de différentes religions se rencontrant dans l'exercice de leur culte, se disputent le pas, s'injurient et finissent par en venir aux mains ; dans ce cas, le poste intervient aussitôt et, à grands coups de matraques ou de courbaches, a bientôt fait de mettre les confessions d'accord.

Mais pénétrons plus avant dans l'église : nous rencontrons d'abord une dalle entourée d'une

grille ; c'est la pierre où les soldats romains tirèrent au sort la tunique sans couture de Jésus.

A droite, en montant quelques marches, on atteint le sommet du Golgotha où les trois croix furent plantées. Cinq ou six autels minuscules de différentes confessions y sont accumulés, précédés de petites grilles, cadenassées et semblables à des garde-feux, qui enserrent la marche unique de chaque autel.

Dans le transept, devant le chœur et sous une haute coupole est le petit édicule de marbre blanc, qui contient le Saint-Sépulcre. Il est divisé en deux chambres : dans la première est la pierre du Saint-Sépulcre, sur laquelle les saintes femmes virent un ange assis le matin de Pâques. Dans la seconde, le sépulcre lui-même, où un pope grec aux longs cheveux et en bonnet carré vous offre d'une main un peu d'eau de rose pour faire le signe de la croix et vous tend de l'autre un plateau, sollicitant une offrande.

Dans le bas de l'église à gauche, un escalier noir, profond de deux étages vous conduit d'abord à l'oratoire de sainte Hélène, puis, tout au fond, au puits où furent retrouvées les trois croix. Tout le drame du Calvaire tient donc à l'intérieur du monument édifié par la mère de Constantin, il y a seize cents ans hors la ville, sur la colline appelée Golgotha, qui, du temps de Jésus, servait aux exécutions.

En effet, au sortir de la basilique on retrouve, par les fouilles pratiquées sous les maisons voisines, l'ancienne voie romaine passant dans une

ruelle transversale, par une vieille porte qui fit jadis partie de l'ancienne enceinte de la ville au temps d'Hérode, pour se continuer ensuite sous le nom de *Via Dolorosa* jusqu'à la demeure de Pilate qni dominait, du haut d'un monticule, tout le temple de Jérusalem et sur l'emplacement de laquelle s'élèvent actuellement les casernes de la garnison turque.

Mais revenons à l'église du Saint-Sépulcre au point de vue des concessions que le Gouvernement ottoman y a accordées aux diverses confessions. Cela nous donnera en même temps la note exacte du degré d'influence de chaque religion à Constantinople, et par suite à Jérusalem.

Tout le chœur de l'église, avec le maître-autel et toute la nef avec le Saint-Sépulcre lui-même sont concédés à la religion orthodoxe. Dans le chœur, le trône sous un dais, à gauche de l'autel, est celui du patriarche grec. Ce patriarche est considéré par les Turcs comme le plus haut personnage chrétien résidant à Jérusalem; sa voiture est la seule qui ait le droit de pénétrer dans la ville.

Dans tous les lieux de dévotion, les orthodoxes ont obtenu la situation la plus favorisée; de même qu'ils dominent au Saint-Sépulcre, de même ils sont presque entièrement chez eux à Bethléem dans la grotte de la Nativité. La première raison de cette préférence est que le sultan a un fort grand nombre de sujets de cette religion; la seconde et la plus concluante est que le grand empire orthodoxe étant le plus proche voisin puissant de la Sublime Porte, celle-ci se trouve en mauvaise

posture pour refuser au tsar toutes les faveurs qu'il prend à ce dernier fantaisie de lui demander.

C'est la Russie qui fournit annuellement à Jérusalem le plus fort contingent de pèlerins. Dans ce pays de cœurs simples et de foi primitive, on voit encore tous les jours des paysans quitter le soc de leur charrue, leur femme, leurs enfants, leur village, et excipant d'un vœu, d'un rêve ou d'une apparition céleste, partir à pied un bâton à la main vers la ville sainte où leur foi les appelle. Beaucoup meurent en chemin, d'autres arrivent à bout de misère et de privations au terme de leur voyage; les popes les ramassent exténués sur les routes et les hospitalisent autant qu'ils le peuvent dans de grands caravansérails qu'ils ont dans ce but élevés hors la ville.

La religion orthodoxe est donc indiscutablement la mieux partagée à Jérusalem, sa situation est appelée à y grandir encore par la suite. Les Russes s'avancent tous les jours davantage en Asie; les voilà déjà presque chez eux en Perse et le tsar, chef suprême d'un peuple de croyants, ne peut pas ne pas avoir inscrit, au nombre de ses conquêtes à venir, l'occupation de la ville sainte.

Les catholiques romains tiennent à Jérusalem la seconde place. On leur a concédé au Saint-Sépulcre une vaste et haute chapelle, grande comme une église de village; elle se trouve à gauche de la nef. Dans la sacristie, le bedeau montre au visiteur l'épée et les éperons de Godefroy de Bouillon.

Dans chaque lieu vénéré, les latins ont obtenu

l'emplacement nécessaire à dresser un autel pour y dire la messe ; ils en ont ainsi plusieurs à l'intérieur de la basilique ; et un également dans la grotte de Bethléem dont ils ne peuvent se servir qu'en dehors des heures où les orthodoxes officient.

Le patriarcat latin dans le faubourg, à l'ouest, hors la ville, touchant à l'église catholique et aux institutions charitables qu'il patronne et dirige : écoles, asiles, hôpitaux, constitue une agglomération de constructions importantes.

Le nombre des couvents catholiques est également considérable. Sans songer ici à énumérer les différentes communautés établies à Jérusalem ou aux environs, rappelons seulement que nous avons déjà rencontré les Capucins installés au jardin des Oliviers. Dans la ville même, les Franciscains ont un établissement important où ils présentent à la vénération des fidèles une des deux colonnes de justice qui se dressaient au temps de Jésus-Christ sous le péristyle de Pilate de chaque côté de la porte ; hautes de 80 centimètres environ, elles étaient munies, à la partie supérieure, d'un anneau en fer dans lequel on passait la corde qui liait les mains du coupable. C'était le pilori antique, servant à l'exposition publique des malfaiteurs et à l'application *coram populo* des peines corporelles telles que la flagellation. L'autre colonne semblable fut rapportée à Rome, en même temps que les grandes reliques, au IVe siècle, par sainte Hélène ; on la vénère à l'église de Sainte-Praxède. A laquelle des deux Jésus-Christ fut-il attaché ? C'est

peu aisé à dire. Ceux qui en rapportèrent une à Rome crurent rapporter la bonne ; ceux qui gardent l'autre à Jérusalem sont bien convaincus du contraire et s'efforceront de vous le prouver.

Les pèlerinages de l'Europe catholique tout entière n'atteignent pas annuellement au chiffre des pèlerins orthodoxes de la seule Russie ; mais de classe sociale généralement plus élevée, ils laissent, en proportions, après eux, de plus larges aumônes et font plus gagner le commerce du pays.

Les autres confessions chrétiennes ayant un nombre d'adeptes beaucoup moins considérable, recrutés pour la plupart dans des populations sujettes de la Porte, et peu en faveur auprès du sultan, sont, comme de juste, les moins favorisées. Pourtant toutes tiennent à honneur d'avoir un autel pour y dire la messe au Saint-Sépulcre, et de fait toutes ont obtenu cette faveur, toutes aussi ont au moins une communauté de leur secte dans la ville ou aux environs.

Les protestants, ne disant pas la messe et ne priant pas les saints, n'avaient pas à élever d'autel en un lieu plutôt qu'en un autre ; ils n'ont donc pas eu matière à solliciter des concessions au Saint-Sépulcre ou dans quelqu'autre lieu de pèlerinage historique ; il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient pas tenu, malgré cela, à avoir aussi à Jérusalem la plus large place possible pour leurs œuvres et leur influence en Orient.

L'Armée du Salut, elle-même, y a ses représentants qui font leur propagande au coin des rues ; considérant qu'en Orient la bonne eau potable est

le plus grand des biens, elle a fait don à la ville d'une fontaine dont les murs sont couverts de versets de la Bible et où les ménagères du quartier viennent à l'envi remplir leurs gargoulettes et leurs outres.

Il nous reste à parler du temple de Salomon pour terminer la vue d'ensemble que nous voulons donner de Jérusalem. Nous y pénétrons vers la deuxième station de la « Via Dolorosa » par un vaste portique. Et dès cet instant, nous foulons un sol sacré pour les Turcs : c'est-à-dire qu'aucun Européen ne passe ce seuil sans un permis écrit du gouverneur et sans l'escorte d'un kawas de son consulat.

C'est une terrasse immense, longue presque comme la ville dont elle est séparée par une haute muraille : à gauche, elle est surplombée par des rochers où s'élevait jadis la maison de Pilate ; de chez lui le gouverneur romain voyait ainsi ce qui se passait dans le temple. Sa demeure est remplacée maintenant par les casernes turques qui jouissent du même avantage.

Sur les deux autres faces, la terrasse domine, en face, sur la vallée de Josaphat, profonde et étroite, toute pavée de tombes juives accumulées là, attendant la trompette du jugement dernier, et, à droite, sur une jolie vue très étendue depuis le point où la vallée aboutit dans la plaine, et agrémentée au premier plan de collines habitées (on y voit entre autres le village où Salomon allait sacrifier aux faux dieux). L'horizon est fermé par de hautes montagnes où s'élève le couvent de

Marsaba, bâti sur l'ermitage où saint Jérôme vécut des années en compagnie d'un lion.

Sur l'immense terrasse tout unie, avec, de place en place, quelques marches, quelques restes de dallage, vagues ruines du passé disparu, rien n'arrête l'œil, sauf, au centre, cette superbe mosquée d'Omar, emblème de la conquête musulmane, objet de vénération dans tout l'Islam. A côté, la fontaine des ablutions rituelles, au dôme supporté par une série de colonnes au marbre antique inretrouvable, derniers vestiges intacts des ruines du temple.

Reste à parler des sous-sols, car cette colossale terrasse, très au-dessus du niveau du sol environnant, recouvre une crypte énorme, aussi grande qu'elle-même. C'est, quand on y pénètre, une véritable forêt de colonnes de pierre, supportant des voûtes régulières et cyclopéennes ; on s'y perdrait fort aisément, et, de nos jours, une grande partie en est devenue inaccessible, à cause des éboulements. Au temps des croisades, l'armée chrétienne s'en servait comme d'écuries, et y installa jusqu'à 30.000 chevaux ; on voit encore, au pied de bien des colonnes, l'usure produite par le frottement des longes que les chevaux impatients tiraient pour se détacher.

J'aurai terminé la description de la Jérusalem actuelle, quand j'aurai dit que le « mur des Juifs » est un fragment des soubassements du temple, d'époque salomonique, et, par conséquent, de construction mégalithique. Il est situé à l'extrémité droite du mur qui sépare le temple de la ville, proche les deux synagogues ; il forme un

côté d'une ruelle dont l'autre se compose de pauvres masures israélites ; c'est là que le vendredi les Juifs pieux viennent prier et se lamenter sur la destruction du temple élevé jadis à Jéhovah.

II

Nous avons décrit le cadre où l'empereur Guillaume, souverain du plus grand et du plus puissant des Etats protestants, a voulu venir en un équipage de féerie, vêtu en Lohengrin colonial. Fort de l'appui de son féal ami le Padischah dont il avait récemment reconstitué l'armée, grâce à des instructeurs allemands, ayant obtenu pour les œuvres allemandes protestantes la concession de ce qui fut jadis l'hospice, le couvent et l'église des Templiers, au centre même de la ville sainte, en façade sur la « Via Dolorosa », entre le Saint-Sépulcre et le temple de Salomon.

Il avait, pendant trois ans, fait violer à plaisir ces ruines immenses, augustes débris du passé et venait inaugurer : temple, hôpital, crèches, écoles protestantes que des armées d'ouvriers à ses gages avaient, sur son ordre, fait sortir de ce vieux sol historique pour la plus grande gloire de Luther et de l'aigle allemand, son puissant disciple.

Le voyage de Guillaume II à Jérusalem avait un but avoué : consacrer par sa présence l'installa-

tion de la religion réformée dans la ville sainte, dans une concession couverte de bâtiments et munie du personnel correspondant au nombre des protestants de notre Europe actuelle.

Il voulait que la religion de l'Empire allemand fût représentée à ce berceau de toutes les religions existantes de façon proportionnée au nombre de ses fidèles. Il avait, dans ce but, mis à profit l'influence que les services rendus lui avaient assurée auprès du sultan ; après avoir semé, il récoltait officiellement encore plus peut-être les bénéfices de ce que les Turcs espéraient obtenir de lui, que la récompense méritée par ses services précédents.

Avant même de se mettre en route, il avait, en outre, obtenu du grand Seigneur la concession pour l'Allemagne d'un important chemin de fer en Asie-Mineure ; en un mot, le voyage se présentait comme un triomphe. Quant au sultan qui s'appliquait, à beaux deniers comptants, à le faire plus magnifique et triomphal, il y attachait bien des espérances que le souverain allemand, une fois de retour, n'a pas trouvé utile de justifier.

Rien ne peut nous donner une note plus exacte des ambitions qui avaient amené l'empereur allemand à Jérusalem, que les propres paroles qu'il prononça au cours de la cérémonie d'inauguration de cette église du Rédempteur qu'il avait voulu présider en personne. Je cède donc ici la parole à Sa Majesté Guillaume II :

« Dieu, déclare-t-il, nous a permis, par sa grâce, de pouvoir inaugurer dans cette ville, sainte pour tous les chrétiens, sur un emplacement consacré

par l'activité charitable des chevaliers, le temple élevé en l'honneur du Rédempteur du monde.

« Ce que mes ancêtres qui reposent en Dieu ont désiré depuis plus d'un siècle, ce qu'ils ont voulu comme promoteurs et comme tuteurs des œuvres de charité fondées en ces lieux au nom de l'Esprit évangélique, cela est aujourd'hui réalisé par l'édification et la consécration de l'église du Rédempteur.

« Bien loin, au-delà des frontières de l'Allemagne, le christianisme protestant s'unit, par une sympathie de prières, à la solennité que nous célébrons. Les députés des Eglises évangéliques et de nombreux coreligionnaires évangéliques du monde entier sont venus ici avec nous, pour être personnellement les témoins de l'accomplissement de l'œuvre de foi et d'amour par laquelle le nom du souverain Seigneur et Rédempteur doit être glorifié, et par laquelle l'édification du royaume de Dieu doit être accélérée.

« Jérusalem où nous sommes réveille le souvenir de la puissante action rédemptrice de Notre Seigneur et Sauveur. La force rénovatrice de l'Evangile, dont Jérusalem est l'origine, nous pousse à en suivre les leçons.

« Elle nous garantit que si nous sommes fidèlement attachés à la pure doctrine de l'Evangile, les portes de l'enfer elles-mêmes ne sauraient prévaloir contre notre chère Eglise protestante.

« C'est de Jérusalem qu'est venue la lumière, sous l'éclat de laquelle notre peuple allemand est devenu grand et puissant.

« Que Dieu permette que de cette ville d'abondants flots de bénédictions se répandent sur la chrétienté tout entière, que sur le trône comme dans la chaumière, dans notre patrie comme à l'Etranger, la confiance en Dieu, l'amour du prochain, les vertus de résignation et l'activité laborieuse demeurent la plus noble parure du peuple allemand, et que, de plus en plus, l'esprit de paix pénètre et sanctifie l'Eglise protestante. » Et l'empereur termine son discours par ce mot de Luther : « Le champ de bataille est à *Lui*, il en doit rester maître : *Das feld muss Er behalten.* »

N'est-ce pas là une véritable prise de possession de Jérusalem par la Réforme, et, du reste, un écrit est venu confirmer ces paroles, c'est le procès-verbal de la cérémonie, dressé par Guillaume II lui-même, où il se met en scène dans le jour exact où il veut que l'humanité le contemple quand elle se reportera par la pensée vers cet événement. En voici le texte intégral : « Au nom de Dieu le Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Amen ! A Jérusalem, la ville de Dieu, là où Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, par sa Passion, par sa Mort, par sa Résurrection victorieuse, a accompli l'œuvre de la Rédemption, préparer une installation durable à l'Eglise de la Réforme, était déjà depuis longtemps l'ambition de mes ancêtres qui reposent en Dieu, afin que l'Eglise protestante d'Allemagne ne fasse point défaut là où les chrétiens de toutes les confessions remercient Dieu pour la grâce de la Rédemption.

« Déjà Sa Majesté le roi Frédéric-Guillaume IV

avait tourné les yeux vers la ville sainte et avait pris soin d'y assurer une place à la foi évangélique ; mon grand-père qui repose en Dieu, l'empereur et roi Guillaume le Grand, désirait du fond du cœur, sur l'emplacement consacré par l'action charitable de l'ordre de Saint-Jean, dont mon père qui repose en Dieu, l'empereur et roi Frédéric III, au cours de son pèlerinage au Saint-Sépulcre, était jadis entré en possession, grâce à la générosité du sultan, construire une église protestante, afin que, dans cette église, le Verbe de Dieu, d'après le symbole de la Réforme, fût prêché en langue allemande, et afin que le nom de Jésus-Christ fût annoncé en langue allemande.

« Par la grâce de Dieu j'ai pu, moi, Guillaume II, empereur et roi de Prusse, achever l'œuvre commencée par mes prédécesseurs, et aujourd'hui, en l'anniversaire de la Réforme bénie, assisté de ma fidèle épouse, la très auguste impératrice et reine Augusta-Victoria, entouré des représentants du christianisme protestant et soutenu par leurs prières, accomplir la consécration de l'église.

L'église doit porter le nom d'« église du Rédempteur », afin d'attester que moi et tous ceux qui, avec moi, reconnaissent dans l'œuvre de la Réforme, une grâce de Dieu, et professent pour cette grâce un attachement reconnaissant, considèrent Jésus-Christ crucifié et véritablement ressuscité comme notre unique Rédempteur et n'espèrent se justifier et arriver à la béatitude que par la foi en Jésus-Christ.

« Daigne Jésus-Christ, de la plénitude de sa grâce,

édifier et protéger notre chère Eglise protestante et bénir notre patrie allemande! »

Et c'était bien intentionnellement, comme le constate ce procès-verbal que Guillaume II, le croisé fin de siècle, avait choisi, pour la consécration de son temple luthérien à Jérusalem, le trois cent quatre-vingt unième anniversaire de l'affichage des thèses de Luther sur les portes de l'église de Wittenberg.

Au lendemain de cette cérémonie, l'empereur allemand, nouveau pape luthérien, se rend à Bethléem. Ce lui est l'occasion d'une nouvelle allocution prononcée devant les dix pasteurs évangéliques de l'Orient. Il y manifeste sa présomptueuse conviction que seul le protestantisme est en mesure de réhabiliter la religion du Christ aux yeux des populations de l'Islam.

« A peine peut-on croire, déclare textuellement Guillaume II, en quel état les chrétiens ont mis ce territoire, où l'amour du Créateur a le plus brillamment resplendi.

« Comment peut-on désirer ici que le monde musulman respecte le christianisme, lorsqu'on voit ce que le christianisme, représenté par les autres confessions chrétiennes, a fait de Jérusalem? Maintenant c'est à nous le tour! Ce n'est pas par des tentatives de prosélytisme, ce n'est pas par des prédications dogmatiques, c'est par votre conduite et par vos actes que vous inculquerez au monde musulman la conviction que nous, chrétiens, par la possession de l'Evangile, nous dépassons les autres confessions en richesse et en prospérité.

« L'exercice de la charité, j'en suis persuadé, sera l'unique voie par laquelle on pourra rendre au monde musulman l'estime pour le christianisme. »

C'est ainsi qu'après avoir joué à Jérusalem au chef suprême et au grand pontife de l'Eglise réformée, Guillaume II se présentait à Bethléem comme l'archange purificateur, chargé de rétablir, aux yeux des infidèles, le prestige et le bon renom des sectateurs du Christ, gravement compromis suivant lui, à Jérusalem, par les diverses confessions chrétiennes.

Outre le côté protestant et officiel de l'affaire, le voyage impérial avait un autre objectif : celui de supplanter la France dans la protection des catholiques en Orient. L'empereur, dans ce but, voulut faire une avance au pape. Il acheta à Jérusalem le carré de terre appelé « la maison de la Vierge ». C'est un terrain en dehors des murs, sur la hauteur qui se prolonge hors la ville, au-delà de la tour de David. Il contient seulement quelques pierres informes ; c'est là, suivant la légende, que la Vierge Marie, après le crucifiement de son fils, se retira avec l'apôtre Jean dans une habitation modeste qu'elle ne quitta plus jusqu'à son Assomption. Une fois l'emplacement devenu propriété allemande, l'empereur en fit don à ses sujets catholiques, et notifia au pape le cadeau qu'il leur faisait.

En conséquence, le patriarche latin, chef naturel de tous les catholiques romains à Jérusalem, fut invité à venir recevoir, en une cérémonie, le présent fait aux catholiques allemands. Il s'y ren-

dit et l'empereur goûta cette joie de montrer aux musulmans, aux protestants et à toutes les confessions résidant à Jérusalem, le plus haut représentant du pape en Terre Sainte lui rendant hommage et le remerciant.

De la part du pape aussi, ce présent devait forcément donner lieu à une manifestation officielle ; il lui avait été notifié par l'empereur, en même temps qu'il faisait savoir au pontife le vif désir qu'il aurait de voir l'Allemagne succéder, avec l'agrément du Saint-Siège, à la France dans la protection des catholiques en Orient.

Hanté du souvenir de Charlemagne, Guillaume II, bien que protestant, souhaitait voir revivre cette suzeraineté et cette protection que jadis l'Empire exerça sur Rome et ses pontifes ; il prétendait ainsi enlever à une république presque athée une prérogative qui, selon lui, devait appartenir à sa couronne impériale.

Nos droits pouvaient prêter matière à discussion, en ce sens qu'ils reposaient seulement sur les capitulations signées à diverses époques entre la France et le sultan. Or les capitulations, n'ayant point force de loi pour qui ne les avait pas signées n'engageaient absolument que la France, d'une part, et le sultan, de l'autre. L'empereur d'Allemagne, comme le pape lui-même étaient en droit de les ignorer et de ne les point reconnaître ; et si le pape par acte officiel donnait à l'empereur la mission de protéger les catholiques en Orient, le sultan ne pouvait pas plus s'opposer à ce que les Allemands agissent suivant leur nouveau droit, que les Fran-

çais catholiques ne pouvaient s'insurger contre la décision pontificale.

En cette circonstance, Léon XIII marqua officiellement toute la prédilection qu'il avait pour la France. Il le fit dans sa réponse à une lettre qu'il s'était fait adresser sur la matière par le cardinal Langénieux. Dans sa lettre, le pape déclarait la France officiellement chargée par lui de la protection des catholiques en Orient. Dès l'instant où le document fut rendu public et communiqué aux chancelleries, y contrevenir était méconnaître le droit désormais officiel de la France, et vouloir la supplanter devenait une révolte ouverte contre le chef de la chrétienté. Guillaume II fort déçu dans son espoir ne le tenta pas ; et, après avoir reçu de Rome un remerciement banal pour le don fait par lui aux catholiques allemands, il abrégea le plus possible son voyage et rentra dans ses États, vaincu d'un mot par le vieillard du Vatican avant d'avoir même pu engager la lutte.

Le voyage de Guillaume II, bien que vivement prôné dans la presse protestante par les organes religieux, manqua donc son but principal et ne porta que des fruits commerciaux.

C'est, au reste, le sort immuable du protestantisme de ne jamais l'emporter lorsqu'il s'avise de se mesurer avec Rome et son pontife.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE FRANÇAISE DU PAPE

I

Quand Léon XIII devint pape, les conservateurs venaient en France d'être renversés du pouvoir par les élections de 1877. Et les gouvernants nouveaux cherchaient la popularité dans la mise à exécution des persécutions religieuses qu'ils avaient promises à leurs électeurs en sollicitant leurs suffrages. Le ministère entreprit une revision sévère du Concordat, désireux de ne laisser à l'Eglise que les avantages qui y étaient indiscutablement formulés, et décidé à lui retirer toutes les libertés dont elle jouissait en dehors de celles strictement stipulées par écrit. M. Jules Ferry, inspirateur de cette politique, invoqua le célèbre article 7 qui frappait d'expulsion toutes les congrégations non particulièrement autorisées, et la

guerre religieuse commença en France qui se continue encore de nos jours.

L'application des décrets d'expulsion donna lieu à des actes de violences où le grotesque se mêlait à l'odieux ; bien des catholiques fervents tinrent à honneur de s'opposer en personne à l'expulsion des moines *manu militari ;* bien des soldats et des gendarmes rougirent de la tâche honteuse à laquelle le Gouvernement les astreignait contre des hommes de paix, dont l'action charitable et bienfaisante était notoire dans toutes les localités où ils avaient leurs établissements. Nombre de magistrats intègres, l'honneur de leur profession, préférèrent se démettre de leurs fonctions, briser leur carrière et perdre les avantages de leur retraite à venir, plutôt que de salir toute une vie sans reproche en requérant par ordre contre des innocents.

La campagne antireligieuse se doublait dès lors d'une lutte engagée entre l'instruction laïque et la congréganiste pour les écoles primaires. Le Gouvernement mettait tout en œuvre pour que, dans la plupart des communes, les conseils municipaux retirassent aux Sœurs ou aux Frères de la doctrine chrétienne les subventions qui les aidaient dans l'accomplissement de leur tâche, tandis que partout l'instituteur et l'institutrice laïques étaient imposés de force et venaient grever le budget des communes, d'ordre du Gouvernement.

Dans cette lutte, l'initiative privée de catholiques généreux fit merveille, offrant aux écoles congréganistes des locaux et des subventions,

provenant de quêtes et de dons volontaires, qui leur permirent, dans la plupart des localités, de subsister et de continuer leur tâche ; en sorte que, presque partout, on pouvait voir les écoles congréganistes remplies, alors que les instituteurs et institutrices n'avaient pour élèves que les enfants des employés du Gouvernement, fonctionnaires que les autorités départementales, transformées pour la circonstance en organisation policière, eussent infailliblement destitués de leurs charges, s'ils avaient semblé, en envoyant leurs enfants aux écoles congréganistes, vouloir fronder l'autorité.

Cette lutte durait encore quand, en février 1885, le pape offusqué des sentiments anticatholiques du Gouvernement français, persuadé qu'un peuple aussi athée chez lui ne pouvait tenir à protéger plus longtemps les intérêts catholiques en Extrême-Orient, marqua l'intention de nommer un nonce à Pékin chargé des intérêts des catholiques en Chine. Mais alors le Gouvernement maçonnique de la France se souvint du mot de Gambetta : « L'anticléricalisme n'est pas une marchandise d'exportation », et d'autant plus soucieux de maintenir une de nos prérogatives à l'Etranger que c'était contre le Saint-Siège qu'il s'agissait d'entrer en lutte, s'opposa formellement à la nomination en Chine d'un représentant direct du pape. Le Saint-Père tenait à son idée et il ne fallut pas moins que la menace d'une rupture complète dans nos relations diplomatiques, qui eût pu entraîner de la part de nos gouvernants la dénonciation du Con-

cordat, pour qu'il y renonçât et nous confirmât, bien à contrecœur, le titre de protecteurs de tous les catholiques en Extrême-Orient.

Mais, si la France continuait en Orient et en Extrême-Orient le rôle de protectrice des catholiques, il était de toute nécessité qu'elle s'amendât à l'intérieur. Le Saint-Siège trouvait chez nous son plus grand soutien moral et financier, parmi les hommes restés fidèles aux précédentes formes de Gouvernement, il n'en fallait pas plus pour inféoder le catholicisme chez nous aux idées de réaction. La religion devenait la propriété des partis vaincus et la République en profitait pour la traiter en ennemie du Gouvernement établi.

C'est alors que le Saint-Père qui, pour des raisons de politique intérieure, voyait d'un œil plutôt favorable la forme républicaine de notre Gouvernement, résolut de le manifester publiquement dans l'espoir d'apaiser l'animosité de nos gouvernants.

Dans ce but, il se mit d'accord avec le cardinal Lavigerie, primat d'Afrique. Celui-ci vint à Bône où se trouvait l'escadre de la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral Ch. Duperré. Il s'était fait accompagner d'un pompeux cortège et de la musique des Pères blancs du Sahara, car il s'agissait d'inaugurer une église. Dans le banquet qui suivit la cérémonie, le cardinal, prenant la parole, prononça un discours qui était une adhésion nette et sans réticence d'aucune sorte à la forme républicaine du Gouvernement ; après quoi, sur un signe de lui, la musique des Pères blancs joua la Marseillaise.

Quelques jours après, le pape approuvait la con-

duite du cardinal par une lettre rendue publique, et le clergé de France se trouvait par le fait en demeure de se rallier sans arrière-pensée à la forme du Gouvernement établi.

Ce fut en France un terrible coup porté aux partis dissidents. La diminution du denier de Saint-Pierre témoigna éloquemment au Saint-Père de leur déconvenue. Mais de ce jour le parti des ralliés était créé en France, formé de tous ceux des catholiques pour lesquels les désirs du Saint-Siège étaient des ordres.

Le Gouvernement, s'il avait dissous les congrégations, n'avait pas expulsé de France les congréganistes; ils se retrouvèrent et se réunirent par petits groupes soutenus par des initiatives privées, principalement pour s'adonner à l'enseignement secondaire. L'Eglise pensait qu'elle avait beaucoup à y gagner avec le temps et que dix ans passés dans des maisons d'éducation congréganistes devaient donner une génération d'hommes d'un type tout nouveau, sincèrement religieux et sincèrement républicains. Malheureusement les résultats n'ont pas été aussi absolus en ce sens qu'on eût pu l'espérer, parce que l'enseignement supérieur qui demeure sous la coupe de l'Université et se donne dans les écoles du Gouvernement laisse dans l'esprit des jeunes gens qui y séjournent une empreinte plus vivace et plus décisive que les préceptes qu'on leur inculqua pendant leur adolescence dans les maisons d'éducation secondaire.

II

Cette orientation donnée au catholicisme en France produisit une série d'efforts, dont les conséquences furent souvent diverses. Les cercles catholiques d'ouvriers, sous l'impulsion de leur fondateur, le comte Albert de Mun, firent merveille. L'Université catholique porta d'excellents fruits. Mais il ne se pouvait pas faire que la pensée du pape fut interprétée dans toute sa pureté par toute la France. Les promoteurs du socialisme chrétien peuvent aujourd'hui mesurer les tristes résultats de leur œuvre ; tant en France qu'en Belgique, ceux des ecclésiastiques qui voulurent s'adonner à cette propagande politique outrepassèrent certainement les intentions du souverain pontife.

Fort heureusement le clergé n'est représenté actuellement à la Chambre des députés que par deux ecclésiastiques, et c'est tant mieux, car l'action du prêtre semble partout plus utile que dans les assemblées délibérantes, et ces deux abbés sont manifestement partisans d'une République plus avancée que celle rêvée par le pape pour la France.

Les partisans, restés fidèles aux anciennes dynasties ayant régné en France, en ont beaucoup voulu au Saint-Siège du tort qu'il a pu faire à leurs partis par sa politique, et ont déclaré qu'il outrepassait la mesure, en leur demandant de tenir pour bon un Gouvernement qu'ils jugent

mauvais, et de renier ainsi leurs partis, estimant que la fidélité aux principes que l'on a une fois servis, constitue l'honneur d'un homme politique. Ceux-là ont sciemment dénaturé les conseils du souverain pontife qui n'a jamais prêché à personne le reniement de ses opinions une fois exprimées. Voici exactement ce que souhaite le pape pour le plus grand bien de la France et de l'Eglise :

Que ceux qui se sont marqués, dans les luttes politiques passées, comme les soutiens officiels des anciens partis monarchiques, n'aillent point changer de conviction, car leur volte-face ne saurait inspirer confiance aux électeurs; mais que se retirant personnellement de la vie publique, ils cèdent la succession de leurs situations acquises dans les différents pays à des hommes nouveaux, pris parmi leurs fils ou leurs proches, qui, ne s'étant jamais encore occupés de politique, pourront, sans forfaire d'aucune manière à des engagements qu'ils n'ont jamais pris, se présenter aux électeurs avec des programmes de conciliation, réprouvant les persécutions religieuses et autres et marquant un désir sincère d'améliorer, autant qu'il sera possible, le Gouvernement existant, au lieu de chercher seulement à le renverser. Ce sera l'unique manière de créer au Parlement, lors des élections prochaines, une majorité de modérés remplis de bon vouloir, ennemis de la secte maçonnique qui opprime le pays et détient les pouvoirs publics depuis un quart de siècle. Ce sera la liberté, y compris celle des cultes, l'égalité et la fraternité reconquises, et la France arrachée à l'oppression de quelques-uns.

III

La presse catholique a souvent, ces derniers temps, outrepassé la mesure ; et le langage des *Croix* n'est pas sans avoir un peu mérité, par ses intempérances, la répression violente que le Père Bailly et ses collaborateurs eurent à subir du Gouvernement républicain. Il n'est pas aisé d'admettre, en effet, pour un chef d'Etat qui subventionne le clergé, d'après les clauses du Concordat, de se voir chaque jour publiquement injurié par ses fonctionnaires concordataires. Quand le Gouvernement commença à s'émouvoir des dires de cette presse à son endroit, le Père Bailly, dont la clientèle aimait les articles violents, était mal en point pour en modifier la manière ; il eût fallu, pour qu'il le fît, qu'un ordre venu du Saint-Siège justifiât ce changement d'attitude aux yeux de ses lecteurs. La Curie fut avisée en temps utile qu'on allait sévir ; elle ne tint aucun compte de l'avertissement, et le Père Bailly, faute d'une raison pour arrêter sa campagne, dut la voir cesser par l'intervention du commissaire.

La guerre actuellement déclarée au culte se double d'une lutte universitaire. Les gouvernants ont pris peur de l'ascendant que les maîtres congréganistes peuvent conserver sur leurs anciens élèves une fois qu'ils sont parvenus à conquérir

des situations dans les carrières civiles ou dans l'armée. Les purs de la défense républicaine qui ont traité l'état-major général de « jésuitière » tâchent, par les persécutions actuelles d'arracher aux congréganistes l'éducation de la jeunesse et proposent des lois destinées à donner à l'Université une sorte de monopole, en écartant de toutes les carrières du Gouvernement les jeunes gens qui ne justifieront pas d'au moins trois ans d'études dans un lycée.

Si cette grave atteinte à la liberté se consommait, le Gouvernement en serait le premier gêné. Les lycées peuvent à peine contenir la moitié des enfants qui font leurs classes en France, il faudrait les doubler du jour au lendemain, si tous les élèves des congréganistes venaient frapper à leur porte, au lendemain de l'expulsion de leurs éducateurs, les éducations en demeureraient interrompues pour plus d'un an pour la moitié des jeunes Français et la note à payer par le pauvre contribuable serait formidable.

Dans les concessions considérables que le Saint-Siège a cru devoir consentir au Gouvernement français pour suivre jusqu'au bout sa politique générale, nous pouvons regretter la trop grande facilité avec laquelle il a souvent accepté les évêques, dont le choix demeure soumis à son approbation. Malheureusement, l'antagonisme existe trop souvent, dans les diocèses, entre le clergé séculier et le clergé régulier. Sur quatre-vingt-deux évêques que nous avons en France, un trop grand nombre a donné au ministère des Cultes des gages de servilité regrettable, en échange d'une proposition à

l'épiscopat. La plupart du temps, nos gouvernants offrent à l'approbation du souverain pontife les noms des candidats les moins recommandables, et c'est ce qui explique que, quand M. Waldeck-Rousseau présenta récemment sa loi contre les congrégations à la Chambre, il avait en poche plus de trente lettres d'évêques approuvant cette odieuse campagne, en haine des congrégations. Ce que je dis là de quelques évêques ne doit point s'entendre de l'ensemble du clergé.

Le prêtre français est certainement le type du prêtre des pays catholiques se rapprochant le plus de la perfection; depuis la loi l'astreignant au service militaire, son recrutement a tant soit peu souffert; mais, en somme, le nombre des ordinations continue à suffire aux exigences du culte et les sujets qui ont passé par la caserne sans y laisser leur vocation première font des prêtres en même temps plus virils et plus confirmés dans l'amour de leur profession. En somme, les fauteurs de lois hostiles au clergé ont débarrassé les séminaires d'un tas de timides qui, à vingt ans, voyaient tout d'abord dans la vocation ecclésiastique l'exemption du service militaire, et aussi une existence qui, les libérant des travaux manuels, les élevait socialement au-dessus du milieu où ils auraient dû subsister dans la vie laïque. Nous devons certainement nous féliciter du clergé que nous avons par comparaison avec la clergé d'autres pays et nous rendre compte que le Concordat, en faisant de nos prêtres des fonctionnaires asservis au bon plaisir de maîtres qui sont des ennemis, paralyse trop souvent leurs efforts

à bien faire. La politique générale du pape assigne en ce moment au clergé de France un rôle ingrat et sacrifié en lui faisant journellement récolter des vexations de toutes sortes en échange des avances qu'elle l'oblige à faire à nos gouvernants. La grave question de savoir si la religion aurait ou non plus d'avantages à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne peut se résoudre en quelques lignes. Si les prêtres gagneraient en dignité et en indépendance à ne plus relever que de leurs évêques et de Rome, le culte ne perdrait-il pas davantage, forcé de se passer des subventions de l'Etat : la question est depuis longtemps posée et l'on est fondé à croire que, si dans les grandes villes les dons des fidèles suffiraient à maintenir le culte tel qu'il fonctionne actuellement, dans la plupart des campagnes pauvres le nombre des communes qui ne pourraient subvenir à l'entretien d'un desservant serait fort considérable, ce qui augmenterait infiniment le nombre des catholiques privés de la messe et autres assistances religieuses.

En résumé, il ne manque au clergé français que de vivre dans un pays de liberté, d'égalité et de fraternité dont le Gouvernement ne serait pas l'apanage invétéré de sectaires élus par les loges maçonniques.

Outre la faveur de nous avoir désignés officiellement comme protecteurs des catholiques en Orient, lors du voyage de l'empereur Guillaume à Jérusalem, le Saint-Siège nous a marqué encore sa bienveillance, il y a dix-huit mois, en nous rendant

un cardinal de Curie, avantage dont nous étions privés depuis bien des années. Le cardinal de Curie est un prince de l'Eglise de nationalité française, qui réside à Rome toute l'année avec la mission de s'occuper perpétuellement des intérêts du clergé et des fidèles français auprès de Saint-Siège.

Plusieurs prêtres éminents étaient sur les rangs pour l'obtention de cette dignité ; mais des indiscrétions de journaux ayant trop tôt désigné l'élu probable, le pape craignit de paraître se laisser dicter son choix par la presse, c'est alors qu'il désigna pour ces fonctions si délicates, Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse, que sa vie retirée et l'administration de son important diocèse n'avaient peut-être qu'imparfaitement préparé à remplir des fonctions purement diplomatiques.

Pour nous résumer, et l'état actuel de nos rapports étant scrupuleusement exposé, avant de décider si la politique dont le Saint-Siège usa ces derniers temps avec la France mérite qu'on la blâme ou qu'on la loue, il faut attendre l'issue de la lutte électorale qui aura lieu en mai 1902, lors des élections générales. — Si les modérés triomphent, renonçant à toute persécution religieuse et reconnaissants des faveurs que le Saint-Siège n'a cessé de nous prodiguer ces dernières années, c'est un triomphe pour la politique de Léon XIII, il a eu raison de s'adresser continuellement à la France par-dessus la tête de ses gouvernants indignes et désormais écartés pour longtemps, les sectaires maçons et leur politique de haines étroites sont battus, la France, libre enfin, respire, et doit une

part de son triomphe au pontife miséricordieux qui, malgré tous ses égarements, lui a gardé sa confiance et ses préférences.

Si, au contraire, les élections ne réalisent pas ces espérances, si les lois de proscription aujourd'hui votées sont mises en vigueur prochainement, si la liberté des citoyens est de plus en plus jugulée, si le droit de prier selon notre bon plaisir, de faire élever nos enfants par qui bon nous semble nous est ravi au point que les Français qui tiennent à ces prérogatives se voient traités en suspects et écartés des fonctions gouvernementales pour avoir marqué leur volonté de les conserver : c'est la victoire finale du Grand-Orient, l'apothéose des sectes triomphantes dans l'internationalisme, l'antimilitarisme et l'abaissement final du pays devant l'étranger ; toute la politique pontificale depuis dix ans est œuvre mauvaise, mieux eût valu pour le Saint-Siège et la religion l'appui des princes protestants ou spoliateurs ; ceux-là, du moins, en approuvant par la Triple-Alliance l'occupation de Rome par l'Italie, n'ont approuvé que sa spoliation temporelle, tandis que nos francs-maçons en veulent à la tiare elle-même et à la religion qu'elle gouverne, et le pape a, depuis des années, fait inutilement le jeu de ses pires ennemis.

CHAPITRE IV

LÉON XIII ET LA RUSSIE

I

Dès le xve siècle et ensuite au xvie, ce sont les papes eux-mêmes qui firent miroiter, aux yeux des souverains de la Russie d'alors, la restauration possible en leur faveur de l'Empire d'Orient.

Frappés par cette révélation, en quelque sorte inattendue, du rôle qu'ils pouvaient jouer dans le monde, ceux-ci s'avisèrent, avec leur connaissance du pays à conquérir, que rien n'y était possible en se présentant au nom du catholicisme latin dont bien des excès encore trop récents faisaient préférer le joug turc lui-même aux nouveaux sujets catholiques du Croissant, remplis de terreur et de méfiances par les exactions des marchands vénitiens qui seuls, à ce moment, représentaient la race latine en Orient.

Et si les Russes envisagèrent comme faisant partie de leur programme à venir la conquête de l'Empire de Constantinople, ils ne l'entendirent jamais qu'en qualité de représentants et à titre de race dominante du catholicisme grec. Cela d'autant plus, qu'empêchés longtemps de mettre leurs projets contre les Turcs à exécution par la puissance alors prépondérante du royaume de Pologne, il se trouva que l'idée, semée chez eux par les papes, ne put germer et devenir pratiquement exécutable qu'au prix du renversement préalable de cette puissance polonaise, qui déjà avait fait sienne la bannière du catholicisme romain.

Ce fut donc, entre deux groupements slaves, lutte à la poursuite d'un même but, au nom de deux orthodoxies différentes, toute alliance étant désormais impossible entre elles ; et Slave Russe, comme Slave Polonais, avait de ce jour la tâche de triompher de son compétiteur avant que de pouvoir tenter contre les Turcs la partie dont Constantinople était l'enjeu.

Ce point de départ nous explique que le chauvinisme russe se trouve doublé dans l'esprit de la nation d'un chauvinisme religieux; et cela se comprend d'autant mieux à présent que, la puissance polonaise étant détruite, les races slaves encore à conquérir au panslavisme, ainsi que la majorité des chrétiens à délivrer du joug de l'Empire ottoman, sont pour la plupart des fidèles de l'Eglise grecque, que des différences presque inappréciables dans l'exercice du culte séparent seules du rite russe orthodoxe.

Les Ruthènes Uniates qui, habitant la petite Russie ou Russie Rouge, passèrent en partie, au cours de guerres fratricides, de la domination russe à la domination polonaise ou réciproquement, étaient le trait d'union tout naturel qui eût dû être exploité habilement pour l'unification des deux catholicismes.

En effet, Grecs unis, c'est-à-dire de confession romaine en même temps que de rite grec, ces populations qui partageaient les croyances des Polonais, en même temps qu'elles suivaient les coutumes et formes extérieures du culte des Russes, étaient les emblèmes vivants de l'union possible, dont le panslavisme doit aujourd'hui espérer son triomphe et sa grandeur à venir.

Malheureusement, et cela pendant des siècles, cette race infortunée fut en butte à la haine ou au mépris des deux peuples en présence. Pendant qu'en Russie l'Uniate était considéré comme un dissident dangereux pour la foi orthodoxe, en Pologne il était méprisé comme le sectateur de coutumes démodées et réservées au populaire. Les nobles polonais uniates et aussi de nombreux prêtres embrassaient en masse le rite romain, laissant le peuple et le bas clergé, fidèles aux rites des ancêtres, dans un discrédit complet et sans défenseurs autorisés auprès du Saint-Siège.

En ce temps, où les communications n'avaient pas encore emprunté à l'électricité et à la vapeur la rapidité dont elles jouissent de nos jours, Rome fut souvent trompée, ou simplement sans nouvelles des vexations et persécutions dont les

Uniates étaient l'objet plus encore en Pologne qu'en Russie; et, égarée par les rapports des prélats polonais, commit souvent la maladresse politique de pousser elle-même par ses mandements à leur latinisation par tous les moyens possibles.

Cette politique fut plus nuisible au Saint-Siège qu'à l'orthodoxie, car à plusieurs reprises elle fut la cause de nombreux exodes d'Uniates polonais en terre russe, où ils embrassèrent les doctrines de Photius.

En effet, ces pauvres paysans molestés dans leur pays par leurs seigneurs, par leurs concitoyens catholiques romains et par ceux de leurs prêtres d'hier qui avaient adhéré aux rites d'Occident, ne se sentant plus même soutenus par le souverain pontife qui songeait plus à les convertir qu'à les protéger, allèrent tout naturellement chercher un refuge dans l'orthodoxie, où tout, sauf l'obédience au pape de Rome qui semblait les abandonner, leur donnait l'impression d'une confession identique, plus sensibles qu'ils devaient être, dans leurs natures primitives, à l'absolue similitude des rites qu'aux dissemblances existant dans les deux croyances.

C'est triste à dire, mais il est de toute vérité que le Gouvernement polonais, au lieu de faire du rite ruthène un rempart national contre l'infiltration russe orthodoxe, au lieu de relever cette confession en mettant ses prêtres et ses évêques sur le même pied que le clergé latin, fut politiquement bien mal inspiré en faisant du rite latin l'emblème, en quelque sorte, de la fidélité à la

Pologne, en même temps que le rite gréco-slave des Uniates semblait, par contre coup, devenir le drapeau des tendances russophiles dans le royaume.

Comment s'étonner, après cela, qu'en 1839, l'évêque uniate Siemaszko, copiant plutôt Masaniello que Moïse, ait transféré d'un coup 1.500.000 Uniates, du rite gréco-slave au rite gréco-russe. Il s'est sûrement considéré comme un libérateur et a envisagé l'effusion du sang qui en fut la conséquence comme une nécessité inéluctable.

Ce que nous disons de Siemaszko peut s'appliquer, du moins pour les traits principaux à Popiel, qui l'imita en 1875, et notre façon d'expliquer par les persécutions polonaises ces conversions en masses des Uniates à l'orthodoxie est manifestement la bonne, la preuve en est que la Russie n'a jamais converti à sa foi un seul Polonais du rite latin.

Mais parce que les Polonais, tant qu'ils avaient gouverné les peuples Uniates s'étaient toujours efforcés de les rapprocher le plus possible du rite romain, et avaient, à cet effet, en diverses circonstances, introduit dans leurs vieux rites des modifications inspirées par les us et coutumes d'Occident, il advint qu'une fois tombés sous la domination de la Russie, les fractions de ces mêmes peuples qui étaient demeurés uniates furent, au contraire, sollicitées par leurs nouveaux maîtres de revenir à leurs rites d'origine qui, beaucoup plus semblables aux rites gréco-russes qu'aux

rites romains, les acheminaient davantage vers une conversion totale à l'orthodoxie.

Les Russes, en les encourageant dans cette voie, savaient bien ce qu'ils faisaient, et Rome, mal inspirée, au lieu de leur faire la part la plus large possible, en ce qui concernait les rites, pourvu que dans le dogme les Uniates lui restassent soumis, n'eut pas d'autre idée, pour combattre l'influence orthodoxe parmi les gréco-slaves, que de préconiser plus que jamais, auprès de ces peuples et de leurs pasteurs, le rapprochement toujours plus grand de leurs rites actuels avec le rite romain.

Les Uniates eurent alors la perception exacte de leur malheureux sort. Ils sentirent leur existence même irrémédiablement menacée, aussi bien par les Russes qui voulaient en faire des orthodoxes, que par le pape qui tendait à en faire des latins ; et, parce que les rites étaient en somme plus chers à ces natures primitives que les dogmes mêmes, et parce que le tsar était moins loin pour eux que le pape, c'est l'orthodoxie qui triompha en recueillant la plupart de ces désespérés, et qui compléta sa conquête en persécutant jusqu'au martyre le plus grand nombre de ceux qui lui demeurèrent réfractaires.

Envoyons ici un souvenir et un salut sympathiques à la malheureuse Pologne qui expie si cruellement toutes ses erreurs passées, par sa liberté et sa nationalité à jamais perdues, et notons que rien ne saurait mieux expliquer les causes de son infortune que ces paroles de Pie IX

qui l'a tant aimée : « Les Polonais, disait-il à M. Orpiszewsky, agent à Rome du prince Czartorysky, portent la peine de trois grands péchés, à savoir : l'oppression et l'abandon des paysans, l'indifférence témoignée à l'Eglise grecque unie, et la fréquence des divorces parmi eux. »

II

Nous venons de voir comment les Uniates dont l'existence même eût dû être le trait d'union naturel appelé à rapprocher les deux catholicismes, au point de les confondre en un seul, n'avaient malheureusement servi, la politique aidant, que de pomme de discorde entre les deux rites.

C'est pourtant du rite gréco-slave, ne fût-il plus à l'heure actuelle pratiqué que par de très rares fidèles, qu'il nous faut aujourd'hui, mieux éclairés sur les intérêts véritables des différentes Eglises en lutte avec l'incroyance des temps, attendre le rapprochement nécessaire au groupement des forces catholiques, et à la parfaite alliance des nations qui ont le devoir de le constituer.

Malgré l'opposition que rencontrerait l'idée d'union dans la plupart des milieux orthodoxes où cette croyance est profondément ancrée, qu'au point de vue religieux, le glorieux passé est à Rome, et le triomphe à venir réservé à la seule

orthodoxie, qui de plus en plus est seule à posséder la foi aveugle pratiquée par des multitudes innombrables de croyants sincères ; cependant, nul ne peut, se disant chrétien, nier qu'il ait au fond du cœur le sentiment de l'absolue nécessité de l'union entre chrétiens ; l'union étant l'essence même du catholicisme, comme il appert des propres paroles de Jésus-Christ : « Que tous ne soient qu'un, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous... qu'ils soient consommés dans l'unité. » (Jean, XVII, 21, 23.)

Aussi, dès l'instant où la politique cesserait d'envenimer le débat, peut-on sans présomption envisager comme possible une sorte de congrès ou réunion de théologiens des deux Eglises, formant une commission mixte, ou, mieux encore, un concile œcuménique qui, absolument calme et exempt de passion, examine toutes les différences doctrinales qui se sont manifestées entre les deux catholicismes, depuis Photius jusqu'à nos jours.

Toutes les questions sont aisées à débattre et à régler ; toutes, y compris le dogme de l'infaillibilité du pape, prononçant *ex cathedra* sur la foi, car l'infaillibilité d'un seul est chose en soi moins pénible à admettre que celle d'une assemblée quelconque ; et d'ailleurs les papes sont les gardiens et non les arbitres des droits d'autrui, comme les orthodoxes sont trop portés à le croire ; l'infaillibité de la fonction devenant une plus grande garantie d'unité en matière de foi, les actes individuels de chaque pape demeurent soumis à la

libre appréciation de la totalité des croyants. Et, tout ceci bien établi, si la fraternité chrétienne est un sentiment inné dans les cœurs, quelles raisons autres que des raisons politiques peuvent retenir l'Eglise gréco-russe de tendre la main à Rome ? Elle est déjà entrée en pourparlers avec les « vieux catholiques », Rome est-elle trop ambitieuse en souhaitant le même traitement ?

En ce qui le concerne, Léon XIII a pris courageusement l'initiative de tout ce qui peut aider au rapprochement des deux Eglises ; il a solennellement promis le maintien de leurs rites à tous les patriarches orientaux ; à l'heure actuelle, il a témoigné indéniablement sa sympathie à tout projet de rapprochement, et verrait sûrement avec joie des prélats de confession orthodoxe en discuter avec ses propres représentants.

Je n'ignore pas que les orthodoxes se font du Dieu russe (Rouski Bog) une idée spéciale : c'est leur propriété nationale, ils sont ses élus de prédilection et l'idée de mettre entre eux et l'objet de leur culte un pape de nationalité étrangère les offusque en même temps comme une défection à la Patrie et au Dieu de la Patrie.

Et pourtant, depuis la suppression du pouvoir temporel, l'attitude du pape dans ses rapports avec l'Italie leur devrait être un enseignement, et leur témoigner que, détaché de toute ambition temporelle, le pape qui maintenant, grâce aux découvertes de la science, peut, par le télégraphe, être en quelques instants avisé de tous les besoins des fidèles en tous pays et y subvenir, est par excel-

lence le messager désigné de Dieu vers l'Eglise universelle, et ne saurait dans son cœur marquer de préférence aux brebis d'une région plutôt qu'à celles d'une autre.

Quant au choix des pasteurs, il est depuis longtemps régional; les Orientaux ont des évêques orientaux, les Allemands, les Français ou les Anglais, des évêques de leur nationalité; les Russes ne pourraient jamais craindre d'avoir des évêques qui ne fussent pas Russes.

Rien ne serait à changer dans l'ordre de choses établi, une fois l'entente faite entre Rome et la Russie, sinon que le Saint-Synode serait sans doute remplacé par le patriarcat de Moscou.

C'est bien plutôt Rome qui aurait à craindre de voir les évêques russes multipliés en raison des innombrables populations de l'immense Empire, prendre, à Rome même, une suprématie qu'ils devraient à leur nombre.

Et de cela non plus Léon XIII ne s'effraie pas et nous le témoigne jusqu'à l'évidence, en tendant le premier la main aux orthodoxes.

Pourtant oui, deux autres choses devraient être changées pour que les deux Eglises n'en fissent plus qu'une : j'ai nommé les deux étais qui depuis des siècles font de l'orthodoxie une religion avant tout nationale, à savoir le Code pénal russe et le Calendrier Julien.

Pour le Code pénal, je me bornerai à citer l'article 187 qui, à lui seul, en dit plus qu'un gros livre : « Celui qui fait passer un orthodoxe de sa religion à quelque autre communion chrétienne, est con-

damné à la perte de tous ses droits et privilèges, soit personnels, soit attachés à sa condition ; il sera, en outre, exilé en Sibérie et incorporé dans les compagnies de discipline du cinquième degré, conformément à l'article 31 de ce même code. » Voilà, certes, un article qu'il convient d'abroger ; mais, pour qu'il ose à ce point défier l'opinion et la conscience du monde entier et subsiste encore, il faut que les législateurs russes qui le rédigèrent aient vu dans le maintien de l'orthodoxie une question de vie ou de mort pour l'empire, et se soient crus alors en droit d'invoquer la maxime : *Salus Reipublicæ suprema lex.*

III

La réforme du calendrier Julien, qu'il serait plus juste d'appeler simplement le calendrier Russe, bien qu'il soit employé par tous les Slaves du Sud, les Grecs et les Hellènes de Turquie, est la deuxième chose qui s'impose, si l'on veut faire aboutir la question de l'Unification des Eglises.

Le calendrier dit « Julien », retardant de onze minutes par an sur la date exacte de l'équinoxe de printemps, au bout de quatre cents ans qu'il était en usage, l'année commençait trois jours et une heure plus tard qu'elle n'aurait dû. En 325, le concile de Nicée fixait au 21 mars l'équinoxe de

printemps, mais pour l'année courante, et non de façon définitive.

En 1582, d'après les calculs des astronomes de l'époque, le calendrier était en avance de dix jours sur l'équinoxe qui tombait le 11 mars. Pour le remettre à la date du 21, Grégoire XIII décida que le lendemain du 4 octobre 1582 serait le 15 du même mois ; puis, aidé des savants de son temps, il composa la règle d'intercalation du bissexte que l'on appela grégorienne, pour éviter que l'équinoxe ne se déplaçât de nouveau.

L'Eglise gréco-russe n'ayant pas adopté la réforme grégorienne, notre 15 octobre 1582 fut pour elle le 5 et cette différence de dix jours qui devinrent onze en 1700, douze en 1800 et treize en 1900, constitue une gêne énorme, à l'heure actuelle, pour les rapports internationaux, pour le monde savant, pour le commerce et l'industrie, en contribuant à isoler davantage la Russie et les Slaves soumis au même calendrier, de la façon de compter du reste des peuples civilisés.

Il n'y a pas quatre ans, un célèbre savant Russe a déclaré que : la difficulté et la confusion provenant de la différence de treize jours à partir de 1900 seraient si énormes pour la Russie que cela deviendrait pour elle une véritable nécessité d'opérer l'unification du calendrier.

Dès 1862, le Congrès international de statistique qui se tint à Berlin avait émis un vœu dans le sens de cette unification, et depuis près de quarante ans les progrès de la science l'ont rendue, chaque jour, plus nécessaire.

L'unification du calendrier est donc le vœu général de l'Europe. Qu'en pense-t-on dans les milieux intellectuels russes?

La réponse à cette question nous est donnée par la Société impériale russe de Géographie, considérée à bon droit comme le premier institut scientifique de l'Empire, qui discuta la question dans sa séance du 20 décembre 1893 (1er janvier 1894), et son opinion peut se résumer ainsi : « La Société, prenant en sérieuse considération les différents mémoires rédigés sur la question, et affirmant l'importance qu'a la réforme du calendrier au point de vue de la science, déclare simplement que le temps n'est pas encore venu de constituer une commission spéciale pour étudier la question, parce que sa solution n'a pas encore été mise à l'ordre du jour dans les hautes sphères administratives de la Russie. »

La question est ainsi on ne peut mieux précisée : les savants russes sont favorables à l'unification du calendrier, mais ils nous font entendre que, par suite d'intérêts particuliers au pays, la solution de la question relève avant tout du bon plaisir des hautes sphères gouvernementales.

Tâchons donc de pénétrer l'opinion des gouvernants russes sur la question. Bien que la chose semble peu aisée, différents articles parus dans des journaux officieux suffisent à nous éclairer sur ce point. (1° Article de M. Golovatski paru dans le *Journal de l'Instruction publique* en septembre 1877 ; 2° article de M. Soumtsoff, dans la *Kievskaïa Starina*, paru en mai 1888 ; 3° opus-

cule d'un anonyme paru à Pétersbourg en 1894, sous le titre : *la Question du calendrier en Russie et en Occident.*)

Si nous y joignons le souvenir du mauvais accueil que l'Eglise grecque et ensuite l'Eglise orthodoxe firent jadis à la bulle du 13 février 1581, par laquelle Grégoire XIII instaurait le calendrier Grégorien en modification des décisions du concile de Nicée que l'orthodoxie tout entière vénère comme parole d'évangile, nous aurons le tableau complet de l'état d'âme en Russie sur cette question, et le secret des raisons qui, jusqu'à présent, ont retenu les gouvernants russes d'abandonner le vieux calendrier Julien.

La première raison est que la question du calendrier se trouva jadis indissolublement liée à la question polonaise.

Les Polonais ont persécuté les peuples pour leur imposer le rite latin dont le calendrier Grégorien était une des premières conséquences, ce calendrier est donc devenu, par le fait, partie intégrante du rite latin, signe de nationalité polonaise et gage de fidélité à la Pologne ; si bien qu'encore aujourd'hui, il demeure pour le peuple russe, un objet d'exécration évoquant les persécutions passées. Ce qui fait qu'en adoptant ce même calendrier, le Gouvernement craindrait, aux yeux des populations, de sembler préconiser une politique aussi antinationale qu'antireligieuse.

Le second obstacle gît dans le conservatisme excessif des populations orthodoxes. Le Gouvernement n'oublie pas que la correction des livres

liturgiques, qu'entreprit le patriarche Nicon fut l'origine du schisme Rascol.

Il est pourtant difficile d'admettre qu'au xxe siècle, un Gouvernement comme celui de la Russie ne puisse réussir sur un point où le Japon sut aisément triompher dès 1872.

La troisième raison est que le calendrier Julien reste un trait d'union, encore aujourd'hui, entre tous les peuples orthodoxes et grecs non sujets russes, et que briser ce lien, qui les unit au grand Empire, semble devoir rendre plus ardue, pour la Russie, cette absorption des Slaves du Sud que la politique panslaviste espère réaliser tôt ou tard.

Et puis, il faut bien pénétrer l'état d'esprit de ces peuples qui, depuis le synode tenu à Constantinople en 1593, anathématisant et le calendrier Grégorien et ceux des grecs ou orthodoxes qui renieraient en sa faveur celui préconisé par le concile de Nicée, luttent pour conserver, malgré tout, ce signe distinctif de leur race, et comprendre l'horreur innée que peut leur inspirer le calendrier Grégorien, en la mesurant aux persécutions et même aux martyres qu'ils eurent à subir pendant plus de deux siècles de la part des latins, qui voulaient le leur imposer en même temps que les convertir.

La quatrième et dernière raison du Gouvernement russe porte en elle-même le remède à cette situation si tendue. Elle s'appuie sur les critiques formulées par les latins eux-mêmes sur les imperfections du calendrier Grégorien, étant donné les progrès actuels de la science, pour déclarer

que, si l'on admettait que le calendrier Julien dût être abandonné, il conviendrait qu'au préalable les savants eussent enfin trouvé le calendrier parfait et en quelque sorte définitif.

C'est évidemment là qu'il faut chercher la solution finale de cette question. Le catholicisme romain n'a aucune bonne raison pour refuser d'adopter un calendrier nouveau, dès l'instant qu'il sera reconnu comme étant plus proche de la vérité scientifique que le Grégorien actuellement en usage. Quant aux orthodoxes, ils ne pourront rendre responsable un nouveau calendrier de tous les malheurs, crimes et hérésies qu'ils sont accoutumés, depuis des siècles, d'imputer au calendrier Grégorien, uniquement parce que les hasards des luttes séculaires en ont fait l'étendard d'une politique et d'un rite.

L'unification du calendrier par l'adoption d'un nouveau mode de mesurer le temps, plus parfait que les précédents, est donc le moyen le plus simple de mettre d'accord les deux rites sur ce point. Après cela, l'unification du dogme pourra avoir lieu sans que la foule des orthodoxes y prenne même garde, c'est chose à régler entre le souverain et le Saint-Synode qui, fondé par Pierre le Grand, peut bien être licencié par un de ses successeurs; l'aventure se réduit alors au triomphe de la volonté du tsar sur la politique religieuse rétrograde de M. Pobedonotzeff, procureur actuel du Saint-Synode, et voilà l'unité catholique enfin reconstituée, sous la conduite d'un seul pasteur, en deux troupeaux bien distincts,

conservant chacun les rites qui lui sont chers, pour le plus grand bien du panslavisme naissant et du panlatinisme encore à naître.

IV

Abordons maintenant, par ordre chronologique, la série des faits et instruments diplomatiques par lesquels Léon XIII, depuis le premier jour de son avènement, s'efforça de rapprocher le grand Empire orthodoxe de la Curie romaine, marquant ainsi que l'union des deux Eglises fut toujours la grande pensée de son pontificat.

Nous verrons en même temps la suite des procédés gracieux par lesquels les tsars répondirent à ces avances, et l'hommage constant qu'ils rendirent aux efforts du pape, à ses hautes facultés, à son beau caractère, en même temps qu'ils témoignaient par leur attitude combien nettement ils discernaient la mission divine de pacificateur et d'arbitre entre les peuples, impartie au Saint-Siège à notre époque de luttes, d'égoïsme et de scepticisme à outrance.

Pie IX, en 1864, à l'occasion de la répression violente de la dernière insurrection polonaise, avait rompu toutes relations diplomatiques avec la Russie. Léon XIII les renoua en 1878 en notifiant à Saint-Pétersbourg son exaltation par un

message; et, faute de représentants réciproques à Rome et en Russie, ce furent les agents accrédités des deux parts à Vienne, Mgr Jacobini, pour le Saint-Siège, et M. d'Oubril, pour le tsar, qui reprirent les relations.

Mgr Jacobini, étant devenu cardinal et secrétaire d'Etat de Léon XIII en 1881, s'attacha particulièrement à la solution de la question russe dont il s'était déjà occupé à Vienne, et le 12-24 décembre 1882, il signa avec M. de Butenieff, diplomate russe qui passa ses hivers à Rome sans titre officiel de 1882 à 1885, une convention par laquelle différents évêchés de Pologne furent à nouveau munis de titulaires.

En mai 1883 eut lieu le couronnement du tsar Alexandre III à Moscou. Le Saint-Siège s'y fit représenter, comme il avait déjà fait jadis lors du couronnement d'Alexandre II; le légat fut Mgr Vincent Vannutelli, actuellement cardinal, qui, ne pouvant obtenir la préséance en pays schismatique sur les autres ambassadeurs, s'abstint d'assister aux fêtes officielles; et, après avoir été reçu en audience solennelle par l'empereur, effectua son retour par Varsovie où les Polonais lui firent l'accueil le plus flatteur.

En 1884, les choses se gâtent : étant entré en conflit avec les autorités civiles à propos d'un prêtre indigne qu'il voulait déplacer tandis, que les représentants du Gouvernement voulaient lui conserver son poste, l'évêque de Wilna, contrairement aux garanties concédées aux évêques par la convention signée en 1882, fut déporté à Iaroslaf.

Dans le même temps, des Ruthènes uniates venus à Rome en pèlerinage pour voir le Saint-Père, ayant obtenu une audience, exposèrent au souverain pontife leurs griefs contre le Gouvernement russe. Le malheur voulut qu'un journaliste qui assistait à cette réception en publiât le lendemain les détails dans son organe sans y avoir été autorisé. Comme de juste, le tsar s'en émut, trouvant que le pape excédait son droit en prenant parti, politiquement parlant, pour certains de ses sujets contre son Gouvernement ; aussi, quand vint l'hiver de 1885, M. de Bulenieff ne revint pas à Rome et, de ce jour, tout était à refaire.

En 1887, le Kulturkampf ayant pris fin, M. de Bismarck, très habilement, abolit en partie les fameuses lois de mai et rétablit la paix entre Rome et l'Empire allemand. C'est ce moment que choisit Léon XIII, poussé par Mgr Galimberti, pour recommencer avec la Russie ses tentatives de conciliation, toujours par la voie de Vienne où sont alors en présence Mgr Serafino Vannutelli et le prince Lobanoff. Peu de temps après, Mgr Serafino Vannutelli étant devenu cardinal, Mgr Galimberti vient le remplacer à la nonciature de Vienne, et des négociations suivies s'engagent qui durent de mai 1887 à mars 1888.

M. E. Daudet, dans le beau livre qu'il écrivit sur l'alliance franco-russe, nous révèle la part que la diplomatie française prit à cet heureux rapprochement.

Le comte Lefebvre de Béhaine y joua un rôle important. C'est lui qui se chargea de transmettre

les félicitations que le tsar télégraphiait au pape à l'occasion de son jubilé; c'est aussi par lui que passa la réponse dans laquelle le pontife remerciait l'empereur de ses vœux. En sorte que, quatre ans avant que le Vatican encourageât l'alliance qui maintenant unit la France à la Russie, l'ambassadeur de la République française près le Saint-Siège s'était déjà employé, dès janvier 1888, à un rapprochement entre le pape et la Russie qui avait eu pour conséquence la venue de M. Iswolsky, dès le printemps de la même année, comme chargé d'affaires officieux du tsar près de Sa Sainteté, malgré tous les efforts que fit le cabinet de Vienne pour l'empêcher, et au grand déplaisir de la Triple-Alliance.

Malheureusement, de 1888 à 1894, ce nouvel agent, continuellement contrecarré à Saint-Pétersbourg par la politique trop exclusivement orthodoxe de M. Pobedonotzeff, procureur du Saint-Synode, n'aboutit que péniblement à la nomination de quelques évêques.

Mais, en 1894, une détente se produit : le tsar est déjà bien malade et les approches de la mort lui déconseillent la rigueur. Le pape vient d'avoir l'habileté, en publiant son encyclique aux Polonais, de l'adresser non pas seulement aux Polonais sujets russes, mais à tous les Polonais, y compris ceux d'Allemagne et d'Autriche.

La lettre apostolique du 20 juin 1894 eut tant de retentissement et de si heureuses conséquences, qu'il convient de l'analyser ici brièvement.

Le style, surtout, en est nouveau; adressée non

aux prêtres, mais aux fidèles de tous pays, elle présente en quelque sorte un certain aspect laïque; œuvre d'apostolat, c'est une lettre *Apostolique* dans le sens le plus élevé du mot: on n'y relève ni le mot *Schisme* ni celui d'*Hérésie*, les confessions ou les hommes étrangers à la foi romaine y sont courtoisement désignés de l'expression impartiale *Congregationes* et le mot secte, pris généralement en mauvaise part, n'y est employé que pour désigner les seuls francs-maçons.

Le pape y parle avec sérénité de Photius qui sépara les Eglises; il n'incrimine personne et rend les malheurs des temps seuls responsables de ce qui arriva, s'attachant à innocenter les hommes. Il note la bienveillance récemment témoignée à Rome par les rites orientaux, rappelle la communauté de foi entre les deux Eglises et en tire des raisons d'espérer leur union à brève échéance.

De même, aux protestants, Léon XIII tend le premier la main: cette lettre n'est pas un épisode dans la politique pontificale, elle est le résumé de cette façon d'agir et de comprendre, large et pacifique, qui correspond en même temps au grand caractère du pape et à la nécessité des temps.

C'est pour une certaine catégorie de catholiques romains que l'encyclique semble garder toute sa sévérité. J'ai nommé les fidèles des divers pays qui ne suivent les prescriptions de la politique romaine qu'avec défiance et déplaisir. Ce sont les catholiques plus catholiques que le pape, inspirateurs de certains organes religieux, dont la fonction paraît être, à certains jours, de taire ce que

dit Léon XIII et de lui faire dire ce qu'il ne dit pas.

Léon XIII nous le marque nettement : son rêve est l'unité de l'Eglise et l'unité du monde par l'Eglise ; ces deux buts poursuivis, il espère que Rome les atteindra avec le temps, après avoir successivement triomphé de tous les obstacles, et il ajoute qu'à son sens les deux périls les plus immédiats qui menacent l'Eglise sont le régalisme et la maçonnerie.

En somme, dans cette encyclique, Léon XIII relève le prestige de l'Etat ; il se défend d'empiéter sur les pouvoirs civils, tout en déclarant outrées les théories régalistes léguées par les anciens régimes ; quant aux francs-maçons, il les désigne comme les plus grands adversaires de l'unité rêvée par la sainte Eglise en conformité de ces paroles de l'apôtre Jean : « Il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. » C'est, du reste, cette citation qui ouvre et ferme le message apostolique.

Voilà le résumé succinct de cette lettre admirable ; avec cela, pas un mot de la question des armements ni de la paix armée. On sait le pape pacifique, et énoncer ses idées sur la matière eût été provoquer peut-être d'inutiles contradictions. A peine un mot volontairement vague sur ses tristesses ; c'est une allusion aussi réduite que possible à la question italienne qu'il ne soulève pas, et la note dominante de cette lettre adressée aux hommes de toutes les nations est : obéissance aux lois, indulgence aux erreurs et surtout Unité,

Unité dans la concorde entre Etats, Unité de croyance dans la doctrine, Unité à tout prix des Eglises ; « un seul troupeau, un seul pasteur ».

Cette encyclique produisit partout le plus grand effet, et principalement en Russie. Le tsar, profondément touché des conseils de soumission donnés par le pontife à ses sujets polonais, saisit cette occasion pour nommer M. Iswolski envoyé officiel extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Ce fut là pour le pape une réelle victoire.

Sur ces entrefaites, l'empereur Alexandre étant mort, le tsar Nicolas II inaugura son règne en envoyant le prince Lobanoff lui-même faire part à Léon XIII de son avénement. Cette grande marque de déférence causa au pape une joie profonde qu'il témoigna en octroyant au prince Lobanoff le grand cordon du Christ, faveur qu'il avait déjà accordée neuf ans auparavant au prince de Bismarck, et peu après, en 1896, le prince Lobanoff, étant devenu ministre des Affaires étrangères, deux grands événements se produisirent, à savoir : le couronnement du tsar et son voyage à Paris.

A l'occasion du couronnement, Léon XIII avait formé le projet d'envoyer à Moscou le cardinal Galimberti en raison de son ingérence précédente dans les relations de la Russie et du Saint-Siège. Envoyer le cardinal particulièrement *persona grata* à Pétersbourg, était, dans la pensée du Saint-Siège, la meilleure manière de répondre à la courtoisie de Nicolas II lui envoyant le prince Lobanoff ; c'était aussi assurer la préséance dans toutes les cérémonies à l'envoyé du Saint-Siège puis-

qu'aucun ambassadeur n'eût pu décemment réclamer le pas sur un prince de l'Eglise romaine. Cette perspective de recevoir un cardinal remplissait d'aise le Gouvernement russe qui s'apprêtait à lui faire grand accueil.

Malheureusement, à Rome une opposition se manifesta dans le Sacré-Collège contre le projet du souverain pontife. Tout un parti de cardinaux qui craignent bien plus de voir l'orthodoxie ravir à Rome tous les chrétiens d'Orient, qu'ils n'espèrent voir la Russie rentrer dans le giron de l'Eglise romaine, mirent obstinément en avant la tradition qui défend d'envoyer un cardinal à une cour non catholique. Le pape dut céder devant cette opposition, et se contenter de se faire représenter à Moscou par son nonce à Vienne, Mgr Agliardi, qui, du reste, était déjà désigné pour le cardinalat. N'empêche que ce choix supprimait pour l'envoyé du pape tout espoir de préséance ; c'était comme pour les sacres précédents l'abstention du légat à toutes les fêtes officielles.

La mission pontificale, du reste brillamment composée, logea à Moscou chez M. Catoire de Bioncourt, gendre du comte d'Harcourt, ancien ambassadeur de France. Elle eut plusieurs audiences officielles ; et, comblée d'égards de toutes sortes, revint par la Pologne comme les missions précédentes.

Mgr Agliardi avait emmené comme secrétaire, à Moscou, Mgr Tarnassi que nous retrouverons un peu plus tard internonce à la Haye, au moment de la Conférence de la Paix ; celui-ci ne quitta pas

la Russie avec le reste de la mission ; il s'attarda, au contraire, à Pétersbourg où il continua fort habilement l'entretien commencé déjà entre Mgr Agliardi et le prince Lobanoff.

En octobre, s'effectua le voyage du tsar à Paris. Et à ce sujet l'on peut dire que, si Léon XIII n'a pas personnellement contribué à l'alliance franco-russe, elle lui sourit du moins autant qu'il réprouve la Triple-Alliance, dont une des premières clauses assure Rome à l'Italie unifiée. Cette clause de la Triple-Alliance est, sans contredit, une des plus fortes raisons qu'ait le pape de se montrer francophile.

Une partie du Sacré-Collège fait opposition à cette politique du souverain pontife ; elle comprend les cardinaux persuadés que, si la Russie prend Constantinople, c'en est fait de l'influence latine en Orient. Le pape, lui, est peu sensible à ce danger ; il sent bien que la lutte ne peut plus être entre Rome et Byzance ; il la voit bien plus actuelle entre croyants et incroyants et s'en inquiète davantage.

A la mort du prince Lobanoff, la chancellerie russe échut au comte Mouravieff. Cette nomination n'était pas pour diminuer les bons rapports avec Rome ; elle fut, au contraire, le signal du rétablissement des voyages *ad limina*. Sept évêques russes furent nommés en un même consistoire, et le tsar écrivit une lettre au Saint-Père pour l'assurer que les Ruthènes uniates survivants ne seraient plus molestés.

En Pologne aussi, une grande détente résulta du

remplacement du général Gourko qui s'était montré gouverneur plutôt sévère, par le débonnaire comte Schouwaloff, puis par l'aimable prince Imeretinski.

En juin 1897, M. Iswolski, appelé par son Gouvernement au poste de ministre à Belgrade, fut remplacé à Rome par M. Tcharykoff.

Si bien qu'aillent les choses, les trois quarts des catholiques russes sont des Polonais, et la question polonaise subsiste encore tout entière, malheureusement encouragée par les Polonais de Galicie, inconscients du mal qu'ils font à leurs frères de la Pologne russe en entretenant chez eux des espérances irréalisables.

Entre Rome et le tsar, il est bien regrettable que la divergence subsistante constitue une lutte entre deux orthodoxies ; mais l'espoir des solutions à venir est tout entier dans le panslavisme qui ne peut indéfiniment rester confiné dans des rites, et ne peut se passer de la liberté des cultes pour se propager sans barrières.

V

Ces événements nous conduisent au 30 août 1898, jour où M. Tcharykoff, ministre de Russie près le Saint-Siège, transmet au cardinal Rampolla la première circulaire du comte Mouravieff au sujet de la conférence que le tsar projetait à la Haye.

A la circulaire était jointe une lettre du chancelier, dont les termes dépassaient de beaucoup la courtoisie banale. Elle disait l'admiration du tsar pour le pape, sa sagesse, son amour de la concorde, et le ministre concluait en priant Léon XIII, au nom de son souverain, d'appuyer de toute son autorité morale l'œuvre de l'affermissement de la paix universelle.

Ces avances ravirent Léon XIII et, le 15 septembre, le cardinal Rampolla écrivait à M. Tcharykoff que le pape, en répondant à cette invitation, ne faisait que continuer à poursuivre un but qui lui est cher, à savoir : la paix dans le monde, que seul le règne du droit public chrétien peut assurer, en venant remplacer entre les princes et les peuples, par les principes de la justice immuable, la politique nouvelle des appétits et du succès quand même, substituant ainsi à la force du droit le droit du plus fort ; il terminait en prévoyant les entraves possibles que la malignité des temps et des peuples pourrait apporter à l'ingérence pontificale en cette conférence et assurait, en tous cas, le tsar de son adhésion pleine et entière à ses propositions.

Quelque temps après, le 16 janvier 1899, M. Tcharykoff faisait parvenir au Saint-Siège la circulaire que le comte Mouravieff adressait aux puissances, datée du 30 décembre 1898 et contenant le programme de la future conférence.

Le cardinal Rampolla, dans sa réponse datée du 10 février, dit que des huit articles de la circulaire le Saint-Siège évite de porter un jugement sur les sept premiers, traitant de questions techniques :

non augmentation des effectifs, emploi des explosifs et des torpilleurs, police des guerres maritimes et continentales, et applaudit, en général, à toute proposition ayant pour but d'apporter aux faits de guerre les tempéraments que l'humanité peut nous dicter.

Quant au huitième paragraphe, traitant des médiations et arbitrages facultatifs tendant à éviter les guerres, et d'une entente à établir réglementant leur application et leur emploi, il y voit le rôle et l'ingérence du Saint-Siège particulièrement indiqués.

Le 23 février, M. Tcharykoff remerciait le Vatican, de la part du comte Mouravieff, de la réponse si sympathique que le pape lui avait fait tenir.

Sur ces entrefaites, la presse italienne s'émut outre mesure, semblant redouter que l'intrusion d'un représentant du pape dans la conférence ne fût un prétexte pour remettre sur le tapis, dans une assemblée diplomatique, la question romaine elle-même. Et l'amiral Canevaro, poussé par les journaux maçonniques, écrivit au comte Mouravieff et à la reine Wilhelmine, qui avait offert l'hospitalité de la Hollande à la conférence, pour les prier tous deux instamment de ne pas y laisser figurer un représentant du Saint-Siège. Pourtant, journellement à la Haye, le représentant de l'Italie pouvait coudoyer l'internonce pontifical. Néanmoins, se rangeant aux vives instances de l'Italie, M. de Beaufort, ministre des Affaires étrangères de Hollande, s'abstint, en fin de compte, d'envoyer au Saint-Siège la circulaire par laquelle

il conviait, le 6 avril, les puissances à participer à la conférence.

L'Italie, toute seule, doit porter la responsabilité de cette exclusion, car aucune des autres puissances ne s'associa jamais aux démarches qu'elle fît pour l'obtenir. Quant à la Russie et à la Hollande, elles tentèrent tout ce qui était en leur pouvoir pour que cette exclusion n'eût pas lieu.

Le 11 avril, le pape, recevant les cardinaux, renouvela devant eux ses sympathies et ses vœux pour la noble initiative du tsar. Il prenait de loin sous sa protection la conférence en termes si élevés, que le monde entier, lisant ses paroles reproduites par la presse, devait s'étonner doublement qu'il en eût été exclu.

Un mois après, la reine Wilhelmine lui écrivit rendant hommage aux éloquentes paroles prononcées par le pape; le 11 avril, elle exprimait l'espoir que le Saint-Siège, fût-ce de loin, voudrait bien donner à l'œuvre entreprise son précieux appui moral. C'était la dernière démarche du cabinet de la Haye, pour que le pape demeurât du moins intéressé aux travaux de la conférence; mais aussitôt la presse italienne déclara que les représentants de l'Italie sortiraient de la conférence si l'on y rendait, même de loin, hommage à la coopération du pontife. Impossible pour l'Italie de mieux témoigner du manque de confiance absolu qu'elle avait dans la solidité de son unité de fraîche date.

La conférence s'ouvrit le 15 mai, et le 29 mai le pape répondait à la reine, la remerciant de son

aimable intention, l'assurant que l'appui et l'ingérence non seulement morale mais effective de la papauté dans la conférence rentraient absolument dans ses attributions et cadraient à merveille avec la mission du Saint-Siège en ce monde ; il ajoutait qu'en présence des obstacles qui surgissaient à son intervention, il continuerait à remplir sa mission traditionnelle dans la mesure qui lui restait permise, sans aspirer à aucun autre but que le bien public, et en même temps qu'il écrivait cette lettre, pour mettre fin aux craintes injustifiées des représentants de l'Italie à la conférence, le Saint-Père donnait l'ordre à Mgr Tarnassi, son internonce à la Haye, de s'absenter de son poste pour quelques semaines.

L'amiral Canevaro, bien que tombé du pouvoir, put se sentir complètement vainqueur ; mais tous les peuples qui avaient souhaité la présence du Saint-Siège à la conférence furent ainsi avisés que l'Italie, seule, entravait la liberté morale du pape qu'ils avaient cru demeurée entière.

Par sa victoire même, l'Italie apprenait au monde que la question romaine existait encore, et lui fournissait les raisons qui pourront être mises en avant pour qu'on la rouvre, si jamais les événements doivent s'y prêter un jour. Au reste, M. Goyau, dans son beau livre *Lendemain d'unité*, a consacré à la conférence un article remarquable auquel le lecteur se peut reporter pour plus ample détail.

VI

J'ai scrupuleusement résumé la série des manifestations courtoises échangées, depuis l'avènement de Léon XIII, entre le Saint-Siège et le Gouvernement russe. J'ai dit toutes les conquêtes de la papauté en ce qui touche les évêchés catholiques : la paix rendue aux Uniates, la représentation officielle du tsar au Vatican, les avances de Nicolas II au Saint-Père à l'occasion de la conférence de la Haye. Ce sont d'excellentes prémices, mais, en ce qui concerne le rapprochement et l'union des deux Eglises, rien n'est encore entamé et tout reste à faire.

Depuis l'encyclique (*Grande munus*) du 30 septembre 1880, qui décida que l'Eglise romaine honorerait la mémoire des apôtres slaves, les bons procédés, de part et d'autre, n'ont pas discontinué. Tenus quelque temps en suspend par la politique exclusivement orthodoxe de M. Pobedonotzeff, ils reprirent de plus belle quand la Russie aborda la politique panslaviste, et, en effet, une religion étroite ne pouvait s'allier à l'union de tous les Slaves non encore russes, dont la plupart étaient catholiques ; certes l'on pouvait craindre que les Slaves orthodoxes, étant de beaucoup les plus nombreux, n'absorbassent, en les convertissant à l'or-

thodoxie, leurs frères de race qui professaient le catholicisme romain, plutôt que de subir leur ascendant au point d'adopter leurs croyances.

Les derniers troubles universitaires sont pour nous rassurer à ce sujet. La Russie a trouvé, dans le comte Léon Tolstoï, en même temps son Voltaire et son Rousseau. Professeurs et élèves des universités russes en ont fait leur dieu et leur drapeau et sous son égide ont presque levé l'étendard des guerres religieuses. Si l'agitation qui en est résultée dans les grand centres a donné lieu à une vigoureuse répression de la part du Gouvernement, il suffit d'avoir lu le chapitre de son dernier roman *Résurrection*, où il décrit une messe dans une prison, pour comprendre que le patriarche de Yasnaïa-Poliana, après avoir écrit ces pages si profondément antidogmatiques où les mots eux-mêmes méprisent et bafouent, devait fatalement être réprouvé par le Saint-Synode qui fit interdiction à ses prêtres d'assister désormais Léon Nicolaïevitch, soit dans la vie, soit à l'heure de la mort, jusqu'à ce qu'il revint à des sentiments plus orthodoxes.

Et l'on ne peut pas dire qu'en ce faisant les gardiens de l'orthodoxie se sont montrés trop sévères; car, s'il fallait, comme l'a si excellemment écrit M. le comte E.-M. de Voguë, demander à une Eglise établie, à une religion d'Etat, de rester muette devant d'aussi manifestes outrages, cela équivaudrait pour elle à un véritable suicide.

Voilà la question religieuse s'ouvrant à l'orée du xxe siècle pour l'orthodoxie russe, battue en brèche

par un [illegible]l et grand génie, soutenu et admiré par l'élément intellectuel de la nation.

Certainement un gouvernement autocratique a, pour lutter contre un mouvement de cette nature et en triompher, des moyens qu'un souverain parlementaire ne saurait employer; mais, triompher par la violence dans les questions morales ne met pas fin aux différends. Si l'on peut réfréner les manifestations extérieures, l'idée semée n'en germe pas moins et chaque foi nouvelle a toujours trouvé dans ses martyrs sa plus grande force d'expansion et de propagande.

Ce doit être aujourd'hui, pour l'empereur de toutes les Russies, plus un souci qu'une force d'être en quelque sorte chef d'Eglise, et l'idée doit parfois le hanter, pour prolonger indéfiniment et confirmer davantage son pouvoir temporel absolu, de passer la main au point de vue spirituel à une autorité plus haute, si possible, que n'est le Saint-Synode fondé par Pierre le Grand.

Il convient de rappeler ici les raisons purement politiques qui séparèrent, il y a tant de siècles, les Eglises grecque et romaine, et comment, pour complaire à un empereur de Byzance, le patriarche, qui en ce temps-là représentait le pape à Constantinople, inventa la distinction trop subtile du *Filioque*. Franchement qu'est-ce que cela peut faire pratiquement aux catholiques romains comme aux orthodoxes, que dans le mystère de la sainte Trinité, le Fils et le Saint-Esprit procèdent du Père seul ou bien que le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils? Il y a là seu-

lement matière à discussion purement byzantine, aussi peu intéressante pour la croyance que pour les croyants.

Et quand on songe que l'autocrate, qui est le tsar, peut d'un trait de plume mettre fin à ce conflit aussi artificiel que millénaire, on se prend à espérer qu'une entente entre le Saint-Siège et la Russie intervienne bientôt dans ce sens, pour le plus grand bien de l'Eglise catholique, pour la paix religieuse en Russie, pour le bonheur des Polonais, pour la bonne influence qu'un pareil acte de la nation sœur et alliée peut avoir sur les esprits dans notre France à la foi chancelante, ébranlée par vingt-cinq ans d'attaques incessantes portées par nos gouvernants sectaires, aux croyances de la nation.

Ce serait d'ailleurs l'alliance franco-russe élevée à son plus haut degré d'influence morale ou, plutôt, ce serait l'alliance morale latino-slave dans un seul catholicisme. Ce serait encore Jérusalem rendue aux vrais croyants, Stamboul bientôt redevenue chrétienne, l'Islam refoulé en Asie, l'Europe maîtresse de tout son continent. On verrait alors tous les croyants embrigadés sous la bannière catholique pour la lutte contre les sectes que des juifs et des maçons mènent au combat contre les idées nobles et généreuses au profit des instincts les plus bas, contre la vraie liberté, la vraie égalité, la vraie fraternité, dans le respect des individus et des biens, au profit des appétits inavouables de leurs seuls sectateurs.

Cette union faite, les empires protestants n'au-

raient plus qu'à prendre parti et comme chaque jour ils peuvent constater les progrès que la liberté fait faire dans leurs Etats au catholicisme, les monarques qui les gouvernent seraient bientôt les premiers à trouver que la bonne entente avec des pays qui croient encore à quelque chose est un plus sûr garant de stabilité pour leurs trônes, que la présidence d'un convent maçonnique, ou l'élucubration de lois de mai, propres seulement à semer la division parmi leurs sujets.

Quel malheur que l'union des deux Eglises d'Orient et d'Occident reste encore tout entière à faire !

ÉPILOGUE

LE FUTUR CONCLAVE

I

J'ai réservé, pour ce dernier chapitre, quelques détails qu'il convient de donner ici sur le Sacré-Collège des cardinaux.

Le chiffre maximum de ses membres ne saurait dépasser 72 ; mais l'usage voulant que l'on garde toujours 3 chapeaux pour les fils ou frères de souverains catholiques qui voudraient entrer dans les ordres et seraient, en ce cas, presque de droit cardinaux, le collège est réputé au complet quand il atteint le chiffre de 69.

Durant tout l'hiver 1901, les cardinaux n'étaient que 55, au grand désespoir des Italiens qui envisageaient comme possible un conclave à brève échéance, et craignaient d'y voir de ce chef leur influence numérique trop diminuée.

En effet, le consistoire, fixé d'abord au 14 février, avait été prorogé par le Saint-Père, confiant dans sa longévité, à la date du 15 avril, car il conservait l'espérance de pouvoir avant cette date arriver à une entente avec le Gouvernement français

sur le choix des évêques à nommer et peut-être d'un nouveau cardinal. Dans ce consistoire 12 cardinaux furent nommés dont 9 italiens et pas un français, on y préconisa en même temps 10 évêques pour la France.

Les cardinaux sont donc actuellement 67, et les Italiens en forment la majorité.

Le rôle et la fonction capitale de ces princes de l'Eglise est, à la mort du pape, de lui nommer en un conclave un successeur choisi parmi eux. Aussi est-il politiquement important qu'ils soient en nombre et que chaque nationalité y soit représentée d'une façon proportionnelle à son influence dans la chrétienté, pour que chaque Etat ait dans le conclave la part d'influence correspondant à son importance en tant que population catholique.

Depuis de longues années, les cardinaux italiens sont, à eux seuls, plus nombreux que les cardinaux des autres peuples réunis, ce qui assure régulièrement la tiare à un pontife de nationalité italienne.

En dehors des augustes fonctions qu'ils sont appelés à remplir lors de la mort du pape, les cardinaux occupent soit des sièges épiscopaux effectifs en Italie ou à l'Etranger, soit le généralat de certains ordres monastiques, soit dans Rome différentes charges relevant du Vatican, mais s'exerçant, hormis la secrétairerie d'Etat, hors du palais pontifical.

Il y a le cardinal camerlingue, chargé de constater officiellement le décès du pape; il s'en acquitte dans une cérémonie dont tous les détails sont réglés par la tradition :

En présence de tous les cardinaux présents à

Rome et des hauts dignitaires du Vatican réunis, il s'approche du lit sur lequel le corps du pape défunt est étendu, et lui frappe le crâne d'un marteau d'ivoire dont il s'est muni, l'appelant par son nom et le priant de lui répondre. Ne recevant, comme de juste, aucune réponse, le cardinal se redresse et déclare officiellement que le pape est défunt et qu'il y a lieu de réunir le conclave dont la présidence est la principale prérogative de sa dignité de camerlingue

Il y a aussi le cardinal vicaire, évêque effectif de Rome, qui commande directement au clergé romain, puis les cardinaux assignés aux quatre grandes basiliques : Saint-Pierre, Saint-Jean de Latran, Saint-Paul hors les Murs et Sainte-Marie Majeure. D'autres sont affectés, dans Rome, à des sanctuaires moins importants : il y a encore le cardinal commis aux bulles, aux archives, etc., etc.

Et maintenant que nous connaissons bien les votants, voyons un peu, étant donnée la situation actuelle du Saint-Siège, quels pronostics nous pouvons faire sur l'élection du prochain pape.

Trois candidats sont actuellement en présence, le cardinal Rampolla depuis longtemps secrétaire d'Etat, le cardinal Serafino Vannutelli qui fut nonce à Vienne, et le cardinal Gotti, ancien général des Carmes.

Les chances de ces trois candidats varieront avec la date du conclave à venir, et l'état de la politique pontificale au moment où il aura lieu.

Si d'ici là la politique de Léon XIII, et par conséquent du cardinal Rampolla, a triomphé, c'est-

à-dire si la France a mis un terme à ses persécutions religieuses, a renoncé à poursuivre l'exécution des lois contre les congrégations, a apprécié le rôle dominant de protecteur des chrétiens en Orient et en Extrême-Orient que le pape lui a confirmé au détriment des autres nations européennes ; ce succès vient justifier toute la politique du Saint-Père en ces dernières années. Léon XIII quitte la vie en triomphateur, les événements sont venus donner raison à sa politique et fermer la bouche aux cardinaux partisans d'opinions contraires ; en ce cas, le cardinal Rampolla, principal collaborateur et soutien de la politique pontificale, est tout désigné aux suffrages du Sacré-Collège, d'autant que, au cours de son long ministère, il a été à même d'obliger nombre de cardinaux qui sont ses clients, presque ses créatures et qui, au jour du scrutin, s'en souviendront d'autant mieux que les majorités vont d'elles-mêmes aux triomphants.

Si, au contraire, la politique sectaire de ceux qui nous gouvernent depuis vingt-cinq ans n'a pas désarmé devant toutes les avances et tous les bons procédés de Léon XIII ; si l'attitude du pape ne lui a valu que rebuffades et persécutions, il est possible que le Saint-Père ait encore le temps avant sa mort de changer de politique et de prêter l'oreille aux avances réitérées qui lui viennent de la Triple-Alliance. Ceci correspondrait, en Orient et en Extrême-Orient, à nous ravir la protection des œuvres catholiques auxquelles on subviendrait désormais par des religieux italiens et autrichiens soutenus par de l'argent allemand.

Ce serait pour le Saint-Père la suprême défaite, l'aveu qu'il a fait fausse route en politique depuis dix ans ; qu'il a eu tort de s'adresser à la France, sa fille aînée, par-dessus la tête des sectaires qui l'oppriment, que c'est en vain qu'il a abandonné les partis de réaction qui comptaient tant de bons catholiques pour travailler par son clergé à créer une France républicaine unifiée à jamais : que cette majorité bien réelle de bonnes volontés demeure irrémédiablement paralysée et domestiquée par le Gouvernement des loges maçonniques, et que décidément il lui faut, bien qu'à contre cœur, chercher l'appui qui lui est nécessaire, auprès de ceux, qui, par le traité de la Triple-Alliance, reconnurent à l'Italie la possession paisible de Rome, malgré les justes revendications du Saint-Siège. En ce cas, les suffrages iront d'eux-mêmes au cardinal Serafino Vannutelli qui, dans sa nonciature de Vienne, a pris la haine des républiques et des démagogies, et doit trouver que les rois de la terre sont les seuls gouvernants sur lesquels le Saint-Siège puisse compter pour soutenir sa royauté spirituelle.

Enfin, si la mort doit atteindre Léon XIII avant que les événements aient eu le temps de donner raison à sa politique actuelle, ou avant qu'il n'ait pris lui-même le parti d'en changer l'orientation, il reste tout au moins au pape le devoir de ne pas quitter la vie sans laisser aux congrégations si attaquées en tous pays un défenseur en la personne d'un candidat pris parmi elles. Voilà pourquoi le cardinal Gotti, ancien général des Carmes, qui fit preuve de hautes facultés dans la mission qu'il remplit

au Brésil où il réorganisa complètement les ordres religieux qui y sont établis, est le candidat préféré du Saint-Père qui, léguant ainsi le siège de saint Pierre à un moine, quittera du moins cette vie avec l'espérance que son successeur ne laissera pas détruire, sans les défendre, les ordres religieux qui, à son sens, forment la meilleure moitié du clergé catholique actuellement existant.

Et maintenant deux mots pour finir.

Depuis dix-neuf cents ans, notre vieille Europe évolue, bâtie, instruite, créée de toutes pièces d'après des principes, suivant une civilisation, dont l'Evangile est la principale source. Le scepticisme et les rhéteurs, succédant aux croyances, ont successivement conduit toutes les races et les civilisations antiques à leur perte. Le temps n'est plus où une foi nouvelle se puisse fonder qui galvanise notre vieux monde et le rende à nouveau capable de grandes actions ; c'est avec le vieux catholicisme et par lui qu'il nous faut vivre encore. L'idée de patrie, toute seule, ne suffit pas à endiguer les appétits, à vaincre les égoïsmes et à consoler les misères ; à tout prix, il nous faut encore de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, ces vieilles panacées du christianisme, pour que nos races vivent sans trop souffrir, sans trop déchoir et demeurent gouvernables. Si, sans contrepoids d'aucune sorte, elles doivent continuer à se débattre en proie au scepticisme, à l'obsession d'une égalité irréalisable, et à l'égoïsme le plus féroce, mieux vaut cent fois qu'un croyant surgisse, fût-ce du fond de l'Asie, qui par la force

nous asservitse, car la civilisation découlant de sa croyance vaudra toujours mieux pour nous que la décomposition, l'anarchie et l'impuissance résultant de nos doctrines actuelles.

Le catholicisme n'est pas mort ; à Rome, pour le jubilé de 1900, on comptait sur 500.000 pèlerins étrangers. Au compte tenu par les compagnies de chemins de fer italiennes, il en est venu 800.000 sans compter beaucoup d'Italiens, qui, eux, ont pu revenir plusieurs fois au cours de l'année. Il y a là l'embryon d'une sérieuse espérance ; mais le proverbe est vrai : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Il faut que Rome vienne en aide à l'effort des catholiques de croyance et aussi des catholiques d'opinion. En 1901, le monde est, comme il est, bien changé de ce qu'il fut, bien différent de ce qu'il devrait être ; si tout a marché : idées, science, aspirations, bien-être, Rome doit en avoir la perception exacte, et le sentiment de ses devoirs nouveaux, ou plutôt d'une application modernisée des mêmes devoirs.

La formation d'un faisceau de tout ce qui croit encore en Dieu sur cette terre s'impose pour les luttes prochaines ; et si, pour le réunir, des concessions aux dissidents sont nécessaires, Rome sait jusqu'où elle peut aller par tendresse pour l'humanité dans la voie des accommodements possibles. Le règne par les foudres et l'anathème n'est plus de notre temps, seul le règne de l'agneau s'impose ; courage ! et que par la bonté, l'indulgence et l'amour Rome réalise au plus tôt le groupement de tous ceux qui, sur notre pauvre globe, sont encore susceptibles de croire, d'espérer et de vouloir.

NOTE

Si l'on pouvait en croire les prophéties du saint homme Malachie qui, né en 1094 à Armagh, en Irlande, fut abbé de Benchor, puis évêque de Connor, ensuite archevêque d'Armagh en 1127 et mourut à Clairvaux en 1148, entre les bras de saint Bernard, son ami, en revenant d'un voyage qu'il avait fait à Rome pour les besoins de son diocèse, on serait porté à croire que de grands événements sont proches pour la chrétienté.

En effet, suivant cet écrit, après Léon XIII qui y est dénommé « Lumen in cœlo » vient un pape désigné sous le nom d' « Ignis ardens », qui nous fait présager des luttes opiniâtres entre croyants et incroyants; son successeur que la prophétie appelle « Pastor peregrinus » serait probablement vaincu par l'impiété des temps et, chassé de Rome, promènerait sa tiare errante de pays en pays, cherchant le prince puissant au cœur généreux qui lui donnât asile.

Supposons donc, puisque nous voguons en pleine fantaisie, que celui-là se réfugie en Russie et que le tsar en profite enfin pour réaliser la réunion des deux Eglises romaine et orthodoxe tant souhaitée déjà de nos jours par Léon XIII, et bien réalisable, en somme, puisque seule la politique les sépara.

Puis, viendrait l'Antéchrist, avec tout un cortège de cala-

mités sans noms, qui, pendant trente-trois ans, révolutionnerait le monde ; après quoi, notre pauvre globe uni, pacifié, parvenu enfin à l'âge d'or rêvé des poètes, goûterait jusqu'à la fin des temps quelques siècles de bonheur sans mélange.

Ce ne serait pas trop tôt, mais malheureusement c'est un rêve. Il est avéré que le livre de prophéties sur les papes, attribué à saint Malachie, fut fabriqué par un faussaire en l'an 1590. Comme il semblait écrit au XIIe siècle, il emprunta sa grande réputation à la précision admirable avec laquelle il prédisait les papes ayant régné du XIIe siècle à 1590, époque où on feignit de le découvrir ; maintenant, il ne fait plus illusion à personne, et n'est plus mentionné que par des érudits en veine de se distraire.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Dédicace V
Réponse a la Dédicace VII
Préface 1

PROLOGUE

Historique de la politique pontificale 19

PREMIÈRE PARTIE

Le Saint-Siège

Chapitres.

I. — Une Visite au Vatican en 1901 73
II. — La Question du pouvoir temporel 106
III. — Les Ressources du Vatican 128
IV. — Léon XIII et la Politique générale 134

DEUXIÈME PARTIE

Périls et Espérances

I. — La Monarchie italienne 165
II. — Le Pontife luthérien à Jérusalem 207

Chapitres. Pages.
III. — La Politique française du pape..... 228
IV. — Léon XIII et la Russie..... 241

ÉPILOGUE

Le Futur Conclave..... 277

TOURS

IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, rue Gambetta, 6

c